



Numéro 25 – Mars 2015

# HINA, les femmes et la pêche

## bulletin d'information

### Sommaire

Développer et promouvoir la participation des femmes dans le secteur de la pêche en Océanie  
*M. Amos* p. 3

Le 25e numéro du bulletin lève le voile sur 25 années d'activité autour des femmes et de la pêche à la CPS : la petite histoire derrière la grande  
*M.J. Williams* p. 5

Rôle des femmes dans le développement de la pêche  
*S. Steele* p. 11

Soutien aux femmes dans le secteur de la pêche  
p. 16

Vue générale de la participation des femmes dans la pêche en Océanie  
*L. Lambeth et al.* p. 19

Égalité hommes-femmes, pêche et aquaculture : de la stratégie à l'action. Les enseignements de la politique allemande de développement durable  
*M. Kronen* p. 32

Les organisations non gouvernementales, la société civile, le bien-être des femmes et le développement en Océanie  
*R. Yauvoli* p. 37

Parité et politique forestière aux Fidji : problématiques, défis et avenir des femmes dans le développement du secteur forestier  
*V. Vuki and M. Elder* p. 40

### Coordinatrice

Veikila Curu Vuki  
Oceania Environment Consultants  
PO Box 5214  
UOG Station  
Mangilao  
Guam 96913  
Courriel : vuki61@yahoo.co.uk

### Production

Cellule information halieutique  
CPS, BP D5, 98848 Nouméa Cedex  
Nouvelle-Calédonie  
Fax : +687 263818  
Courriel : cfpinfo@spc.int  
www.spc.int/coastfish/indexf/

Produit avec le soutien financier de l'Australie, la France et la Nouvelle-Zélande

### Éditorial

Toutes mes félicitations à la CPS pour la parution de ce 25<sup>e</sup> numéro du bulletin d'information *Hina, les femmes et la pêche*. Un long chemin a été parcouru depuis le lancement du bulletin, en 1989. Je remercie la CPS, les bailleurs de fonds, l'équipe de rédaction et la Section information halieutique de la CPS pour leur travail et leur dévouement. Je tiens tout spécialement à exprimer ma reconnaissance à Aymeric Desurmont pour son soutien sans faille et sa détermination à faire vivre ce bulletin. Je remercie également les contributeurs, en particulier Meryl Williams, Mecki Kronen et Aliti Vunisea.

Dans le premier article, Moses Amos – le nouveau Directeur de la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins de la CPS – expose sa vision du rôle joué par les femmes dans la pêche. Je me réjouis qu'il ait accepté de participer à ce 25<sup>e</sup> numéro et le remercie d'avoir pris le temps de réfléchir aux moyens envisageables pour donner un nouvel élan aux activités menées par la CPS sur le thème « les femmes et la pêche ». En tant que responsable de la Division, il est en effet en mesure, d'une part, de favoriser des échanges sur la problématique du genre dans la pêche et l'aquaculture et, d'autre part, de porter l'élaboration de nouveaux projets.

Il me semble également important de remercier Meryl Williams pour sa revue des travaux effectués par la CPS dans ce domaine au cours des 25 dernières années. Je salue en particulier son regard affûté et ses analyses sur ces travaux et les bulletins *Hina, les femmes et la pêche*. Dans son article intitulé « Le bulletin d'information *Hina, les femmes et la pêche* de la CPS fête ses vingt-cinq ans d'existence : la petite histoire derrière la grande », Meryl Williams décrit les origines et les évolutions du bulletin, ainsi que l'appui apporté par la CPS et les bailleurs. Meryl s'intéresse en outre brièvement à d'autres bulletins d'information de la CPS (*La Bêche-de-mer* et *Ressources marines et traditions*, par exemple) qui ont braqué les projecteurs sur le rôle des femmes dans le secteur de la pêche.

Après avoir examiné les travaux effectués depuis 25 ans, Meryl conclut que les programmes pêche de la CPS n'ont que sporadiquement abordé la pêche et l'aquaculture sous l'angle des enjeux intéressant les femmes. Elle émet la suggestion suivante : pour que la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins puisse défendre plus efficacement les intérêts des femmes dans le Pacifique, celle-ci doit relancer et appuyer la participation des femmes dans les activités halieutiques, en parallèle de la production du présent bulletin d'information. D'après l'auteure, la CPS doit en priorité revoir son plan stratégique et collaborer avec des spécialistes afin d'élaborer, pour ses programmes pêche et aquaculture, des objectifs et des cibles pertinents en matière de genre. Meryl indique en outre qu'il est impératif de définir des objectifs en faveur de l'égalité hommes-femmes si l'on veut rendre la situation des femmes océaniques plus juste sur le plan économique et social.

Quant au troisième et au quatrième articles, ils ont été présentés pour la première fois lors de réunions organisées par la CPS dans les années 90. Ils sont reproduits ici afin de donner un aperçu des actions menées par la CPS au lancement de son

projet de promotion du rôle des femmes dans le secteur des pêches. Ces deux articles exposent quelques-uns des grands enjeux de genre de l'époque, enjeux qui gardent aujourd'hui encore toute leur pertinence, ainsi que les activités balbutiantes menées alors dans le cadre du projet.

Rédigé par Lambeth et ses co-auteurs, l'article « Vue générale de la participation des femmes dans la pêche en Océanie » a été publié pour la première fois en 2002. Il y est précisé que 70 à 80 % des prises provenant de zones côtières avaient une finalité vivrière et qu'elles étaient majoritairement imputables aux femmes. Depuis quelques années, les femmes occupent une place de plus en plus importante dans les petites entreprises exploitant les ressources marines, un rôle qui vient s'ajouter à leur participation à des activités traditionnelles telles que la récolte et la transformation de produits issus de la pêche côtière. Il est suggéré dans l'article que, outre les femmes, ce sont toutes les composantes de la communauté qui devraient être prises en compte dans les activités de développement de la pêche. C'est en suivant ce même raisonnement que, en 1998, la CPS a décidé de rebaptiser sa Section promotion du rôle des femmes dans le secteur des pêches, afin de l'appeler Section pêche en milieu communautaire. Comme l'explique Meryl Williams, il est possible que ce changement ait limité l'attention portée par les programmes de la CPS à la participation des femmes dans le secteur de la pêche.

Dans l'article suivant, « Égalité hommes-femmes, pêche et aquaculture : de la stratégie à l'action. Les enseignements de la politique allemande de développement durable », Mechthild Kronen indique qu'il est important de réaliser des analyses sexospécifiques afin d'obtenir des données ventilées par sexe et de faire en sorte que le genre soit pris en compte à toutes les étapes d'un projet. Les autres grands enseignements tirés ont trait aux problématiques de l'équité et de l'égalité entre les hommes et les femmes dans la prise de décision au sein des secteurs de la pêche et de l'aquaculture, ainsi qu'à la nécessité de lutter contre les discriminations sexistes dans les pratiques professionnelles de ces deux filières.

Dans son article intitulé « Les organisations non gouvernementales, la société civile, le bien-être des femmes et le développement en Océanie », Ruci Yauvoli décrit les relations qu'entretiennent les organisations non gouvernementales (ONG) de femmes, ainsi que leurs contributions à l'autonomisation économique des femmes en Océanie, en particulier aux Fidji. Elle indique que les ONG océaniques se sont employées à défendre avec vigueur les droits des femmes, la démocratie, les droits de la personne, la paix et le développement, la liberté des médias, la bonne gouvernance et l'état de droit.

Dans le dernier article du bulletin, Veikila Vuki et Maria Elder abordent la question de l'intégration systématique du genre dans la politique forestière aux Fidji. Bien que cette filière semble bien éloignée de la pêche, l'article a été retenu car il présente un exemple d'intégration des femmes dans un secteur de gestion de ressources naturelles typiquement masculin, exemple qui peut donc naturellement s'appliquer à la pêche.

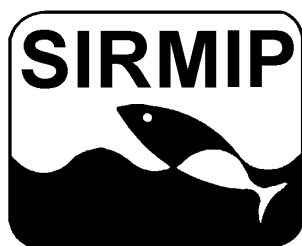
Les auteurs expliquent notamment en quoi les Fidji ont tout à gagner à tenir compte des problématiques de genre dans leur politique forestière. Elles présentent des situations analogues dans d'autres secteurs, situations dont les acteurs de la foresterie pourraient s'inspirer pour inclure les questions sexospécifiques dans des stratégies visant à assurer une gestion et un développement durables des forêts. Elles précisent également qu'il est essentiel que la dimension de genre soit prise en considération dans le secteur privé, dans le cadre des initiatives de promotion de l'artisanat, de l'écotourisme et de la conservation des forêts.

N'hésitez pas à nous envoyer vos commentaires sur les articles publiés dans ces pages et à nous soumettre des articles sur les femmes et la pêche dans votre pays ou votre région en vue de leur inclusion dans notre prochain numéro. Je tiens, une fois encore, à féliciter la CPS pour ce 25<sup>e</sup> numéro. Je souhaite un avenir beaucoup plus radieux aux femmes océaniques dans le secteur de la pêche, et espère que les nouveaux projets lancés dans ce domaine bénéficieront d'un accompagnement plus soutenu, au lieu d'être relégués au rang de question « transversale » dans les programmes halieutiques.

### Veikila Curu Vuki

*Photo de couverture: Pêcheuse à Kiritimati (Kiribati). Photo de Mechthild Kronen.*

Le SIRMIP est un projet entrepris conjointement par 5 organisations internationales qui s'occupent de la mise en valeur des ressources halieutiques et marines en Océanie. Sa mise en oeuvre est assurée par le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique (CPS), l'Agence des pêches du Forum du Pacifique Sud (FFA), l'Université du Pacifique Sud et le Programme régional océanique de l'environnement (PROE). Ce bulletin est produit par la CPS dans le cadre de ses engagements envers le SIRMIP. Ce projet vise à mettre l'information sur les ressources marines



Système d'Information sur les Ressources Marines des Îles du Pacifique

à la portée des utilisateurs de la région, afin d'aider à rationaliser la mise en valeur et la gestion. Parmi les activités entreprises dans le cadre du SIRMIP, citons la collecte, le catalogage et l'archivage des documents techniques, spécialement des documents à usage interne non publiés ; l'évaluation, la remise en forme et la diffusion d'information, la réalisation de recherches documentaires, un service de questions-réponses et de soutien bibliographique, et l'aide à l'élaboration de fonds documentaires et de bases de données sur les ressources marines nationales.

## Développer et promouvoir la participation des femmes dans le secteur de la pêche en Océanie

Moses Amos<sup>1</sup>

Dans la plupart des îles du Pacifique, les décisions influant sur la gestion et la conservation des ressources côtières sont traditionnellement prises par les hommes, que ce soient des hauts responsables, des anciens ou des chefs communautaires. Les femmes ne sont pas consultées ou le sont peu, leur contribution au secteur de la pêche n'étant guère reconnue ni appréciée ; il arrive même souvent qu'on les oublie, le secteur de la pêche étant communément perçu comme le pré carré des hommes. Or, les femmes y exercent des fonctions importantes et participent à l'essentiel des activités liées à la pêche, qu'il s'agisse de la capture, du ramassage, de la transformation, ou encore de la vente et de la commercialisation des produits, où elles sont très impliquées.

Les femmes peuvent mettre à profit leurs précieuses connaissances sur la filière ainsi que diverses informations utiles à l'élaboration de mesures de gestion, et ont un rôle

primordial à jouer dans leur mise en œuvre. Qui plus est, il est important que leurs fonctions et leurs points de vue soient pris en compte dans la gestion et le développement des pêcheries côtières et hauturières en Océanie.

Bien que les femmes exercent des rôles distincts dans les domaines de la pêche côtière et de la pêche hauturière, aucune nouvelle étude sur les rôles sexospécifiques dans la pêche de capture n'a été effectuée depuis le projet PROCFish<sup>2</sup> (2002–2009).

De façon générale, la pêche, dans sa composante informelle, reste un secteur très masculin. C'est particulièrement vrai pour les pêcheurs ciblant exclusivement les poissons, comme le montre la figure 1 ci-dessous, tandis que les femmes restent majoritaires parmi les collecteurs d'invertébrés.

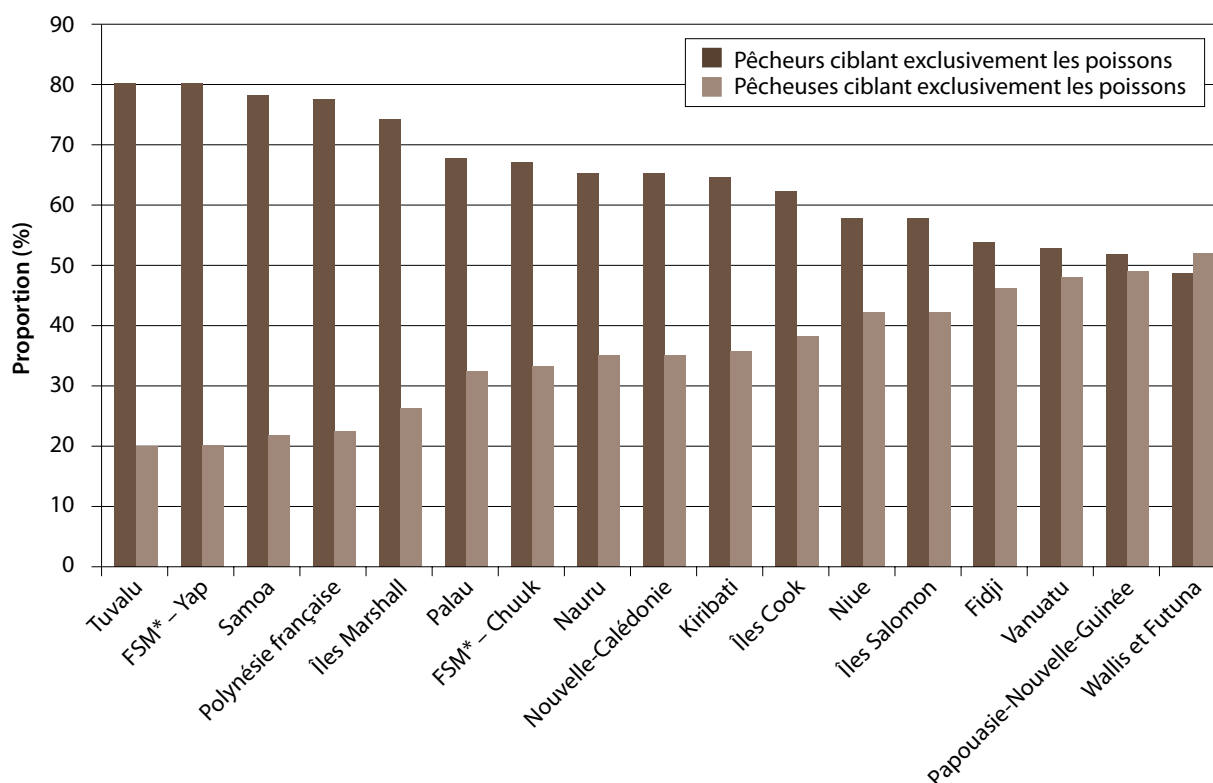


Figure 1. Répartition par genre des personnes dont l'activité de pêche se concentre exclusivement sur les poissons (\* FSM : États fédérés de Micronésie).

<sup>1</sup> Directeur, Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins, Secrétariat général de la communauté du Pacifique, Nouméa, Nouvelle-Calédonie. (MosesA@spc.int).

<sup>2</sup> Le Projet régional de développement des pêches océaniques et côtières (PROCFish) vise à renforcer la gestion des ressources halieutiques des îles du Pacifique en mettant à la disposition des pouvoirs publics et des communautés des données scientifiques précises et objectives sur l'état et les perspectives d'évolution de leurs pêcheries.

S'agissant du secteur formel, une étude de 2010 s'est intéressée au niveau de participation des femmes dans les sciences et la gestion halieutiques, trois pays océaniques faisant l'objet d'une étude de cas (Tuara and Passfield 2011). Il en est ressorti que les femmes ne représentent que 18 % du personnel scientifique et de gestion des services de pêches, des institutions environnementales et des organisations non gouvernementales du secteur de l'environnement.

Depuis quelques années, la CPS s'emploie de diverses manières à favoriser la participation des femmes dans le secteur de la pêche. Pour ce qui est de la pêche côtière, la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins s'efforce, aux côtés de nombreux pays insulaires océaniques, dont les Samoa américaines, les États fédérés de Micronésie, Kiribati, les Îles Marshall, Nauru, Niue, le Samoa, les Îles Salomon, les Tonga, Tuvalu et Vanuatu, et en collaboration avec l'Initiative du Triangle de corail, de promouvoir l'adoption d'une approche écosystémique en milieu communautaire, en complément des méthodes traditionnelles de gestion halieutique. Dans ce type d'approche, les communautés locales, propriétaires et usagères des ressources, assurent elles-mêmes la gestion des ressources halieutiques en tenant compte des écosystèmes, en concertation avec les pouvoirs publics et les partenaires issus de tous les secteurs d'activité ayant une incidence sur la pêche. Cette approche, qui repose sur un processus consultatif et un mode de prise de décision faisant appel à l'ensemble des parties prenantes locales, vise notamment à donner aux femmes les moyens de mettre à profit leurs précieuses connaissances afin de contribuer à l'élaboration de plans de gestion communautaire des pêches. Les femmes sont aujourd'hui bien représentées au sein des comités de gestion des pêches et participent activement à l'application des mesures de gestion, alors que la prise de décision incombait auparavant aux hommes.

La CPS s'emploie également à rehausser l'image de la pêche en tant que secteur où les femmes peuvent faire carrière. En témoignent des publications telles que le bulletin d'information HINA ou les brochures relatives au travail des observateurs embarqués à bord des navires de pêche<sup>3</sup>, qui mettent en avant des modèles féminins inspirants et facilitent la participation des femmes à un large éventail d'ateliers et de stages en détachement destinés aux fonctionnaires des services des pêches. Ainsi, dans le cadre des formations professionnelles à la collecte et à l'analyse de données sur la pêche côtière, les femmes représentent 40 % des effectifs chargés de l'échantillonnage biologique, et 60 % des effectifs chargés des études de marché et des enquêtes auprès des pêcheurs. S'agissant de la pêche hauturière, des formations nationales et régionales sont dispensées aux fonctionnaires des services des pêches chargés de collecter, de gérer et de résumer les données requises pour l'évaluation des stocks de thonidés. Les deux-tiers des personnes (63 %) ayant participé aux quatre derniers ateliers régionaux sur les données relatives à la pêche thonière organisés par la CPS étaient des femmes, ce qui

illustre la participation renforcée des femmes dans ce secteur, et force est de constater que de plus en plus de jeunes Océaniques, fraîchement diplômées en sciences de la mer, viennent gonfler les rangs des services des pêches nationaux.

Il est encore difficile de prédire comment les populations océaniques réagiront face aux mesures d'adaptation préconisées et à la nécessité de modifier leurs habitudes. Pour affronter l'avenir, il leur faudra opérer des changements importants, comme apprendre à pêcher ou à élever du poisson différemment et accepter de consommer différents types de poisson, et les femmes jouent un rôle essentiel à cet égard. Partant, si l'on veut favoriser la formation, le perfectionnement et l'émancipation des femmes dans le secteur de la pêche en Océanie, il convient d'accorder une importance toute particulière au développement personnel et aux possibilités d'acquérir de l'expérience en matière d'encadrement. Pour ce faire, il est indispensable de changer notre manière de faire. Par ailleurs, dans la suite des actions déjà menées par la CPS en faveur de l'émancipation des femmes dans le secteur de la pêche, l'accent sera dorénavant mis sur les approches plurisectorielles et transversales lors de la conception des programmes et des projets. La Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins peut s'appuyer sur les efforts et les contributions de divers secteurs d'activité, en interne ou hors CPS, et agir de manière transversale afin de contribuer à une véritable émancipation des femmes dans le secteur de la pêche en Océanie, notamment par le biais de diverses activités mises en œuvre dans le cadre de projets spécifiques. Il est important de promouvoir le rôle des femmes en science et gestion halieutiques à l'échelon national. À l'échelon local, le programme fondé sur l'approche écosystémique et communautaire de la gestion des pêches et le programme de développement de l'aquaculture communautaire favorisent tous deux l'autonomisation des femmes et renforcent leur participation au développement de la gestion de la pêche et de l'aquaculture en milieu communautaire. Les communautés côtières doivent également être encouragées à impliquer davantage les femmes dans les activités locales de gestion.

La Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins contribue à promouvoir la participation des femmes dans le secteur de la pêche en Océanie au travers des programmes et activités ci-après :

- (i) science et gestion halieutiques côtières ;
- (ii) collecte et analyse de données scientifiques exactes et complètes sur les pêcheries ciblant les ressources en thonidés, poissons à rostre et autres espèces hauturières de la région ;
- (iii) approche écosystémique de la gestion communautaire des ressources halieutiques ;
- (iv) programme de développement de l'aquaculture communautaire ;

<sup>3</sup> [http://www.spc.int/DigitalLibrary/Doc/FAME/Brochures/Anon\\_13\\_Fisheries\\_Careers\\_brochure.pdf](http://www.spc.int/DigitalLibrary/Doc/FAME/Brochures/Anon_13_Fisheries_Careers_brochure.pdf) and [http://www.spc.int/DigitalLibrary/Doc/FAME/Brochures/Anon\\_13\\_Observer\\_brochure.pdf](http://www.spc.int/DigitalLibrary/Doc/FAME/Brochures/Anon_13_Observer_brochure.pdf)

- (v) programme de développement de la pêche côtière durable, grâce à l'application de normes de qualité améliorées aux produits de la mer destinés à la consommation et à leur valorisation ; et
- (vi) ateliers de formation et stages en détachement destinés aux fonctionnaires des services des pêches.

#### **Bibliographie**

Tuara P. and Passfield K. 2011. Gender in oceanic and coastal fisheries science and management — Based on case studies in Solomon Islands, Marshall Islands and Tonga. Noumea, New Caledonia: Secretariat of the Pacific Community. 62 p.

## Le 25e numéro du bulletin lève le voile sur 25 années d'activité autour des femmes et de la pêche à la CPS : la petite histoire derrière la grande

Meryl J. Williams<sup>1</sup>

La publication du vingt-cinquième numéro du bulletin d'information *Hina, les femmes et la pêche* est l'occasion de féliciter la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins du Secrétariat général de la Communauté du Pacifique ainsi que tous les rédacteurs, traducteurs, auteurs, producteurs et bailleurs de fonds ayant participé à cette aventure. Saluons cet exploit dont peu de publications peuvent se prévaloir, y compris parmi les autres bulletins d'information publiés par la CPS (tableau 1).

En cette date historique, j'ai souhaité me pencher sur les raisons qui expliquent comment certains sujets, tels que celui des femmes et des pêches, bien qu'ils ne relèvent nullement du mandat de départ d'une organisation comme la CPS – à la différence des secteurs des pêches côtières et hauturières ou de l'aquaculture qui font l'objet, eux, de programmes spécifiques – peuvent au fil du temps finir par imprégner la mission. L'analyse à laquelle je me suis livrée me permet de conclure que certains thèmes qualifiés de marginaux – de par leur éloignement des objectifs des programmes et non leur caractère prétendument mineur – ne doivent leur survie qu'aux efforts sans relâche de quelques individus et à l'importance intrinsèque qu'ils revêtent. C'est ce premier angle de vue qui est au cœur de la petite histoire du bulletin *Hina* à laquelle le titre du présent article fait référence. Dans le corps de l'article, je retrace brièvement la chronologie de cette publication et aborde le traitement réservé à la question des femmes dans certains des autres bulletins d'information incontournables de la CPS.

Mais à la lumière des chroniques des vingt-cinq numéros du bulletin *Hina* se dessine en filigrane la question beaucoup plus vaste du rôle des femmes dans le secteur des pêches tel qu'appréhendé à la CPS ces vingt-cinq dernières années. Après un rappel des annales du bulletin

– la petite histoire – je livrerai donc dans un second temps un résumé de ces enjeux plus larges – la grande histoire – celle du traitement réservé à la participation féminine aux activités de pêche à la CPS. Il peut paraître tentant de conclure que cette évolution a été ponctuée de plus de revers que d'avancées. Mais rappelons que c'est précisément lorsque la question des femmes reculait que le bulletin *Hina* et les autres bulletins d'information de la CPS continuaient eux à maintenir le cap.

### Naissance du bulletin *Hina, les femmes et la pêche*

Le bulletin *Hina* n'est ni la toute première publication de la CPS, ni la plus prolifique, puisque c'est le bulletin d'information *La Bêche-de-mer* qui remporte ces deux distinctions. Le bulletin *Hina* est néanmoins l'une des plus anciennes publications de la CPS et figure parmi les trois titres aujourd'hui encore en circulation, les deux autres bulletins encore publiés étant le bulletin *La Bêche-de-mer* et le bulletin *Ressources marines et tradition*. Le bulletin d'information *Ressources marines et formation*, bien qu'ayant été rapidement abandonné, compte malgré tout un certain nombre de numéros à son actif et figure lui aussi au panthéon des publications de la CPS.

La création par la CPS de la Section promotion du rôle des femmes dans le secteur des pêches fut annoncée en 1996, lors de la vingt-sixième Conférence technique régionale sur les pêches, conférant ainsi au travail déjà réalisé le statut de projet à part entière. Malgré quelques voix dissidentes, cette décision fut largement acclamée par les participants à la Conférence. Un délégué s'inquiéta toutefois du fait que ce projet risquait d'accaparer des ressources déjà maigres au détriment d'autres activités dans le domaine des pêches. Un autre mettait également en garde contre les risques de

**Tableau 1** : Bulletins d'information publiés par la CPS.

Bulletins d'information	Période	Nombre de bulletins
Bêche-de-Mer	1990–en cours	34
Ciguatera	1991–1993	3
Dispositifs de concentration du poisson	1996–1998	3
Ressources marines et formation	1993–2007	26
Ressources marines et commercialisation	1996–2011	20
L'huître perlière	1990–2011	19
Sécurité en mer	2005–2011	6
Ressources marines et traditions	1992–en cours	33
Le troca	1992–2010	15
<i>Hina, les femmes et la pêche</i>	1997–en cours	24

<sup>1</sup> Meryl Williams a travaillé au sein du Programme d'évaluation des thonidés et marlins de la CPS de 1981 à 1984. Elle a représenté l'Australie lors des conférences techniques régionales sur les pêches de 1987 à 1989 et a présidé la Conférence en 1988, ainsi que la première session du Comité permanent sur les thonidés et marlins. Elle a également été Directrice générale de l'ICLARM (Centre international pour la gestion des ressources bioaquatiques)/WorldFish Center de 1994 à 2004 et Présidente du conseil d'administration et de la commission de l'ACIAR entre 2004 et 2010. Depuis 1996, elle est particulièrement impliquée dans les travaux de recherche et de développement sur les femmes et le genre dans l'aquaculture et la pêche au sein de divers organismes et agences, notamment en Asie-Pacifique.

doublons ou de chevauchements avec les activités déjà entreprises par l'Université du Pacifique Sud. Il apparaît que dès sa création, le financement de cette nouvelle section était déjà incertain, d'où la recommandation adoptée par la Conférence technique régionale sur les pêches (recommandation 9) incitant le Secrétariat général à « ne néglige[r] aucun moyen de trouver des fonds pour garantir la pérennité de la Section ».

Plus important encore, les débats sur le programme d'activité de la Section information halieutique, aujourd'hui encore chargée de la publication du bulletin, débouchèrent sur une recommandation visant à créer un bulletin d'information ciblant un groupe d'experts spécialisés dans les questions entourant la participation des femmes au secteur de la pêche. Les archives de la Conférence technique régionale sur les pêches (SPC 1996a) indiquent qu'Ursula Kolkola, déléguée papoue et l'une des premières responsables féminines au sein d'un service national des pêches dans la région, fut la première à s'exprimer en faveur de la création du dit groupe de spécialistes. Par ailleurs, le rapport d'activité du Programme pêche côtière de la CPS, présenté lors de la vingt-sixième Conférence technique régionale sur les pêches, revient également sur les difficultés rencontrées depuis 1991 pour inscrire la question du rôle des femmes dans le secteur de la pêche au programme de travail de la CPS. En effet, bien que les initiatives passées aient eu le mérite d'exister (SPC 1996b), le sujet semblait être cantonné au stade de simple projet ponctuel. Nous reviendrons sur le combat engagé pour remédier à la situation plus avant. Le document d'information 11 (SPC 1996c) expose les raisons plaidant en faveur d'une attention accrue à porter au rôle et à la participation des femmes dans le secteur de la pêche. Mais, contrairement aux attentes suscitées par la Déclaration et le Programme d'action de Beijing de 1995 qui visaient à « faire progresser les objectifs d'égalité, de développement et de paix pour toutes les femmes dans le monde entier, dans l'intérêt de l'humanité tout entière », ce texte ne fait aucune mention explicite de la question de l'égalité des droits hommes-femmes.

**Recommandation n° 10 (vingt-sixième Conférence technique régionale sur les pêches) :** *La conférence, consciente de l'importance de la participation des femmes aux activités de pêche et souhaitant promouvoir leur rôle dans ce domaine au sein de la région au moyen d'échanges d'idées, de connaissances et d'expériences, recommande qu'un réseau de spécialistes sur la promotion du rôle des femmes dans le secteur des pêches soit constitué sous l'égide de la section information halieutique de la Commission du Pacifique Sud. Le bulletin publié par ce réseau servira de vecteur de l'information et d'outil de communication en présentant les activités et enjeux qui intéressent les femmes dans le secteur des pêches.*

Comme l'a rappelé Aliti Vunisea, première coordonnatrice du groupe de spécialistes et rédactrice du bulletin *Hina* (voir liste complète des rédacteurs au tableau 2) lors

de la présentation du premier numéro en octobre 1997 : « Ce réseau [a été] établi conformément à la recommandation n° 10 de la Conférence technique régionale sur les pêches qui s'est tenue au siège de la CPS, à Nouméa, du 5 au 9 août 1996. »

C'est ainsi que fut lancé le bulletin *Hina*.

Grâce au concours financier de l'Australie, de la France et de la Nouvelle-Zélande, le bulletin *Hina* n'a jamais connu aucune interruption de parution depuis ses débuts. Les activités menées par la CPS dans ce domaine n'ont, quant à elles, pas eu cette chance puisqu'elles n'ont bénéficié que de financements et de ressources sporadiques. Il arriva parfois même, comme c'est le cas aujourd'hui, que la survie des activités de la CPS dans le domaine des femmes et des pêches ne tienne qu'à l'engagement des coordonnateurs et des rédacteurs du bulletin, ainsi qu'au travail d'Aymeric Desurmont de la Section information halieutique de la CPS.

Si le bulletin *Hina* s'adresse à un groupe de spécialistes de ces questions, il est également directement et indirectement tributaire du niveau d'activité des programmes de la CPS qui lui fournissent l'essentiel de son contenu. Au cours des dix-huit années qui se sont écoulées depuis sa création, le bulletin a connu alternativement des années fastes et des années de vaches maigres. Les bonnes années (huit, dont celle-ci), deux numéros par an ont pu être publiés, tandis que les années creuses (deux années seulement) n'ont compté aucune publication. Les sept années restantes, la publication a suivi un rythme annuel. Notons que les années fastes coïncident souvent avec la mise en œuvre par la CPS de projets et d'activités en lien avec le thème. Entre 1998 et 2003, la Section promotion du rôle des femmes dans le secteur des pêches puis la Section pêche en milieu communautaire ont par exemple été particulièrement impliquées dans la réalisation d'études nationales, de programmes de formation et de manuels. De 2007 à 2009, les résultats des évaluations concernant les femmes dans le secteur de la pêche réalisées au titre du Programme régional de développement des pêches océaniques et côtières (PROCFish) et du Projet Soutien scientifique à la gestion des pêcheries côtières et hauturières dans la région océanique (SciCO-Fish) ont été publiés dans le bulletin. On peut aujourd'hui s'attendre à ce que les années à venir soient frugales sachant que le plan stratégique de la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins 2013-2016 qualifie la question des femmes et du genre de thème transversal, sans préciser quels sont les objectifs ou cibles y afférents.

Au vu de la fluctuation des financements disponibles, sur laquelle je reviendrai plus tard, et malgré les efforts qui ont été déployés pour assurer la survie du bulletin, le thème des femmes dans la pêche peine encore à trouver sa place en Océanie. Or, le Pacifique est probablement la région du monde où les femmes sont les plus présentes dans le secteur de la pêche côtière (Pinca *et al.* 2010 ; Williams 2010 ; Kleiber

**Tableau 2 :** Coordonnateurs et rédacteurs du bulletin d'information *Les femmes et la pêche*.

Coordonnateurs et rédacteurs du bulletin	Période	N° des bulletins
Aliti Vunisea, Université du Pacifique Sud	1997–1998	01–03
Lyn Lambeth, CPS	1999–2001	04–09
Kim Des Rochers, CPS	2002–2003	10–13
Aliti Vunisea, CPS	2004–2007	14–16
Veikila Vuki, Université de Guam et Oceania Environment Consultants	2007–en cours	17–25

et al. 2014) ainsi que dans la chaîne logistique de la pêche hauturière industrielle (Williams 2014), bien que cette dernière ait été quelque peu négligée par la recherche à ce jour.

Si l'on pousse l'analyse au-delà des principaux documents et rapports des programmes de la CPS portant sur la pêche et l'aquaculture, on remarque que le thème des femmes dans le secteur des pêches suscite un intérêt constant dans les deux autres bulletins d'information de l'Organisation (*La Bêche-de-mer et Ressources marines et traditions*) ainsi que dans les derniers numéros du bulletin *Ressources marines et formation* sortis entre 1999 et 2007.

#### **Bulletin d'information *Ressources marines et traditions***

On retrouve des articles de fond abordant la question des femmes dans le secteur de la pêche dans deux tiers des parutions du bulletin *Ressources marines et traditions* (soit vingt-deux numéros sur trente-trois), ce qui semble logique au regard de la nature même de cette publication. Se pose néanmoins la question de savoir pourquoi ce thème n'est pas abordé plus fréquemment et pourquoi l'intérêt porté au rôle des femmes est souvent axé uniquement sur ce qui leur est *tapu* et non sur les choix qui leur sont propres. Ceci étant, le bulletin *Ressources marines et traditions* a souvent publié des articles en lien avec la question des femmes et des pêches, notamment des articles portant sur les méthodes de recherche applicables au recueil d'informations sexospécifiques (n° 2, 10 et 16). D'autres articles ont également été consacrés à la pêche dans les pays insulaires océaniques, notamment en Australie septentrionale (n° 1), aux Îles Cook (n° 8), aux États fédérés de Micronésie (n° 4 et 6), aux Fidji (n° 3, 5, 8 et 29), aux Îles Marshall (n° 21), au Samoa (n° 11), aux Îles Salomon (n° 1, 7, 8, 12, 14, 16 et 19), à Tokelau (n° 11), aux Tonga (n° 13 et 24), à Tuvalu (n° 7), et à Vanuatu (n° 20, 24 et 32). D'autres pays sont également mentionnés brièvement dans des articles à dimension plus régionale. Par ailleurs, les femmes ont aussi été prises en compte dans des articles traitant de la « surpêche malthusienne » (n° 3), des stratégies de prospection alimentaire (n° 9), des tabous sur la pêche des tortues (n° 15) ainsi que des aires marines protégées, de la sécurité alimentaire et des Objectifs du Millénaire pour le développement (n° 17 et 24).

#### **Bulletin d'information *La Bêche-de-mer***

Les femmes sont depuis toujours impliquées dans les activités de pêche côtière traditionnelle et de transformation des holothuries (ou bêche-de-mer). Le rôle des femmes dans la pêche, la transformation, la commercialisation et l'élevage des holothuries a toujours figuré en bonne place dans le bulletin d'information *La Bêche-de-mer*, la plus ancienne publication de la CPS. Il y est fait référence dans huit numéros sur trente-quatre, soit environ un quart des parutions. Les bibliographies publiées dans d'autres numéros citent également divers documents traitant des femmes. Les pêcheries où les femmes sont actives citées dans le bulletin sont les suivantes : Sulawesi (n° 10) et Pualu Misa (n° 34) en Indonésie ; Philippines et Océanie (tour d'horizon de l'exploitation de *Stichopus*, n° 13), Madagascar (n° 21 et 29), Oman (n° 25 et 30), et Malaisie-Sabah (n° 32).

#### **Bulletin d'information *Ressources marines et formation* (bulletins n° 12 à 26 uniquement)**

En 1999 paraissait dans ce bulletin d'information un article concernant une formation à la qualité des produits de la mer dispensée par le programme de formation

des femmes de la CPS à l'École des pêches de Nouvelle-Zélande, à Nelson (bulletin n° 12). Lorsque qu'un projet de formation pour les mécaniciens de marine fut envisagé, c'est tout naturellement le réseau Les femmes et la pêche de la CPS et son Bureau des femmes du Pacifique qui furent sollicités afin de recruter des candidates à cette formation (bulletin n° 21).

Vanuatu est cité dans deux éditions de ce bulletin : le treizième numéro fait référence à une évaluation des besoins en formation menée à Vanuatu ayant conclu à un déficit de formation à la transformation du poisson chez les femmes, tandis que le vingt-deuxième numéro s'attarde sur un programme de formation à la pêche en zone rurale proposé par l'École maritime de Vanuatu. Dans cet article, une photo est accompagnée de la « délicieuse » légende suivante : « Le capitaine Ken Barnett, directeur de l'École maritime de Vanuatu, découpe un gâteau sous le regard du formateur Alickson Aru et des étudiants. En préparant ce gâteau, les femmes de Tutuba voulaient rappeler à l'École maritime qu'elles aimeraient suivre le prochain cours qui sera organisé sur l'île. »

Au-delà des formations s'adressant spécifiquement aux femmes, celles-ci participent également à des formations généralistes. Ainsi, en 2002, on comptait un nombre croissant de femmes inscrites aux séances de formation intensives offertes par la CPS aux agents des services nationaux des pêches, formation qui était en place depuis vingt ans déjà (bulletin n° 18). À l'occasion de la venue en Nouvelle-Zélande des participants au quatrième atelier de formation régional à l'intention des exploitants de petites et moyennes entreprises de pêche en 2003, Beverly Levi du Samoa n'avait d'ailleurs pas manqué de souligner le nombre de femmes travaillant en mer en Nouvelle-Zélande (bulletin n° 23).

#### **Ce que l'histoire du bulletin *Hina, les femmes et la pêche* nous enseigne**

La genèse et l'évolution du bulletin *Hina* témoignent du soutien constant apporté par la CPS et les bailleurs de fonds à cette publication, malgré une apparente inconstance de la part des programmes pêches de la CPS dans la mise en œuvre d'activités axées sur les femmes. Il convient de saluer le dévouement de tous ceux qui ont participé aux vingt-cinq numéros du bulletin dont l'anniversaire a été pour moi l'occasion de revenir sur l'histoire de cette publication mais aussi, en arrière-plan, sur l'engagement historique de la CPS sur la question des femmes dans les pêches.

#### **Retour sur vingt-cinq ans d'implication de la CPS sur la question des femmes dans les pêches (1989 – 2014)**

En me plongeant dans la bibliothèque numérique de la CPS sur les traces du bulletin *Hina*, j'ai progressivement reconstitué les pièces du puzzle de la grande histoire des femmes et des pêches à la CPS, au-delà de la période couverte par les vingt-cinq numéros du bulletin, soit de 1997 à nos jours. Coïncidence des chiffres, cette toile de fond s'étend sur vingt-cinq ans, et trouve ses racines en 1989.

J'ai découvert dans l'excellente bibliothèque numérique sur les ressources marines<sup>2</sup> de la CPS que les programmes pêche – et aquaculture – de l'Organisation avaient accordé un traitement très inégal à la question des femmes et du genre. Notons qu'à une exception près – un document d'information sur les femmes et les pêches présenté par des



intervenants extérieurs (Lal and Slatter 1982) – le sujet des femmes et des pêches ne figure dans aucun des documents de conférence publiés entre 1952 (date des premiers relevés de conclusions de la Conférence technique régionale sur les pêches) et 1989. C'est précisément cette année-là que le terme « femmes » commence à apparaître plus fréquemment dans les rapports de haut niveau, particulièrement dans les conclusions des conférences techniques régionales sur les pêches et plus récemment des conférences des directeurs des pêches.

Entre 1989 et 1990, les activités en lien avec les femmes et les pêches sont mentionnées au titre du Projet sur la manutention et la transformation du poisson (RTMF 22, 1990 reports) sous la responsabilité de Steve Roberts. Ce dernier recommande à ce titre la création d'un « programme halieutique pour les femmes », notant au passage que le Bureau des femmes du Pacifique de la CPS et le Projet sur la manutention et la transformation du poisson réalisent déjà des activités relatives aux femmes dans la pêche.

**Recommandation n° 5 :** *Suite aux débats qui ont souligné l'intérêt croissant que suscitent dans toute la région les activités destinées à répondre aux besoins des femmes des villages de pêche côtiers, les participants recommandent la réalisation d'un programme halieutique pour les femmes tel qu'il a été proposé, ainsi que la création d'un poste de chargé des programmes halieutiques pour les femmes.*

Un sous-projet relatif à la promotion du rôle des femmes dans le secteur des pêches, piloté par Shirley Steele au poste de chargée de programme (Section promotion du rôle des femmes dans le secteur des pêches), vit le jour en mai 1991 sur financements canadiens. La même année, un document d'information portant sur le rôle des femmes dans les pêcheries papoues fut présenté lors de la vingt-troisième Conférence technique régionale sur les pêches (Wararu 1991).

L'année 1992 fut moins propice puisqu'au moment de la vingt-quatrième Conférence technique régionale sur les pêches (août 1992), ce poste de chargé de programme était devenu vacant, sans grandes chances d'être pourvu pour raisons budgétaires. Le mot « femmes » ne figure d'ailleurs pas dans les conclusions de la Conférence, malgré le soutien que continuait d'apporter la CPS à la participation des femmes aux activités de valorisation des produits de la pêche, tel qu'il ressort des rapports d'activité des programmes.

Lors de la vingt-cinquième Conférence technique régionale organisée en mars 1994, les activités de la CPS dans le secteur restaient au point mort par manque d'effectif et malgré le soutien clairement affiché par trois pays : Palau, la Papouasie-Nouvelle-Guinée et Vanuatu.

**Recommandation n° 7 :** *Les participants réaffirment l'importance du projet CPS de promotion du rôle des femmes dans le secteur des pêches dont le concours technique s'est révélé précieux pour un certain nombre de projets locaux visant ce même objectif. Les participants recommandent que le secrétariat général fasse tout ce qui est en son pouvoir pour rétablir les financements accordés jusque-là par le Canada à cet important projet, ou, à défaut, qu'il s'emploie à rechercher d'autres sources de financement.*

À l'heure de la vingt-sixième et dernière édition de la Conférence technique régionale en août 1996, le projet de

promotion du rôle des femmes dans le secteur des pêches avait été ressuscité. Il était même passé du stade de simple ramification du projet sur la manutention et la transformation à celui de « Section promotion du rôle des femmes dans le secteur des pêches ». Patricia Tuara avait auparavant été recrutée en tant que Chargée de la promotion du rôle des femmes dans le secteur des pêches en 1995. « Les principaux objectifs de la section sont de promouvoir une participation accrue des femmes des villages de pêche côtiers à des activités de développement de la pêche à l'échelle régionale et nationale et de multiplier les possibilités qui s'offrent aux femmes de ces villages de gagner de l'argent grâce [au secteur de la pêche]. » Les activités de la Section bénéficiaient principalement de financements canadiens mais aussi de diverses enveloppes projet versées par le Royaume-Uni et la Nouvelle-Zélande.

Puis c'est en 1998 que la Section promotion du rôle des femmes dans le secteur des pêches fut transformée en Section pêche en milieu communautaire, composée d'une responsable de section et conseillère (Patricia Tuara), d'un agent (Lyn Lambeth) et d'une assistante de projet (Marie-Thérèse Bui). À compter de 1997, la Section fut financée sur des fonds australiens et néo-zélandais. De 1996 à 1999, la Section s'impliqua dans la réalisation d'états de lieux nationaux, l'organisation de formations nationales et régionales et la publication de manuels de formation (Community Fisheries Section 1999) portant plus particulièrement sur la participation des femmes, mais aussi plus généralement sur le thème de la dimension de genre, notamment dans l'industrie thonière. Lors de la toute première Conférence des directeurs des pêches en août 1999, la plupart des participants exprimèrent leur soutien plein et entier aux activités de la Section, même si d'aucuns évoquèrent le fait que le programme de travail de la Section était peut-être trop ambitieux compte tenu de compétences peut-être limitées en interne. Un participant s'inquiéta par ailleurs du fait que ce type d'actions risquait de donner une préférence excessive aux intérêts des femmes.

Les désaccords qui à l'époque ressortaient du débat témoignent du fait que dans la région les avis quant à la pertinence de la question des femmes et des pêches sont en perpétuelle évolution. Un débat fut donc initié afin de déterminer les termes et les concepts à adopter au sein des services nationaux des pêches et des organisations régionales, dont il ressortit que les actions ciblant exclusivement les femmes suscitaient parfois des réactions négatives. Lors du Colloque mondial sur les femmes et les pêches (2001), Lyn Lambeth et ses collègues proposèrent donc de mettre davantage l'accent sur la création de postes ou d'organismes « inclusifs » ou « transversaux », dont le mandat serait de « veiller au respect de l'égalité des chances et à la participation des hommes et des femmes dans les activités de gestion et de développement, plutôt que de se limiter à la promotion de la participation des femmes » (Lambeth *et al.* 2002). C'est à cette logique qu'obéit le changement de nom de la section de la CPS chargée de la question des femmes et des pêches.

Devant les participants à la deuxième Conférence des directeurs des pêches organisée en 2001, la Section pêche en milieu communautaire revint sur son histoire, sa création et son programme de travail, cette fois-ci sous l'angle

<sup>2</sup> Toute éventuelle erreur ou interprétation erronée concernant les documents d'archive est entièrement imputable à l'auteur.

nouveau de la gestion communautaire des pêches, tout en continuant d'aborder le rôle des femmes. Il semblerait que lors de leurs débats, les participants à la Conférence n'aient à aucun moment évoqué la question des femmes ou des pêcheries communautaires, ce qui pourrait laisser supposer que le sujet n'était déjà plus à l'ordre du jour.

C'est sous le nouveau nom de « Section gestion de la pêche côtière » que la Section pêche en milieu communautaire participa ensuite à la troisième Conférence des directeurs des pêches en 2003. Ce changement de nom reflète l'objectif affiché par la CPS d'élargir le spectre des interventions de la Section à d'autres aspects de la gestion des pêches. Il est à noter que le terme « femmes » n'apparaît plus qu'à une seule reprise dans les conclusions de la Conférence, dans le passage suivant : « Les participants ont fait remarquer que les objectifs du Plan stratégique du Programme Pêche côtière ne font aucune mention du rôle des femmes dans le secteur des pêches. Bien que l'on en tienne compte au niveau intersectoriel dans les « principes de base et modes de fonctionnement » figurant en annexe, les participants étaient d'avis que [cette question devrait faire l'objet d'une stratégie ou d'un objectif précis et ambitieux dans la prochaine version de ce document évolutif]. »

À ce stade, les projecteurs braqués sur la question des femmes semblaient irrémédiablement condamnés à s'éteindre. Semblaient seulement, puisque quelque temps avant la Conférence, la CPS recrutait Aliti Vunisea (première rédactrice en chef du bulletin *Hina*) au poste de Chargée de la gestion de la pêche côtière et Mecki Kronen en tant que Chargée de recherche (pêche en milieu communautaire). Toutes deux étaient appelées à travailler ensemble sur le Projet PROCFish (2002 – 2009), financé par l'Union européenne et les partenaires du Pacifique, et grâce auquel une somme importante de données relatives aux pêches côtières ventilées par sexe a pu être collectée et analysée (Pinca *et al.* 2010). PROCFish livre ainsi ses premiers résultats issus d'évaluations approfondies des pêcheries côtières et ses données de pêche ventilées par sexe entre 2008 et 2010, et son rapport final de synthèse voit le jour en 2012. Pour la première fois, ledit rapport (Pinca *et al.* 2010) propose des résultats décisifs sous l'angle du genre dont la portée est à ce jour encore sous-estimée. L'étude a par exemple mis en lumière le fait qu'en Océanie, l'exploitation commerciale des poissons issus de la pêche est un domaine presque exclusivement masculin. Les résultats indiquent également que, souvent, les femmes ne participent à la capture de poissons qu'à des fins vivrières, exception faite de la Mélanésie où les femmes vendent également le fruit de leur pêche. À l'inverse, dans le cas de la plupart des invertébrés, les femmes et les hommes consacrent quasiment le même temps à la pêche, avec un taux de capture équivalent. Toutefois, bien que ces études aient été pilotées par Mecki Kronen et Aliti Vunisea, trop souvent les rapports se gardent de mettre clairement en évidence les résultats obtenus selon une perspective de genre ou manquent de formuler des conclusions pertinentes en faveur de la mise en place de politiques genrées.

Il apparaît d'ailleurs dans les conclusions des quatrième, cinquième et sixième conférences des directeurs des pêches (2004, 2006 et 2009) que les thèmes des femmes et du genre ne figurent plus en bonne place dans les activités menées par la CPS dans le secteur. Un document inhabituel consacré à la dimension sociale et de genre dans l'industrie thonière des pays insulaires océaniques, présenté lors de la cinquième édition de la Conférence, fait toutefois exception.

Lors de la Conférence de 2009, la CPS déclarait compter parmi ses effectifs consacrés aux pêches un tiers d'agents féminins, ces chiffres n'étant malheureusement pas ventilés par type de contrat ou par échelon hiérarchique. Cette même année, le Projet SciCOFish financé par l'Union Européenne était sur le point d'être lancé. L'un des volets de ce projet prévoyait la réalisation d'études de cas axés sur l'emploi des femmes et des hommes dans le secteur des pêches et dans le domaine de la gestion et de la recherche environnementales aux Îles Salomon, aux Tonga et aux Îles Marshall. Les conclusions de ces études indiquent que les femmes ne représentaient que 18 % des emplois totaux de la filière, ou 25 % des postes, déduction faite des contrats d'observateurs (Tuara and Passfield 2011). Par contre, le nombre de femmes occupant des fonctions administratives dépassait les 60 %.

Lors de la septième Conférence des directeurs des pêches en 2011 et de la huitième édition en 2013, les questions des femmes et du genre dans le secteur de la pêche avaient totalement disparu de l'ordre du jour. C'est ainsi que le bulletin *Hina* est devenu le seul projet portant sur les femmes dans la filière pêche actuellement réalisé par la CPS.

#### **Ce que l'histoire plus vaste de l'implication de la CPS sur la question des femmes dans la filière pêche nous enseigne**

L'analyse des principaux documents publiés par la CPS de 1989 à nos jours, soit pendant vingt-cinq ans, révèle que la CPS n'a intégré la question de l'implication des femmes dans les pêches et l'aquaculture à ses travaux que par intermittence. Les postes de spécialiste de la question des femmes et des pêches n'ont été pourvus que pendant un an, en 1991, puis entre 1995 et 2001, années au cours desquelles les postes consacrés aux femmes se sont transformés en postes axés sur les pêches en milieu communautaire, avant d'être dissous dans le secteur plus large des pêches côtières. Dans le même temps, divers projets portés par des chercheurs spécialistes des femmes et des pêches, notamment le Projet PROCFish et un volet plus étroit du Projet SciCOFish, ont permis la réalisation d'études de genre particulièrement utiles, et ce, alors que ces projets semblaient frileux à l'idée de traiter ouvertement de ces questions. Les résultats du Projet PROCFish méritent notamment d'être publiés, exploités et diffusés plus largement afin d'orienter les interventions de la CPS et des services nationaux des pêches. Ces études sont à la fois inestimables et inédites.

Les relevés de conclusions des réunions de haut niveau organisées par la CPS indiquent que chaque fois que la CPS s'est engagée sur le terrain des femmes et du genre, comme dans tous ses autres domaines d'intervention, c'est avec des résultats concluants dont les pays océaniques apprécient la valeur. La CPS a d'ailleurs été sollicitée à plusieurs reprises pour lever des fonds permettant de poursuivre et d'approfondir son action dans ce domaine. Malheureusement, lorsque la CPS n'a pas pu entreprendre d'activités sur cette thématique et l'a laissée à la marge, les pays ne sont pas intervenus pour la remettre à l'ordre du jour. Cette situation perdure depuis 2001, bien que des travaux conséquents aient été effectués dans le cadre des projets PROCFish et SciCOFish.

Outre le soutien que la CPS continuera à apporter au bulletin *Hina*, se pose désormais la question de savoir

quelle orientation la CPS choisira d'adopter sur la question des femmes et du genre dans le secteur des pêches et de l'aquaculture.

La première mesure à prendre doit être de revoir au plus vite le contenu du plan stratégique et de confier à une poignée de spécialistes régionaux et internationaux du rôle des femmes et du genre dans les secteurs de l'aquaculture, des pêches et du développement la tâche de fixer une série d'objectifs et de cibles pertinents. L'égalité hommes-femmes doit impérativement figurer parmi ces objectifs car elle participe de la justice sociale, au-delà des retombées économiques positives qu'elle engendre. Dans cet esprit, il convient d'optimiser l'utilisation qui est faite des conclusions du Projet PROCFish et de toutes les autres données et publications pertinentes. Il serait par exemple relativement simple de créer dans un premier temps des pages thématiques consacrées aux questions de genre sur le site Internet de la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins et de mettre à disposition toutes les publications CPS en lien avec ce sujet après numérisation. Malgré tout l'intérêt que présente la bibliothèque numérique, son utilisation nécessite toutefois d'avoir une certaine idée des documents qu'elle contient. Une page Web consacrée à la question des femmes permettrait donc d'orienter les internautes et de faciliter l'accès au contenu.

À ce jour, la question de la condition féminine et du genre a principalement été étudiée à travers le prisme des pêches. Or, il est essentiel que les femmes puissent également s'impliquer dans les activités aquacoles qui sont aujourd'hui en plein essor, ce qui semble être déjà une réalité dans d'autres régions du monde.

En conclusion, l'expérience d'autres organisations internationales qui par le passé avaient fait le choix d'éluder la question du genre montre que l'ajout de ce thème à tout programme de travail nécessite en amont un changement radical de culture interne et de mentalités. Cette évolution exige une direction éclairée et un ancrage dans le temps. La CPS, en tant que principal organisme régional spécialisé dans la pêche et l'aquaculture, doit prêcher par l'exemple et emmener toute la région dans son sillage. Le bulletin *Hina* s'est bâti une réputation au fil des années. Il constitue une vitrine idéale pour la CPS qui peut ainsi promouvoir son action auprès des pays de la région et faire état de son évolution.

### Remerciements

Une grande partie des informations ayant servi à la rédaction du présent article provient des rapports et documents mis à disposition dans la bibliothèque numérique de la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins.

### Bibliographie

- Community Fisheries Section. 1999. Overview of the Community Fisheries Section 1996–1999. Secretariat of the Pacific Community 1<sup>st</sup> SPC Heads of Fisheries Meeting (Noumea, New Caledonia, 9–13 August 1999). Background Paper 6.
- Kleiber D., Harris L.M. and Vincent A.C.J. 2014. Gender and small-scale fisheries: A case for counting women and beyond. *Fish and Fisheries*. doi: 10.1111/faf.12075
- Lal P.N. and Slatter C. 1982. ESCAP/FAO Project on Improving the Socio-Economic Condition of Women in Fisheries: Relevance of the Fiji Study to other South Pacific Countries. SPC/Fisheries 14/WP.30, South Pacific Commission, Fourteenth Regional Technical Meeting on Fisheries (Noumea, New Caledonia, 2–6 August 1982).
- Lambeth L., Hanchard B., Aslin H., Fay-Sauni L., Tuara P., Rochers K.D. and Vunisea A. 2002. An overview of the involvement of women in fisheries activities in Oceania. p. 127–142. In: M.J. Williams, N.H. Chao, P.S. Choo, K. Matics, M.C. Nandeesh, M. Shariff, I. Siason, E. Tech and J.M.C. Wong (eds). *Global Symposium on Women in Fisheries*. Sixth Asian Fisheries Forum, 29 November 2001, Kaohsiung, Taiwan. ICLARM-The World Fish Center.
- Pinca S., Kronen M., Friedman K., Magron F., Chapman L., Tardy E., Pakoa K., Awira R., Boblin P. and Lasi F. 2010. Regional assessment report: Profiles and results from survey work at 63 sites across 17 Pacific Island Countries and Territories. Pacific Regional Oceanic and Coastal Fisheries Development Programme (PROCFish/C/CoFish). Noumea, New Caledonia: Secretariat of the Pacific Community. 512 p.
- SPC. 1996a. Report: Twenty-Sixth Regional Technical Meeting on Fisheries, Noumea, New Caledonia, 5–9 August 1996, 100 p.
- SPC. 1996b. Report on SPC Coastal Fisheries Programme Activities, April 1994 – July 1996, SPC/Fisheries 26/Working Paper 3, 10 July 1996, South Pacific Commission Twenty-Sixth Regional Technical Meeting on Fisheries, Noumea, New Caledonia, 5–9 August 1996. 31 p.
- SPC. 1996c. Women's Fisheries Development Section: Supporting Women in Fisheries. SPC/Fisheries 26/Information Paper 11, 6 August 1996, South Pacific Commission Twenty-Sixth Regional Technical Meeting on Fisheries, Noumea, New Caledonia, 5–9 August 1996. 6 p.
- Tuara P. and Passfield K. 2011. Gender in oceanic and coastal fisheries science and management — Based on case studies in Solomon Islands, Marshall Islands and Tonga. Noumea, New Caledonia: Secretariat of the Pacific Community. 62 p.
- Wararu W. 1991. A country review on women in fisheries component of the DFMR (Department of Fisheries and Marine Resources). SPC/Fisheries 23/IP 28, Twenty-third Regional Technical Meeting on Fisheries, Noumea, New Caledonia, 5–9 August 1991. 7 p.
- Williams M.J. 2010. Gender dimensions in fisheries management. p. 72–86. In: G.R. Quentin, R. Hilborn, D. Squires, M. Tait and M. Williams (eds). *Handbook of marine fisheries conservation and management*. Oxford University Press, New York. 784 p.
- Williams M.J. 2014. Information sur la parité hommes-femmes dans AsiaPacific-Fishwatch: profilage des espèces thonières. *Hina, les femmes et la pêche*, Bulletin de la CPS 24:3–5.

## Rôle des femmes dans le développement de la pêche

Shirley Steele<sup>1</sup>

**Source :** Communication présentée lors de 23<sup>e</sup> Conférence technique régionale sur les pêches de la Commission du Pacifique Sud (Nouméa, Nouvelle-Calédonie, 5-9 août 1991).

Dans le Pacifique Sud, les femmes ont toujours joué un rôle clé au sein des communautés de pêcheurs. Pourtant ce n'est que depuis une dizaine d'années que l'on réfléchit à leur participation au développement du secteur. La présente communication propose un traitement synthétique des éléments suivants : 1) analyse de la signification du rôle de la femme dans le développement, et plus particulièrement dans le secteur de la pêche ; 2) rappel de certaines des erreurs commises dans la promotion du rôle des femmes dans le développement ; et 3) examen d'un certain nombre de concepts incontournables pour la mise en œuvre d'un programme de développement intégré visant à améliorer la qualité de vie des femmes pratiquant la pêche.

Avant de me pencher sur le concept du développement, je souhaite préciser que, bien qu'étant une nouvelle venue dans le secteur de la pêche, j'ai déjà travaillé sur la problématique de la participation de la femme au développement, tant au Canada qu'en Papouasie-Nouvelle-Guinée. Après avoir consacré une bonne partie de mes trois premiers mois à la CPS à l'étude de la littérature scientifique relative au rôle de la femme dans le secteur de la pêche, j'en conclus que bon nombre des problèmes à résoudre à cet égard s'apparentent à ceux qui continuent à être associés à la promotion du rôle de la femme dans le développement de manière générale. Je souhaiterais également ajouter que je n'ai pas la prétention d'aborder, au cours de mon intervention, la totalité des problématiques pertinentes, le sujet étant d'une extrême complexité et méritant mûre réflexion. En revanche, ce que j'attends de cet atelier, c'est qu'il permette d'ouvrir un dialogue et d'encourager l'adoption d'une nouvelle approche de la problématique du rôle des femmes dans le développement de la pêche.

### Le développement

S'il y a pour moi une évidence, confirmée par mon analyse bibliographique, c'est que, par le passé, on a sous-évalué et insuffisamment soutenu le rôle des femmes dans l'économie : le plus souvent, on ne les a pas considérées comme des partenaires potentielles dans le développement, et on a fait peu de cas de leurs besoins et de leurs intérêts en tant qu'êtres humains. Quand on sait que près de 50 % de la population des pays en développement est constituée de femmes, il faut bien reconnaître que la moitié de la population dans ces pays n'exploite pas pleinement son potentiel, à titre individuel ou en tant que participant actif à la vie économique.

C'est pour remédier à ce déséquilibre constaté sur l'ensemble de la planète qu'a été élaboré le concept du rôle de la femme dans le développement. Si chaque pays et chaque organisation s'est doté de sa propre définition du concept, on peut cependant avancer sans risque qu'il s'agit globalement de permettre aux femmes de participer, sur un pied d'égalité avec les hommes, à la vie sociale, économique et politique. Plus spécifiquement, mais toujours dans la même logique, la FAO estime que l'objectif fondamental est d'assurer l'égalité participation des femmes et de leur permettre, d'une part, de s'investir de manière productive et autonome dans l'amélioration de leur qualité de vie, de leur santé nutritionnelle et de celles de leur famille, et, d'autre part, d'exploiter pleinement leur potentiel, aussi bien en tant qu'êtres humains qu'en tant que membres de leur famille et de leur environnement (Raque and Tietae, 1988).

Aujourd'hui donc, quand je parle de renforcer le rôle des femmes dans le développement du secteur halieutique, je fais référence à la démarche structurée qui, à terme, permettra aux femmes de devenir des partenaires à part entière et des participantes productives et autonomes au sein de leur communauté de pêcheurs.

Je pense utile de rappeler qu'égalité ne vaut pas identité. J'entends souvent dire que l'égalité des sexes est chose impossible, compte tenu des différences existant entre les femmes et les hommes. Je reconnais bien volontiers que les femmes et les hommes sont différents et jouent sans doute des rôles distincts dans le domaine de la pêche, mais cela ne signifie pas pour autant qu'hommes et femmes ne soient pas égaux. Les principes d'égalité ou d'équité tiennent compte des différences entre les êtres humains, reconnaissant ainsi que les hommes sont différents des femmes, ou que les Australiens sont différents des Canadiens, sans pour autant attribuer une valeur supérieure à l'un ou l'autre de ces groupes. De ce fait, quand je parle d'égalité pour les femmes dans le développement de la pêche, je ne veux pas dire qu'il faut nécessairement que les femmes soient traitées de la même manière que les hommes, mais qu'on leur attribue à elles, ainsi qu'au rôle qu'elles jouent, la même valeur qu'aux hommes et à leurs fonctions. Quand il y a égalité entre deux partenaires, cela signifie qu'aucun des deux n'est supérieur ou plus important que l'autre, même si chacun joue un rôle différent au sein de la famille ou de la collectivité.

<sup>1</sup> Chargée de programme (promotion du rôle des femmes dans le secteur des pêches), CPS (1991).

## Les erreurs du passé

Ces dernières années, de nombreuses études ont été réalisées pour évaluer les progrès accomplis, depuis l'Année internationale de la femme, dans l'amélioration de la condition des femmes, en particulier dans les zones rurales. Le bilan est loin d'être glorieux. En réalité, de l'avis général, le monde en développement est jonché de projets avortés (Mathie and Cox, 1987).

Les discussions que j'ai pu avoir avec différents interlocuteurs depuis mon arrivée à la CPS m'amènent à penser qu'il existe, au sein de Commission et des pays membres, une volonté sincère de mener des projets destinés à promouvoir le rôle de la femme dans le développement du secteur de la pêche. Si l'on peut se réjouir de cet intérêt grandissant, il est fondamental de ne pas reproduire les erreurs commises par le passé dans la mise en œuvre de ce type de projets. En tirant les enseignements nécessaires, on mettra les échecs du passé au service de la réussite des projets futurs.

### Exemples d'erreurs commises

- A. Le concept du travail de la femme et l'absence de reconnaissance du rôle des femmes dans la collectivité.

Le travail qu'elles accomplissent étant le plus souvent non rémunéré et non reconnu en tant que tel, les femmes souffrent d'une absence de reconnaissance de leur statut et il en résulte une confusion sur l'identité des membres véritablement productifs de la famille. Chaque société a sa manière d'attribuer une valeur aux individus, mais trop souvent cette valeur dépend de l'argent gagné. Les femmes n'étant traditionnellement pas rémunérées pour leur travail, leur rôle est souvent perçu comme mineur et non productif.

On doit donc commencer par reconnaître la réalité du travail accompli par les femmes. De fait, ces dernières travaillent généralement plus longtemps que les hommes, en effectuant une « double journée », puisqu'elles sont chargées de produire et de préparer les aliments, et de veiller aux autres besoins fondamentaux de leur famille et de leur communauté : approvisionnement en eau, en combustibles, logement, santé, garde des enfants et autres tâches ménagères. D'après les statistiques internationales, les femmes accomplissent les deux tiers du travail réalisé dans le monde, alors qu'elles ne perçoivent qu'un dixième des revenus produits (Mathie and Cox, 1987). Toutefois, étant donné que l'essentiel de leur travail concerne leur famille et qu'elles ne perçoivent pas de salaire, la société ne qualifie pas de « travail » cette contribution fondamentale des femmes et ne lui attribue donc aucune valeur.

Si l'on veut que le développement bénéficie à la société dans son ensemble, il faut davantage œuvrer à la reconnaissance et à la prise de conscience du travail des femmes dans les zones rurales, et à l'importance de cette contribution.

- B. Une autre erreur fréquemment commise consiste à monter ou à élaborer en vase clos des programmes

destinés aux femmes. Il faut remédier à deux dimensions de ce problème.

En premier lieu, les hommes ne doivent pas être exclus des projets de développement s'adressant aux femmes, et les femmes ne doivent pas travailler isolément. Quand elles ne bénéficient pas du soutien des hommes, les femmes ont souvent des difficultés à progresser. C'est pourquoi il est très important que les maris, les pères et les frères comprennent toute la valeur des projets entrepris par les femmes. Il est indéniable qu'en encourageant les hommes à soutenir les femmes, plutôt qu'en les aliénant, on aidera les femmes à atteindre leurs objectifs et à devenir plus productives.

Selon moi, on peut dire sans se tromper que, dans le Pacifique Sud, les rapports de force sont dominés par les hommes. Il en ressort que si l'on ne les intègre pas dans les solutions aux problèmes concernant les femmes, les chances de réussite sont très limitées. Les hommes doivent prendre conscience des préoccupations et des besoins des femmes, et comprendre ce qu'elles cherchent à réaliser (dans les pays où la tradition n'encourage pas les femmes à prendre la parole, il appartiendra aux dirigeants masculins et aux chargés de la planification de permettre aux femmes de formuler leurs préoccupations et leurs besoins). Il faut donner aux hommes la possibilité de participer aux projets de développement en faveur des femmes : je ne veux pas dire par là que les hommes doivent décider des politiques et des programmes à mener, mais que s'ils ne sont pas pris en compte et exclus, les femmes ne pourront espérer bénéficier de leur soutien.

Au Canada, j'estime que l'une des principales erreurs commises par le mouvement féministe au début de son action a été d'exclure les hommes. En conséquence, on a vu apparaître dans l'ensemble du pays des groupes de femmes à la conscience aiguë, qui réalisaient qu'elles n'avaient pas eu les mêmes chances que leurs homologues masculins et qu'on les avait confinées dans des rôles traditionnels, ce qu'elles ne pouvaient plus accepter. Or, les hommes qui détenaient le pouvoir au Canada, au sein des pouvoirs publics, de la banque ou du monde des affaires, ont été largement exclus de ce réveil civique : en conséquence, lorsque les femmes ont voulu faire le choix de leur destin, la société en général (essentiellement contrôlée par les hommes) s'est montrée peu réceptive à leur préoccupations et à leurs intérêts. Je suis personnellement convaincue que ce manque de réceptivité résultait avant tout d'un déficit de compréhension et de connaissance. À quoi venait s'ajouter l'absence de structures permettant d'intégrer ces femmes libérées, qui voulaient se faire une place dans le monde du travail rémunéré.

Ce n'est qu'au cours des dix dernières années que l'on a pu constater de véritables progrès en matière d'égalité des sexes au Canada, ce qui s'explique en grande partie par l'intégration attendue des hommes dans le processus de développement et l'élargissement des campagnes de sensibilisation

à l'ensemble de la société, afin que chacun sache que les femmes peuvent être des partenaires à part entière dans la vie économique, politique et sociale.

L'autre erreur associée à une approche cloisonnée du développement a été de croire qu'en offrant aux femmes des possibilités de formation ou des débouchés économiques, on améliorerait leur qualité de vie. L'expérience a montré que ce n'est pas forcément le cas.

Comme je l'ai déjà indiqué, en milieu rural, nombre de femmes doivent déjà assumer une double journée de travail. En leur proposant des séances de formation ou des débouchés rémunérateurs, on court le risque d'alourdir leur charge de travail, au lieu de les aider à mener des vies plus productives. Malheureusement pour les femmes, le développement se traduit souvent, non par une réduction, mais par une augmentation de leurs obligations. Toute stratégie de développement doit donc inclure une réflexion sur les moyens d'alléger leur charge de travail, afin qu'elles aient plus de temps à consacrer à leurs familles et à des activités rémunératrices. Les responsables de la planification doivent commencer par concevoir des services de formation et de soutien permettant de réduire les obligations des femmes, afin de leur donner suffisamment de temps pour acquérir les compétences et les ressources qui déboucheront sur des bénéfices économiques.

Ainsi, pour assurer la viabilité économique d'une activité de transformation du poisson, il ne suffit pas de former des femmes aux techniques de conservation et de transformation. Il peut s'avérer également nécessaire de dispenser des formations ou de leur apporter un soutien dans d'autres domaines : garde des enfants, assainissement, approvisionnement en eau et en carburant, services bancaires, gestion et amélioration des méthodes de préparation des aliments.

- C. Une troisième erreur constatée dans les projets de développement consiste à ne pas tenir compte de l'incidence, sur les femmes et sur la vie de la collectivité, des programmes de développement placés sous le contrôle des hommes. L'expérience a montré que les projets de développement de grande envergure, la mécanisation et les progrès technologiques pensés pour les hommes peuvent avoir des répercussions négatives sur la vie des femmes. Il faut donc veiller à réduire au maximum l'impact néfaste des programmes et des activités de développement.

Dans *New directions for women in non-formal education*, Mathie et Cox (1987) présentent une série d'exemples démontrant que la position des femmes s'est retrouvée affaiblie avec le progrès technologique.

Dans le district de Vaimo de la province du Sepik occidental, en Papouasie-Nouvelle-Guinée, on a constaté que l'introduction de bateaux hors-bord et de filets en nylon avait débouché sur une

augmentation des revenus des hommes. Le revers de la médaille, c'est que les hommes étaient souvent éloignés du foyer et de leurs responsabilités familiales, laissant donc aux femmes une charge de travail alourdie. On a également constaté que seule une part infime des revenus supplémentaires revenait directement aux familles.

S'il importe de prendre des mesures visant à soutenir et à encourager le progrès et à améliorer les débouchés économiques pour les hommes comme pour les femmes, il faut, ce faisant, tenir compte de leur impact sur les femmes. De même qu'il est fondamental de faire participer les hommes aux actions ciblant les femmes, l'inverse est tout aussi important : les femmes doivent être incluses dans les activités de développement s'adressant en premier lieu aux hommes. Souvent c'est uniquement en parlant aux femmes d'un village que l'intervenant extérieur sera en mesure de déterminer la véritable nature des besoins et des problèmes qui s'y posent.

Bien d'autres erreurs ont été commises, mais faute de temps, je n'ai évoqué que celles que je considère comme étant les plus importantes.

#### **Alors, que doit-on faire ?**

Pour remédier aux déséquilibres et aux injustices subis jusqu'ici par les femmes, et pour garantir la participation effective des femmes au développement du secteur de la pêche, il est essentiel que toute intervention visant au développement de la pêche repose sur trois principes fondamentaux : sensibilité, intégration et soutien. C'est ce que, dans un souci mnémotechnique, j'appelle la conception SIS.

- A. **Sensibilité.** Les responsables de la planification des projets et le personnel de terrain doivent être sensibles aux structures et aux méthodes de travail locales, aux us et coutumes, ainsi qu'aux structures socioéconomiques existantes, et notamment aux rôles dévolus aux femmes. Ils doivent s'efforcer de comprendre et d'appréhender avec empathie les besoins réels et perçus des populations concernées par le projet. Ils doivent permettre aux femmes de participer au processus de prise de décision, la sensibilité ne pouvant être au rendez-vous si l'on ne tient pas compte de leur point de vue.
- B. **Intégration.** Les activités de développement s'adressant aux femmes ne doivent pas être planifiées ou abordées de manière cloisonnée, mais doivent être intégrées aux stratégies de développement régional ou aux orientations définies par les autorités locales.

Quand ils sont conçus sans tenir compte du contexte global, les programmes de développement s'adressant aux femmes contribuent souvent à les marginaliser encore davantage par rapport à la vie économique générale. Les activités menées peuvent être particulières aux femmes, mais doivent participer de l'économie conventionnelle. Je prendrai l'exemple du poste que j'occupe et du programme dont je relève : bien qu'il concerne spécifiquement les femmes, il a été intégré au sein du département des pêches et est considéré (du

moins je l'espère) comme étant tout aussi important que les projets ciblant en priorité les hommes. Bien que j'estime essentielle la présence d'une spécialiste de la condition féminine au sein du programme des pêches, afin de permettre une bonne prise en compte des préoccupations et des besoins des femmes, notre objectif final doit être de parvenir à une intégration complète des activités de développement, ce qui rendra mon poste superfluo. Ceci ne pourra cependant se produire que lorsque les femmes jouiront d'une égalité véritable au sein de la société.

- C. *Soutien*. Les femmes doivent bénéficier d'un soutien structurel, technique et financier dans le cadre de leurs activités familiales, économiques et sociales. Cela signifie concrètement qu'il est sans doute nécessaire de les aider à subvenir aux besoins du quotidien pour leur permettre de mieux gérer leur temps. Cela peut aussi se traduire par l'introduction de nouvelles technologies leur permettant de renforcer l'efficacité de leurs activités, sans pour autant les remplacer totalement. Dans d'autres cas, il s'agira de fournir les équipements et la formation nécessaires pour mettre la modernité au service de la promotion de la femme.

Ce soutien peut se traduire de diverses façons :

- a. travaux de recherche visant à améliorer les technologies en rapport avec la transformation du poisson ou avec d'autres activités réalisées par les femmes en dehors du secteur de la pêche
- b. offre de services bancaires et de crédits
- c. services de vulgarisation et de formation
- d. amélioration des installations permettant d'alléger les tâches ménagères (collecte d'eau et de combustibles, par exemple)
- e. amélioration de l'assainissement, de l'habitat et des installations médicales
- f. garderies
- g. introduction de méthodes améliorées de préparation et de cuisson des aliments
- h. garantie que les femmes bénéficient des mêmes droits que les hommes en matière de propriété foncière ou autre.

Quand on envisage le montage d'un projet générateur de revenus pour (et avec) les femmes d'un village, il faut commencer par examiner les facteurs déterminants pour la réussite de l'aventure : garde des enfants, assainissement, approvisionnement en eau, etc. Pendant la phase de planification, plutôt que de se contenter de consulter les conseillers halieutiques, il faut également faire intervenir les conseillers en développement rural, les agents des services de promotion de la jeunesse et éventuellement les professionnels de santé. Ce faisant, on montera un projet totalement intégré, prenant en compte l'ensemble des facteurs susceptibles de contribuer à sa réussite ou à son échec.

## Conclusion

Pour conclure mon propos, je voudrais évoquer l'article de Penelope Schoeffel intitulé *Women in the Fisheries of the South Pacific* (1985).

Dans cet article, Penelope Schoeffel montre que les services des pêches des pays du Pacifique Sud sont avant tout axés sur le développement de la pêche commerciale et industrielle, impliquant la formation des hommes pour en faire des pêcheurs professionnels à plein temps, ou des travailleurs qualifiés sur des navires de pêche industrielle privés ou publics. Elle ajoute que, compte tenu de priorités économiques nationales plus pressantes, on ne tient que très peu compte de la place de la pêche vivrière de type artisanal, pratiquée à temps partiel dans la plupart des communautés de pêcheurs du Pacifique Sud. Or, les femmes tiennent un rôle prépondérant dans cette pêche, tout comme dans la vente du poisson sur les marchés locaux : on a donc tendance à négliger ou à sous-estimer leur contribution.

L'auteur conclut que, dans le Pacifique Sud, le principal frein au renforcement de la participation des femmes dans le secteur de la pêche réside dans le mode de développement choisi. Tout en comprenant les motivations des pays de la région, elle estime nécessaire d'adopter une politique de développement des pêches plus équilibrée, où davantage de moyens humains, financiers et techniques seraient consacrés à l'amélioration de l'efficacité et de la productivité des activités de vente du poisson et de pêche professionnelle pratiquées par les femmes à temps partiel et à petite échelle.

En conséquence, pour compléter mon analyse sur les conditions à réunir pour garantir la réussite d'un projet de développement, j'ajouterai qu'il faut se pencher sur les politiques et stratégies publiques et analyser leur incidence sur la qualité de la vie des femmes. Ce n'est donc pas uniquement sur le plan local qu'il faut appliquer les principes de sensibilité, d'intégration et de soutien, mais également à l'échelon gouvernemental.

Comme l'explique Penelope Schoeffel dans son article, on peut comprendre que les pays de la région se soient lancés dans des projets commerciaux de grande envergure, puisque la croissance économique est essentielle pour le développement et la stabilité de tout pays. Il n'est donc pas raisonnable d'exiger des gouvernements qu'ils mettent un coup d'arrêt à tous les grands projets de pêche commerciale et industrielle, qu'il faut continuer à encourager. Cependant ces projets doivent être planifiés avec soin, afin de veiller à ce qu'une partie de la population ne soit pas avantagée au détriment d'une autre. Si ces projets ont des effets délétères sur un groupe, il est de la responsabilité des pouvoirs publics d'y intégrer des actions correctives pour contrecarrer ces déséquilibres potentiels.

Vous tous ici présents avez un rôle important à jouer, notamment en mettant en évidence et en modifiant les politiques publiques susceptibles d'avoir des répercussions négatives sur certaines parties de la population dans le Pacifique Sud. Même si les pouvoirs publics ne cherchent pas délibérément à opérer des discriminations contre les femmes, on ne peut plus continuer à fermer les yeux sur les conséquences négatives de certaines

initiatives économiques. Il faut envisager la mise en place, à l'échelon national, de programmes et de politiques propres à contrecarrer certaines conséquences négatives des changements socioéconomiques. Tout comme il appartient aux hommes d'aider les femmes et aux femmes de soutenir les hommes, il incombe aux pouvoirs publics d'appuyer les initiatives de terrain et de répondre aux préoccupations qui s'y expriment. Faute d'un tel soutien, les projets locaux ne sauraient s'inscrire dans la durée.

Comme je l'ai indiqué en introduction, la question de la place des femmes dans le développement de la pêche est extrêmement complexe et ne saurait trouver de solution facile et rapide. Je me suis contentée d'aborder très rapidement certaines des problématiques et des actions pouvant être menées pour accompagner les femmes dans les communautés de pêcheurs. Ce qui compte maintenant, c'est de réaliser qu'il est possible de mettre en œuvre des actions permettant de renforcer l'autonomie des femmes et d'en faire de véritables partenaires dans le développement. M'inspirant de la célèbre citation de John F. Kennedy « Ne demandez pas ce que votre pays peut faire pour vous, mais ce que vous pouvez faire pour votre pays », je conclurai par ces mots : « Ne demandez pas ce que les femmes peuvent faire pour vous, mais ce que vous pouvez faire pour les femmes ».

## Bibliographie

- Raque F. and Tietae U. 1988. Women in fishing communities. Guidelines. A special target group of development projects. FAO, Rome, Italy.
- Mathie A. and Cox E. 1987. New directions for women in non-formal education. Office of Home Affairs, Papua New Guinea
- Schoeffel P. 1985. Women in the fisheries of the South Pacific. In: Women in development in the South Pacific: Barriers and opportunities. Development Studies Centre, Australian National University Canberra, Australia.



## Soutien aux femmes dans le secteur de la pêche

Document établi par la Section promotion du rôle des femmes dans le secteur des pêches de la Commission du Pacifique Sud

**Source :** Document d'information 11 présenté lors de la 26e Conférence technique régionale sur les pêches de la Commission du Pacifique Sud (Nouméa, Nouvelle-Calédonie, 5-9 août 1996).

Le concept du « rôle de la femme dans le secteur de la pêche » continue à susciter perplexité et amusement chez ceux qui sont convaincus que la pêche reste un pré carré masculin. Dans cette logique, les hommes qui pratiquent la pêche ont recours à des outils et à des techniques exigeant une certaine dextérité. Les femmes, en revanche, ne pêchent pas le poisson, se contentant de marcher le long du récif et de ramasser des coquillages à la main. Cette généralisation relative à la participation des femmes dans le monde de la pêche s'explique par une définition étriquée du concept de « pêche ». Or, le proverbe selon lequel « Les hommes ne font qu'attraper le poisson et les femmes s'occupent de tout le reste » rend compte du rôle actif joué par ces dernières dans la préparation et la vente des produits de la mer. Des études réalisées notamment par Schoeffel (1985), Chapman (1987), Mathews (1991) ou le Secrétariat du Commonwealth (1989, 1990) montrent que de nombreuses femmes pêchent le poisson à la canne, avec des filets ou au moyen d'autres techniques employées par les hommes. De plus, elles sont chargées de vider, de sécher, de saler et de préparer les prises aux fins de conservation et de consommation, et dans la plupart des pays insulaires, la vente du poisson est une activité qui leur est exclusivement dévolue.

Toutefois, la reconnaissance du rôle important joué par les femmes dans le secteur de la pêche ne signifie pas forcément qu'on leur alloue le soutien nécessaire pour leur permettre de progresser. Dans le présent document, nous passerons en revue les raisons justifiant qu'on apporte un soutien aux femmes dans le domaine de la pêche, ainsi que le type d'assistance qui est requis, et nous formulerons des propositions dans ce sens, en donnant des exemples de domaines à creuser et de projets menés à l'échelon national et régional.

### Soutenir les femmes dans le domaine de la pêche : à quoi bon ?

Dans les pays de la région, la pêche vivrière pratiquée par les femmes (prélèvement de la ressource dans le lagon essentiellement aux fins de consommation familiale) n'est pas considérée comme un secteur à développer en priorité. Compte tenu des ressources limitées à consacrer aux projets de développement, les responsables de la planification à l'échelon national ont tendance à investir dans des activités de recherche, de formation, dans l'achat d'équipements, ou à consacrer des ressources au développement de la pêche commerciale et orientée vers l'exportation. L'objectif recherché est de promouvoir les activités créatrices de revenus pour le pays. Les statistiques illustrant la part de la

pêche commerciale dans le revenu national justifient le soutien apporté à ce secteur chaque année.

Toutefois, un examen attentif des activités des femmes montre que celles-ci contribuent non seulement au revenu national de nombreux pays insulaires, mais également au bien-être de la population dans son ensemble, comme l'illustrent les éléments énumérés ci-dessous :

#### 1. Valeur commerciale de la pêche pratiquée par les femmes

Dans nombre de pays insulaires, les femmes prélèvent des ressources marines d'intérêt commercial : bêtes-de-mer, trocas, huîtres productrices de perles noires et clams d'eau douce. D'ailleurs, dans les pays ne disposant que de ressources limitées en thonidés et en poissons pélagiques, la contribution financière de ressources telles que le troca et l'huître perlière au budget national peut être assez élevée.

#### 2. Apport de protéines dans le régime alimentaire

De manière générale, et contrairement aux hommes, les femmes pêchent tous les jours. Dans certains cas, il arrive même que la contribution des femmes à l'alimentation soit plus importante que celle des hommes (Mathews, 1991). Dans les pays où l'accès aux produits laitiers et à la viande est limité ou coûteux, les habitants sont tributaires des protéines alimentaires apportées par les coquillages, les crustacés, les algues et les poissons de récif prélevés par les femmes.

#### 3. Importance de la pêche vivrière côtière

D'après les travaux de Ram-Bidesi (1994), le secteur vivrier (auquel se rattache la pêche pratiquée par les femmes) nourrit plus de 3 millions et demi de personnes en Océanie aujourd'hui, ce qui correspond à près des deux tiers de la population de la région. Les statistiques de la production annuelle moyenne de la pêche côtière dans le Pacifique entre 1989 et 1994 montrent que le total des prises vivrières s'élevait à 83 914 tonnes, soit un volume près de quatre fois supérieur au total des prises commerciales (24 325 tonnes) (Dalzell et al. 1995).

#### 4. Les femmes pratiquant la pêche sont de véritables bases de données vivantes

Comme elles pratiquent la pêche tous les jours, les femmes possèdent une connaissance approfondie de la biologie et de l'écologie des ressources marines : la répartition locale, l'abondance relative, la « capturabilité » et la variabilité quotidienne saisonnière des ressources,

ainsi que les techniques de prélèvement appropriées et les relations entre ces différents facteurs ont peu de secrets pour elles, et rares sont les hommes à les égaler dans ce domaine (Chapman, 1987). On comprend donc pourquoi Botkin (1980, cité dans Chapman, 1987) recommande aux Fidji de consulter les femmes, de préférence aux hommes, sur les problématiques halieutiques.

### 5. *Coopération des femmes en tant qu'utilisatrices de la ressource dans la recherche d'un développement durable*

Dans la région, la quasi-totalité des plans nationaux de développement de la pêche ont notamment pour objectif de parvenir à une exploitation et à une gestion durables des ressources halieutiques. Toutefois, on se focalise souvent sur la collecte de données relatives à la dynamique de la ressource (population, répartition, cycle biologique) en oubliant le rôle des utilisateurs dans l'exploitation de ladite ressource. Et lorsque des travaux sont menés sur les habitudes des utilisateurs, on s'intéresse surtout aux pêcheurs masculins. Si l'on veut obtenir une image exhaustive de l'exploitation de la ressource, il faut prendre en compte aussi bien les activités des hommes que celles des femmes qui pratiquent la pêche. La promotion du développement durable passe par l'acquisition de données très complètes, tout autant que par la participation de l'ensemble des utilisateurs de la ressource. Pour ce faire, il est nécessaire d'instaurer un véritable dialogue entre utilisateurs et gestionnaires.

Une fois que l'on a reconnu tout l'intérêt d'aider les femmes actives dans le secteur de la pêche, il s'agit de déterminer le type d'assistance dont elles ont besoin.

#### **Que veulent les femmes actives dans le secteur de la pêche ?**

Dans de nombreux pays, il peut se révéler difficile de déterminer le type de soutien dont ont besoin les femmes dans le secteur de la pêche. Il se peut que l'on ne dispose d'aucune information écrite sur leur activité et que les informations disponibles oralement soient incomplètes. De plus, il arrive qu'il n'y ait qu'une interaction limitée entre ces femmes et les services des pêches, les services publics et les ONG œuvrant dans le domaine de la condition féminine.

Toutefois, dans un certain nombre de pays et d'organisations de la région, des recherches ont été menées pour déterminer les besoins des femmes dans le secteur de la pêche. L'assistance qu'elles disent souhaiter obtenir des services des pêches se décline comme suit : information sur les techniques de pêche de substitution, fourniture d'engins de pêche, crédits, formation en vente et en gestion, et amélioration des locaux des marchés au poisson.

Un problème couramment rencontré par les femmes est celui du manque de moyens de transport pour atteindre les marchés ou les restaurants où elles peuvent vendre les produits de leur pêche. Le transport vers les sites de prélèvement constitue également un problème, puisque les femmes n'ont que très rarement, voire jamais accès à des bateaux de pêche. De plus, dans de nombreux pays, on manque d'installations de stockage et de transformation. Les femmes souhaiteraient vendre davantage qu'elles ne le font, mais elles ne disposent pas des

installations leur permettant d'entreposer et de préparer des produits de la mer de qualité.

On peut donc répartir l'assistance requise en deux catégories : apport d'information et de formation et apport de services de soutien (crédit, équipements et infrastructure : installations de transport, stockage et transformation).

#### **Par où commencer ? Initiatives nationales**

Une fois que les pouvoirs publics ont décidé d'aider les femmes dans le secteur de la pêche, la difficulté est de savoir par où commencer. Au cours des 18 derniers mois, plusieurs services des pêches ont demandé à la Section promotion du rôle des femmes dans le secteur des pêches de la CPS de les aider à intégrer les intérêts des femmes dans leur programme de développement halieutique.

Dans des pays tels que la Papouasie-Nouvelle-Guinée et Tuvalu où des mesures de soutien ont été mises en œuvre, la première étape a consisté à organiser une table ronde réunissant les femmes pratiquant la pêche et les représentants des ministères de la Pêche, de l'Intérieur, du Développement et des institutions gouvernementales et non gouvernementales chargées de la promotion de la condition féminine, afin de déterminer les moyens d'aider les femmes. Ces réunions ont permis de formuler une stratégie visant à encourager le développement et à accompagner les femmes dans leur activité. La participation d'organisations telles que le Conseil national des femmes a contribué de manière positive à l'élaboration de cette stratégie. Toutefois, une stratégie ne peut porter ses fruits que si elle est assortie d'un mécanisme formel orientant sa mise en œuvre.

En Papouasie-Nouvelle-Guinée, le Comité de pilotage du projet « Associer les femmes au développement des pêches » fait office d'organe directeur chargé de superviser la mise en œuvre du programme de travail dans ce domaine. En collaboration étroite avec le Conseil national des femmes et le ministère chargé des Affaires religieuses, de l'Intérieur et de la Jeunesse, le Service national des pêches de la Papouasie-Nouvelle-Guinée a su mettre à profit les compétences techniques de son personnel et les réseaux des organisations de femmes pour proposer aux femmes des villages des formations centrées sur le montage de projets rémunérateurs.

Les Tonga sont un autre exemple de pays où des mesures concrètes ont été prises au sein du service des pêches. Le ministère tongien de la Pêche compte une unité chargée de la condition féminine. Depuis sa mise en place en 1989, ce service propose, dans les zones rurales, des activités de vulgarisation s'adressant aussi bien aux hommes qu'aux femmes (Ngahe, 1995 ; Ngahe and Vichman, 1995).

Dans les pays qui ne sont pas dotés de stratégies ou de mécanismes à part entière pour accompagner les projets des femmes dans le secteur de la pêche, une aide est parfois apportée au cas par cas.

Généralement, les services des pêches établissent des contacts avec les femmes dans le cadre de programmes de formation. On peut citer l'exemple d'ateliers sur les

clams d'eau douce (Fidji), la bêche-de-mer (Vanuatu) et le traitement post-récolte (Kiribati et Îles Salomon). Toutefois, si les formations sont extrêmement utiles, il faut veiller à proposer des services d'accompagnement. Ainsi, il ne sert à rien d'apprendre aux femmes à transformer le poisson et à le commercialiser si elles ne peuvent se procurer de la glace facilement et s'il n'existe pas de marché.

Par ailleurs, une formation sur la création d'une entreprise de fruits de mer ne présente aucun intérêt s'il n'existe aucun dispositif permettant d'offrir des prêts aux femmes intéressées. Il faut donc veiller à ce que les services de soutien soient en place (accès à l'eau, aux combustibles, au transport, au crédit et à l'équipement) pour leur permettre de mettre en œuvre les connaissances acquises au cours des formations.

Afin de renforcer l'autonomie des femmes, plusieurs pays les encouragent à pratiquer des activités génératrices de revenus. En voici quelques exemples : élevage de bénéitiers (Îles Salomon, Palau), élevage de crevettes (Îles Salomon), culture d'algues (Kiribati, Fidji), pêche de clams d'eau douce (Fidji), élevage de tilapia (Fidji), et pêche des holothuries (Papouasie-Nouvelle-Guinée, Vanuatu et Tonga)

#### **Quel soutien peut apporter la Section promotion du rôle des femmes dans le secteur des pêches de la CPS ?**

Le rapport d'avancement de la Section promotion du rôle des femmes dans le secteur des pêches de la CPS montre que le soutien apporté au cours des 18 derniers mois se répartit en quatre grands domaines : mécanisme de réseautage régional, conseils techniques prodigués aux services des pêches nationaux pour accompagner les activités des femmes dans le secteur de la pêche, soutien à la recherche par la collecte d'informations sur les activités et les besoins des femmes dans le secteur, et offre de formations.

Toutefois, bien que les informations relatives aux services offerts par la Section aient été communiquées à l'ensemble des pays membres, seul un tiers d'entre eux environ a formulé des demandes d'assistance. Le projet arrivant à son terme en février 1997, on peut se demander si les pays membres estiment nécessaire qu'il se poursuive au-delà.

En cas de réponse positive, il faudra mobiliser les bailleurs de fonds. Les financements en provenance du Canada étant épuisés, des contacts ont été pris avec d'autres bailleurs. Malheureusement, à ce jour, aucun d'entre eux ne semble prêt à offrir davantage qu'un soutien à court terme, en proposant par exemple de financer un atelier national ou régional. Toutefois, si les pays membres le jugent nécessaire, tout sera entrepris pour mobiliser des financements pérennes pour ce projet.

S'il appartient bien entendu aux pays membres d'orienter le programme de travail futur du projet, un certain nombre d'activités peuvent d'ores et déjà être proposées pour l'avenir :

1. Activités de recherche, avec la mise en place d'évaluations approfondies à l'échelon national, afin de recueillir des données tant qualitatives que quantitatives sur le rôle des femmes dans le secteur de la pêche.
2. Mise en place de programmes de formation.
3. Formations en détachement à l'étranger. En cas de besoin, la Section peut organiser des détachements pour permettre aux femmes de suivre des formations spécialisées à l'étranger. De plus, le transfert des compétences techniques entre les pays peut être encouragé.
4. Administration d'un réseau régional d'échange d'informations. La création d'un bulletin d'information destiné aux spécialistes intéressés peut constituer une solution pour promouvoir l'échange d'idées, de connaissances et d'expériences au sujet de la participation des femmes dans le secteur de la pêche.

Si les pays membres estiment en revanche que la Section ne constitue pas une priorité majeure, un certain nombre de solutions peuvent être envisagées. Plutôt que de mettre fin définitivement à ce projet, on peut l'intégrer à l'actuel Projet pêche côtière. Une autre solution, qui mériterait d'être étudiée, consisterait à transférer le projet à l'un des programmes de la Commission. La participation des femmes au secteur de la pêche peut en effet se rattacher à d'autres problématiques : santé, nutrition, sécurité alimentaire des ménages, rôle des femmes dans le développement, etc.

Quelle que soit la solution choisie au final, il faut espérer, dans l'idéal, que le sort des mécanismes régionaux de soutien aux femmes dans le secteur de la pêche sera décidé par les services des pêches, en concertation avec les femmes concernées, ainsi qu'avec les représentants des organismes publics et des ONG chargés de la condition féminine.

#### **Bibliographie**

- Chapman M. 1987. Women's fishing in Oceania. *Human Ecology* 15(3): 267-288.
- Commonwealth Secretariat. 1989. The role of women in small-scale fisheries in the South Pacific.
- Commonwealth Secretariat. 1990. Report of consultation on the role of women in fisheries in small-scale fisheries in the South Pacific, 18-24 October 1989.
- Dalzell P., Adams T. and Polunin N. 1995. Coastal fisheries of the South Pacific. Paper presented at the Joint FFA/SPC Workshop on the Management of South Pacific Inshore Fisheries, South Pacific Commission, Noumea, New Caledonia, 26 June - 7 July 1995.
- Mathews E. 1991. Women and fishing in traditional Pacific Island cultures. Paper presented at the 23rd Regional Technical Meeting on Fisheries, South Pacific Commission, Noumea, New Caledonia, 5-9 August 1991.

- Ngahe M.S. 1995. Country report — Kingdom of Tonga. Asia-Pacific Workshop on Fisheries Development, Iloilo City, Philippines, 17–21 July 1995.
- Ngahe S. and Vichman V. 1995. Women in fisheries — The Kingdom of Tonga. South Pacific Commission's Women's Fisheries Development Project, November 1995.
- Ram-Bidesi V. 1994. Course notes for women and fisheries module. IOI — South Pacific Workshop on the Management and Development of Coastal Fisheries.
- Schoeffel P. 1985. Women in the fisheries of the South Pacific. In: P. Schoeffel (ed.). Women in development in the South Pacific: Barriers and opportunities. Development Studies Centre, Australian National University, Canberra, Australia.

## Vue générale de la participation des femmes dans la pêche en Océanie

Lyn Lambeth, Barbara Hanchard, Heather Aslin, Lilian Fay-Sauni,  
Patricia Tuara, Kim Des Rochers et Aliti Vunisea

**Source :** Williams M.J., Chao N.H., Chao P.S., Matics K., Nandeesha M.C., Shariff M., Siason I., Tech E. et Wong J.M.C. (eds). 2002. *Global symposium on Women in Fisheries, Penang, Malaysia : ICLARM – The World Fish Center. 209 p.*

### Résumé

Selon les estimations, 70 à 80 % des captures réalisées dans les zones côtières des pays insulaires océaniques sont consommées localement. On ignore le pourcentage exact des prises effectuées par les femmes, mais d'après une récente étude conduite au Samoa, 18 % des petits pêcheurs sont des femmes, qui capturent environ 23 % du poids total de produits de la mer. Outre les activités traditionnelles telles que la récolte et la transformation des produits de la pêche pour la consommation familiale, les femmes tiennent un rôle toujours plus important dans les petites entreprises exploitant les ressources marines.

En Australie et en Nouvelle-Zélande, la pêche commerciale et les secteurs apparentés sont bien implantés et les femmes y contribuent de manière différente que dans la plupart des pays et territoires insulaires océaniques où leur participation est principalement vivrière et artisanale. Dans les pays dotés d'importantes installations de transformation à terre, les femmes employées dans le secteur de la pêche commerciale représentent un pourcentage assez élevé ; en Nouvelle-Zélande par exemple, elles constituent environ 34 % de la main-d'œuvre du secteur.

Cette étude rassemble des informations sur la vaste région océanique : Polynésie, Micronésie, Mélanésie, Australie et Nouvelle-Zélande. Elle examine aussi les besoins en matière de recherche et de développement ; les politiques publiques concernant le rôle des femmes dans la pêche ; et les facteurs qui freinent leur accès à la gestion et au développement de la pêche en Océanie.

### Introduction

L'Océanie comprend l'Australie, la Nouvelle-Zélande et les pays insulaires du Pacifique ; elle est caractérisée par une considérable diversité géographique, culturelle et linguistique, de même qu'au plan des ressources et du développement économique. L'Australie et la Nouvelle-Zélande sont considérées comme des pays développés à l'économie prospère tandis que les pays insulaires océaniques sont généralement vus comme des pays en développement. Dans nombre d'entre eux, le développement économique est entravé par leur éloignement des marchés, le manque de ressources naturelles et l'insuffisance d'infrastructures. Leur déficit commercial est souvent contrebalancé par les envois de fonds de la diaspora et par l'aide financière et technique étrangère. Dans la plupart des cas, l'économie vivrière contribue notablement à la sécurité alimentaire des ménages.

Les pays insulaires océaniques appartiennent à trois sous-régions : la Polynésie au sud-est, la Micronésie au nord et la Mélanésie à l'ouest. Éparpillées sur plus de 30 millions de km<sup>2</sup>, dont plus de 98 % d'océan, ces îles présentent une considérable diversité géographique. Les îles mélanésiennes sont pour la plupart vastes, montagneuses et volcaniques (avec des sols riches, des gisements minéraux et une abondance de ressources marines), tandis que les îles polynésiennes et micronésiennes sont souvent de petite taille et moins bien dotées en ressources naturelles. Certaines, comme Kiribati, les Îles Marshall (Micronésie), Tokelau et Tuvalu (Polynésie), sont des atolls situés à un ou deux mètres à peine au-dessus du niveau de la mer.

La géographie des îles a déterminé leur degré de dépendance à l'égard des ressources marines. Les produits de la mer ne sont pas aussi présents dans l'alimentation traditionnelle des populations des grandes îles de Mélanésie que dans celle des habitants de petits pays insulaires (Coyne *et al.* 1984). Dans nombre des pays où les terres sont rares, surtout en Micronésie et en Polynésie, le poisson et les invertébrés pêchés dans les eaux côtières constituent une source essentielle de protéines. Dans le monde, la consommation annuelle de produits de la mer est en moyenne de l'ordre de 13 kg par habitant, tandis qu'elle se situerait entre 20 kg environ dans les grandes îles telles que la Papouasie-Nouvelle-Guinée et plus de 200 kg dans les pays composés d'atolls coralliens comme Kiribati où la consommation de produits de la pêche est la plus élevée au monde (Gillett and Lightfoot 2001). Ces chiffres comprennent les poissons et invertébrés pêchés localement et les produits de la mer importés. Les ressources marines occupent toujours une place importante dans l'alimentation des Océaniques et constituent une source croissante de revenus dans les communautés qui n'ont quasiment pas d'autres débouchés économiques.

Dans le passé, la pêche au large était l'apanage des hommes, les femmes se concentrant sur la pêche et la récolte de fruits de mer dans le lagon et sur le littoral. C'est encore le cas aujourd'hui même si dans de nombreux pays, des femmes pêchent parfois en haute mer, généralement avec leurs époux ou leurs frères. Globalement, ce sont toujours elles qui assument la responsabilité de la transformation et de la commercialisation de leurs prises et de celles de leurs conjoints.

Les États océaniques se sont efforcés d'encourager le développement de la pêche au large pour à la fois générer des revenus et réduire les pressions exercées sur les ressources côtières. La pêche au large étant majoritairement le fait des hommes, les initiatives conduites dans la région visaient pour la plupart à aider ces derniers à développer et gérer la pêche. Jusqu'à récemment, peu d'études ont été engagées pour réunir des informations sur les activités des femmes, préciser leur potentiel de participation au développement et à la gestion de la pêche ou encore évaluer les problèmes de surexploitation ou l'impact du développement sur les zones où les femmes vont pêcher.

En Australie et en Nouvelle-Zélande, comme dans les pays insulaires océaniques, les difficultés que les femmes rencontrent dans le secteur de la pêche ont suscité très peu d'attention et leur contribution au secteur a été globalement ignorée jusqu'à très récemment. Les communautés côtières aborigènes et les insulaires du détroit de Torres, en Australie, de même que les communautés maories en Nouvelle-Zélande, sont depuis toujours dépendants des ressources marines et conservent nombre de leurs pratiques coutumières de pêche. Chez ces populations, la participation des femmes dans la pêche est analogue à celle d'autres pays du Pacifique.

En Australie et en Nouvelle-Zélande, la pêche commerciale et les secteurs associés sont bien implantés et les femmes y contribuent de manière différente que dans la plupart des pays et territoires insulaires océaniques où leur participation est principalement vivrière et artisanale. Dans les pays dotés d'importantes installations de transformation à terre, les femmes employées dans la pêche commerciale représentent un pourcentage assez élevé. En Australie et en Nouvelle-Zélande, les femmes assument aussi une part importante, mais globalement non reconnue, du travail lié aux entreprises de pêche familiales où elles sont souvent chargées de tâches telles que la correspondance, la comptabilité, l'organisation de la vente des captures et les commandes de fournitures.

La pêche de loisir est également bien développée dans ces deux pays, et les femmes y ont leur place, qu'elles pratiquent ce sport ou travaillent dans la prestation de biens et de services au secteur.

### La pêche côtière dans les pays insulaires du Pacifique

Dans les pays insulaires océaniques, on estime qu'entre 70 et 80 % des prises de la pêche côtière (sur les récifs, dans les estuaires et en eau douce) sont réalisées à des fins de subsistance, les 20 % restants étant vendus sur les marchés (Dalzell *et al.*, 1996 ; Gillett and Lightfoot 2001). Rares sont les études consacrées à la part de la pêche vivrière dans les captures côtières, un domaine qui est très traditionnellement celui des femmes. Diverses études laissent toutefois à penser que la contribution des femmes est importante (Avalos 1995 ; Rawlinson *et al.* 1995 ; Passfield *et al.* 2001). Dans les pays insulaires océaniques, la répartition des rôles est traditionnellement établie, les hommes pêchant au large, tandis que les femmes se concentrent sur les zones côtières. En plus de se livrer aux activités traditionnelles telles que la récolte des produits de la mer sur le littoral et leur transformation pour la consommation familiale, les femmes tiennent un rôle toujours plus important dans les petites entreprises exploitant les

ressources marines. Lorsque des entreprises de pêche se créent dans le pays, elles sont souvent employées à diverses tâches à terre. Elles jouent aussi un rôle notable, à la fois direct et indirect, dans les trois grandes filières aquacoles de la région : la perliculture aux Îles Cook et en Polynésie française, l'élevage de crevettes en Nouvelle-Calédonie et l'algoculture à Kiribati et aux Fidji.

### Polynésie

Les pays polynésiens du Pacifique central sont les Tonga, le Samoa, les Samoa américaines, les Îles Cook, Wallis et Futuna, la Polynésie française, Pitcairn, Niue, Tokelau et Tuvalu. Certains sont composés d'îles volcaniques abritant des terres fertiles, tandis que d'autres sont constitués d'atolls coralliens ou d'îles rocheuses riches en phosphate. La plupart présentent des récifs barrières ou frangeants et, souvent, de grands lagons protégés.

Au Samoa, les femmes et les enfants récoltent de nombreuses espèces de coquillages, holothuries, oursins, poulpes, crabes et algues sur les platiers dégagés à marée basse. Ils ont souvent pour seuls outils un sabre d'abatris ou un court bâton qui leur sert à fourrager dans les cavités coralliennes ou à en extraire leurs prises, et un sac ou autre conteneur pour les transporter. Selon une récente étude de la pêche vivrière au Samoa, 18 % des petits pêcheurs sont des femmes, qui capturent environ 23 % du poids total de produits de la mer (Passfield *et al.* 2001). Si l'on considère que les Samoanes récoltent le gros des bivalves et autres invertébrés marins, elles fournissent près de 20 % de la consommation annuelle de produits de la mer, qui est de 71 kg par habitant (dont 44 kg de poisson, 13 kg d'invertébrés et d'algues, et 14 kg de poisson en conserve).

À Niue, un ancien atoll surélevé ceinturé par un récif frangeant très étroit, les femmes récoltent au moins 40 espèces différentes d'invertébrés et trois espèces d'algues destinées à la consommation, notamment les chitons, patelles, escargots vermédés, nérites, drupas, bivalves, crabes, oursins et holothuries (Lambeth and Fay-Sauni 2001). De nombreuses autres espèces sont prélevées pour fabriquer des objets d'artisanat. On pourrait penser à première vue que le littoral accidenté et le petit platier récifal n'abritent que peu de ressources exploitables. Pourtant, près de la moitié de la production halieutique (poissons et invertébrés) proviendrait du récif frangeant (Dalzell *et al.* 1993). Outre la collecte d'invertébrés, les femmes de Niue pêchent aussi à la ligne, avec des cannes artisanales, et prennent part aux pêches collectives de juvéniles de rouget (*Mulloidés flavolineatus*) dont les bancs séjournent à faible profondeur de décembre à mars. Comme dans nombre d'autres pays océaniques, la présence des femmes à bord des bateaux a longtemps été interdite. Bien que les choses évoluent lentement, leur rôle dans la pêche reste majoritairement confiné à la pêche à pied sur le petit platier récifal, à la transformation de leurs prises et de celles des hommes et à quelques activités commerciales (Tuara 2000).

À Tuvalu, le rôle des femmes dans la pêche a évolué avec l'introduction du moteur hors-bord qui permet désormais aux hommes de ramener plus vite, facilement et régulièrement des poissons pélagiques destinés à la consommation familiale ou à la vente. Les femmes sont ainsi libérées



de l'obligation d'aller pêcher sur le littoral pour compléter les repas familiaux ; elles estiment en outre que la pêche à bord de bateaux à moteur est une activité strictement masculine (Lambeth 2000). À l'heure actuelle, elles pêchent davantage pour le plaisir ou pour partager avec d'autres femmes ; en revanche, ce sont généralement elles qui se chargent de la transformation et de la commercialisation du poisson et des produits dérivés.

Dans le petit territoire français de Wallis et Futuna, la géographie a dicté les rôles traditionnellement assignés aux deux sexes. Sur l'île de Futuna, les villages sont construits sur une bande côtière très étroite, tandis que les potagers sont installés au flanc des collines qui s'élèvent en pente abrupte depuis le littoral. Cultiver un potager implique donc une rude montée et une absence assez longue, ce qui fait que l'agriculture est un travail presque exclusivement masculin. Les hommes pratiquent surtout la pêche à la traîne et la pêche au fond à partir de petites embarcations, capturent le poisson à l'épervier et les langoustes au harpon, mais ce sont les femmes qui rapportent les produits de la mer consommés au quotidien. À l'inverse de Futuna, Wallis est une île relativement plate et les potagers sont établis dans des endroits pratiques, à proximité des villages. L'agriculture n'y est pas strictement le fait des hommes, et les femmes ne pêchent pas autant qu'à Futuna.

### Micronésie

La Micronésie comprend les États fédérés de Micronésie, Guam, Palau, le Commonwealth des Îles Mariannes du Nord, Kiribati, les Îles Marshall et Nauru. Elle est globalement caractérisée par l'exiguïté des terres, l'isolement et l'éparpillement de ces États et Territoires peu dotés en ressources naturelles.

Kiribati est composée de 33 atolls coralliens (sauf Banaba, une île rocheuse à phosphate), disséminés sur de vastes étendues marines qui s'étendent de part et d'autre de l'équateur et de la ligne de changement de date. On pense généralement que les femmes de Kiribati se bornent à collecter des invertébrés sur le récif (Taniera and Mitchell 1995), alors qu'elles pêchent aussi au filet maillant, à la canne, avec des pièges à poisson traditionnels, ou encore des tiges de métal recourbées dont elles se servent pour capturer le poulpe de nuit, à la lumière de torches en palmes de cocotier ou de lampes à pétrole. Elles ont aussi toujours pêché le poisson à l'aide d'un poison extrait de l'holothurie *Holothuria atra*.

À Tarawa Sud, ce poison est parfois remplacé par du tabac. La récolte du bivalve *Anadara* sp. est essentiellement le travail des femmes et les 1 400 tonnes prélevées chaque année font ainsi de cette pêche l'une des plus importantes de l'île. Dans les îles périphériques, les femmes prennent souvent part à la culture de l'algue *Eucheuma*, un produit d'exportation d'une importance considérable pour de nombreuses communautés. Les femmes assument l'essentiel de la transformation et de la commercialisation du poisson consommé sur le marché intérieur de Kiribati, et leur contribution est rarement reconnue à sa juste valeur dans la planification des projets de développement.

À Palau, les femmes ont toujours joué un rôle important compte tenu des ressources marines qu'elles ramassent

sur le récif, notamment lorsque le mauvais temps empêche les hommes de pêcher en haute mer. Selon Matthews et Oiterong (1991), elles prélèvent régulièrement huit espèces d'holothuries, quatre espèces d'oursins, sept espèces de mollusques, trois espèces de crabes et plus de 15 espèces de poissons. De nombreux autres invertébrés sont aussi récoltés fortuitement. À l'heure actuelle, les femmes de Palau diversifient leurs activités, notamment en vendant leurs prises, et certaines pêchent à bord de petits bateaux à moteur (Lambeth 1999).

Aux États fédérés de Micronésie, la contribution des femmes à la récolte de fruits de mer et à la pêche varie d'un État à l'autre, les femmes de Kosrae et de Chuuk étant très engagées dans la pêche côtière, ce qui est moins le cas à Pohnpei et à Yap. À Yap, on constate des disparités au sein même de l'État : dans les îles périphériques, elles récoltent des invertébrés sur le récif et pêchent à la ligne à main bien plus souvent que les femmes du principal archipel de l'État. Toujours à Yap, à chaque engin, méthode et lieu de pêche sont associés un certain prestige ainsi que des tabous et des rituels très vivaces, les activités des femmes et des enfants étant considérées comme les moins prestigieuses (Falanruw 1992). À Kosrae en revanche, l'agriculture est traditionnellement dévolue aux hommes qui pêchent occasionnellement au-delà du récif, alors que les femmes fournissent l'apport quotidien des familles en produits de la mer en pêchant au filet ou à la ligne à main et en ramassant des invertébrés sur le récif. Elles utilisent très souvent des filets différents en fonction des techniques de pêche, des habitats marins, de la marée et du nombre de pêcheurs (Des Rochers 1992). Au début des années 90, cette diversité des techniques et des engins spécialisés a quasiment cédé la place aux filets maillants monofilament, mais les femmes continuent de jeter leurs filets dans les eaux côtières.

Comme la plupart des Océaniennes de Polynésie et de Micronésie, les femmes des Îles Marshall ramassent des coquillages, des crustacés et d'autres invertébrés dans les lagons et sur les platiers. Elles se chargent de la transformation primaire et secondaire, et se contentent de vendre leurs produits à des détaillants ou dans les magasins d'artisanat de la capitale, Majuro. Un tabou interdisant aux femmes d'embarquer sur des bateaux de pêche a toujours cours aux Îles Marshall (Tuara 1998).

### Mélanésie

La Papouasie-Nouvelle-Guinée représente 84 % de la masse terrestre des pays insulaires océaniques, tandis que les Îles Salomon, Vanuatu, la Nouvelle-Calédonie et les Fidji occupent 14 % de cette même superficie. Comme les pays mélanésiens ont davantage de terres et des superficies productives plus importantes, leurs débouchés vivriers et commerciaux sont aussi plus nombreux que ceux d'autres pays de la région qui dépendent de la production des ressources marines. Le poisson et les invertébrés (de mer et d'eau douce) tiennent néanmoins une place importante dans l'alimentation et dans l'économie, et les femmes ont un rôle notable dans la pêche, la transformation et la commercialisation des produits de la mer.

Comme dans d'autres pays insulaires océaniques, les Fidjiennes pratiquent la pêche vivrière et ont un rôle croissant dans le secteur de la pêche commerciale. Une

étude de Rawlinson *et al.* (1995) a révélé qu'elles constituent le groupe de pêcheurs le plus actif du pays. Elles prédominent dans la pêche vivrière, et ont une connaissance fine des zones côtières du fait de leurs activités de pêche quotidiennes et du savoir acquis au fil des générations. Elles ont pénétré depuis peu la lucrative filière de la bêche-de-mer (holothuries transformées) où elles pratiquent la pêche de l'holothurie en plongée. Elles sont aussi majoritaires parmi les vendeurs de crustacés, de mollusques et d'algues. La récolte de la coquille d'eau douce *Batissa violacea*, ou *kai*, une activité majoritairement féminine, constitue à elle seule la plus importante mono-pêche du pays.

Les méthodes et le matériel de pêche sont généralement simples, et se limitent souvent à des outils rudimentaires, ou à la pêche à la main. Ces méthodes exigent des compétences diverses et une bonne connaissance du milieu et de l'espèce ciblée. Outre la récolte d'invertébrés, les femmes pêchent le poisson au filet, posent des pièges et des nasses et utilisent des lignes à main. Elles connaissent bien la saisonnalité des espèces et les effets du cycle lunaire, des vents et des autres phénomènes naturels sur les espèces marines et s'en servent à leur avantage pour pêcher. Elles sont souvent capables d'identifier une espèce de poisson à la manière qu'il a de mordre ou de piquer la ligne, ce qui leur permet de changer d'hameçon, d'appât ou de ligne pour s'y adapter (Vunisea 1996).

La Papouasie-Nouvelle-Guinée abrite une grande diversité d'environnements côtiers et marins, dont de vastes plaines deltaïques, des vasières, des mangroves marécageuses, des récifs frangeants et de petits lagons. La gamme des méthodes de pêche artisanale fait écho à la diversité du milieu naturel, et comprend notamment le ramassage de fruits de mer sur le récif, la pêche au harpon, la pêche en eau peu profonde pratiquée à la ligne à main à bord de pirogues, la pêche au filet et la pose de nasses dans les grands fleuves. Le pays comprend deux grands systèmes fluviaux, le Sepik/Ramu et le Fly/Purari, qui fournissent le gros de la production dulcicole annuelle. Parmi les filières locales, la pêche de subsistance prédomine en dépit de l'expansion croissante de la pêche commerciale de la crevette au chalut et de la petite pêche du thon à la palangre (FAO 1998).

Les femmes de Papouasie-Nouvelle-Guinée pêchent principalement dans les zones côtières de faible profondeur où elles récoltent surtout des invertébrés. En dépit d'un manque d'informations sur la pêche vivrière, les prélèvements d'invertébrés, que ce soit à des fins commerciales (bêche-de-mer, trocas et autres coquillages) ou vivrières, sont jugés supérieurs aux prises de poisson. Les femmes représentent une part non négligeable du volume annuel des captures marines – estimée à plus de 25 % par Chapman (1987) et Avalos (1995) – et dominent la transformation et la commercialisation.

En Nouvelle-Calédonie, la pêche vivrière tient toujours une place importante dans le mode de vie traditionnel des Kanaks. On distingue deux types de pêche : la pêche collective en vue des dons et échanges coutumiers, et la pêche individuelle qui vise à assurer la consommation familiale. Les clans de pêcheurs pratiquent la pêche collective au moyen de filets, l'objectif étant de capturer de grandes quantités de poissons « coutumiers ». Les espèces ciblées sont notamment les nasons, les mulets,

les tortues et les dugongs. La pêche individuelle peut être pratiquée par toutes et tous, à condition que ce soit dans des lieux de pêche appartenant à la tribu, généralement des zones du lagon situées en vis-à-vis des terres tribales. Les femmes capturent les crabes de palétuvier, pêchent à la ligne depuis la côte ou à bord de bateaux et ramassent des fruits de mer sur le récif. La capture des crabes de palétuvier, à la nasse ou avec des crochets, est une importante source de revenus pour nombre d'entre elles. Elles interviennent aussi dans la florissante filière de la crevette-culture, notamment dans les opérations après récolte. La pêche commerciale connaît un essor grandissant dans le pays et elle est principalement le fait des hommes, même si l'on compte quelques petites entreprises de pêche où les femmes travaillent avec leurs conjoints. La pêche de loisir est très développée, du fait des nombreux bateaux de plaisance au mouillage à Nouméa, en particulier chez les Européens et les Calédoniens d'origine européenne.

### La pêche thonière dans le Pacifique

Dans le Pacifique occidental et central, la pêche thonière est une importante ressource pour les populations auxquelles elle assure revenus, emplois et sécurité alimentaire. En volume comme en valeur, la zone de pêche thonière du Pacifique est la première au monde. Un tiers des captures mondiales de thonidés – soit une moyenne annuelle de 3,6 millions de tonnes, pour une valeur de 1,9 milliard de dollars É.-U. selon les estimations – provient du Pacifique (Gillett *et al.* 2001). Compte tenu de la surexploitation croissante des zones côtières, l'exploitation commerciale des thonidés par les flottilles nationales est considérée comme l'une des rares solutions offrant un potentiel de développement à la région.

Le développement de la pêche thonière varie considérablement d'un pays océanien à l'autre en fonction de nombreux facteurs, dont la taille de l'économie, la position géographique, l'accès aux marchés, les superficies disponibles pour l'implantation d'installations à terre et la dynamique des populations. N'étant pas en mesure de fournir l'appui logistique et économique nécessaire aux grandes entreprises de transformation telles que les conserveries et les usines de découpe, de nombreux pays sont fortement tributaires des revenus tirés des droits d'accès payés par les flottilles des pays pratiquant la pêche hauturière. Ces droits représentent une part notable des recettes publiques d'un grand nombre de pays de la région.

Même si le secteur est bien moins développé que dans des pays asiatiques comme les Philippines et la Thaïlande, il offre néanmoins des possibilités d'emploi et d'investissement aux pays océaniques qui ont peu d'autres solutions viables.

Au plan de l'emploi, les Océaniennes prennent rarement part aux opérations de pêche thonière. Lorsqu'elles interviennent dans la pêche de capture, c'est davantage en tant que propriétaire de bateaux que comme membre d'équipage, capitaine de pêche ou autres fonctions majoritairement occupées par des hommes. Elles sont bien représentées dans la valorisation, la commercialisation et l'administration du secteur, mais essentiellement dans des emplois mineurs et non à des postes de direction ou de supervision.



Jusqu'à une date récente, environ 600 des 2 298 employés de la conserverie de la Province occidentale des Îles Salomon étaient des femmes affectées à la transformation du poisson (Nelson and Tuara 2000). Aux Fidji, les femmes représentent 90 % des employés de la conserverie et, dans d'autres unités de transformation du thon, elles comptent pour 30 à 80 % des travailleurs (Arama 2000).

Avant la fermeture de la conserverie des Îles Salomon (en raison de la crise économique provoquée par les tensions ethniques), les cinq conserveries de thon du Pacifique employaient, selon les estimations, 5 % de l'ensemble des femmes ayant un emploi formel dans la région (Gillett *et al.* 2001). Les femmes occupent également une bonne partie des emplois à pourvoir dans les entreprises tournées vers l'export qui fleurissent dans la région. Dans la filière thonnière, elles sont employées dans les services de commercialisation et d'administration et sont aussi présentes dans de nombreux domaines annexes, comme les sociétés de prestation de services et les organismes publics et non gouvernementaux intervenant dans la pêche, l'environnement et l'action sociale.

### **Difficultés et besoins des femmes dans le secteur océanique de la pêche**

Pour nombre de gens, la pêche dans le Pacifique est synonyme de pêche en pirogue ou autre embarcation, de pêche au harpon, de récolte de bœnitières et d'holothuries en plongée et d'autres activités auxquelles les femmes ne participent pas traditionnellement. Le ramassage de fruits de mer sur les récifs et dans les mangroves, la pêche en eau peu profonde, à la ligne à main et au filet, de même que la préparation et la vente du poisson et des fruits de mer sont autant d'activités qui ont souvent été passées sous silence par les chercheurs et les formateurs. Cet oubli a orienté l'aide fournie au secteur de la pêche, au niveau national autant que régional, et la façon dont la gestion et la conservation des ressources marines sont abordées. Le problème tient en partie à l'interprétation du mot « pêche » dans le Pacifique et à la priorité que les donateurs et les gouvernements accordent au développement et à la gestion de la pêche commerciale. La plupart des Océaniens emploient des termes différents pour désigner différentes méthodes de pêche pratiquées par les hommes et les femmes, mais le mot « pêche » renvoie parfois aux seules activités des hommes. Les tabous interdisant aux femmes de pêcher avec les hommes – et parfois l'inverse – perdurent dans de nombreux pays, ce qui tend à renforcer l'idée, chez les personnes des deux sexes, que la pêche est majoritairement le fait des hommes.

L'importance que les bailleurs de fonds et les pouvoirs publics accordent au développement de la pêche commerciale et en particulier de la pêche hauturière, secteur dont les femmes sont pratiquement absentes, a également contribué au manque de reconnaissance et de soutien auxquels se heurtent les femmes dans le secteur de la pêche. L'impulsion donnée dans le Pacifique au développement du secteur économique formel a canalisé l'aide en direction du développement de la pêche commerciale, plutôt que vers la pêche vivrière et la petite pêche artisanale.

Les activités de pêche des femmes restent essentiellement artisanales, et leur participation à la pêche commerciale est limitée.

Par ailleurs, les programmes nationaux d'aide au secteur répondent généralement à la demande, et rares sont les femmes qui vont solliciter l'aide des services publics pour développer leurs activités de pêche. Souvent, c'est parce qu'elles-mêmes ne considèrent pas leurs activités comme de la pêche, que les services des pêches ne s'intéressent qu'au travail des hommes et aussi parce que la bienséance leur interdit souvent d'aller demander de l'aide.

Les services des pêches des pays insulaires océaniques sont de plus en plus préoccupés par le recul des captures de poissons et d'invertébrés dans les zones côtières les plus accessibles, mais ont rarement le personnel ou les ressources nécessaires pour s'attaquer au problème. Les femmes constituent l'un des plus importants groupes d'utilisateurs des ressources récifales côtières, or leur contribution à la production halieutique n'est globalement pas étudiée ou soutenue.

Il est vrai que la production halieutique intérieure, notamment vivrière, n'est guère documentée dans la plupart des pays. S'il existe des données fiables, elles sont en revanche généralement ventilées par sexe. En outre, la pêche de subsistance échappe souvent à la gestion, et ses impacts sur les espèces et les habitats marins sont mal compris. En dépit du rôle des femmes dans les activités de pêche, de traitement et de commercialisation des produits de la mer, les femmes sont encore largement absentes des services nationaux des pêches, des cours de formation halieutique et des conférences sur les pêches. Le plus souvent, elles ne sont pas prises en compte dans la planification du développement et de la gestion des pêches.

Il convient par ailleurs de recueillir plus d'informations sur la production et la consommation vivrières et sur l'impact environnemental de la pêche de subsistance, en définissant les activités et rôles respectifs des hommes et des femmes. Les enquêtes auprès des ménages et des pêcheurs permettent de recueillir des données sur la pêche, notamment sur la consommation de produits de la mer, la dimension économique de la pêche et les différentes activités, et d'obtenir de précieuses données sur la production halieutique et la consommation imputable aux hommes et aux femmes. On peut ainsi établir des tendances mettant en évidence les disparités entre hommes et femmes en ce qui concerne les zones de pêche, les espèces capturées, l'effort de pêche, la contribution à l'économie ou à l'alimentation, autant d'éléments utiles pour déterminer l'incidence du sexe sur les activités de développement et pour planifier des stratégies de gestion. Les enquêtes spécialisées de ce genre nécessitent toutefois des financements et des compétences au-delà des moyens de la plupart des services nationaux des pêches.

Des recherches plus approfondies devront être réalisées sur les contributions respectives des hommes et des femmes à la sécurité alimentaire des ménages et au PIB. L'agriculture et la pêche occupent une place bien plus importante dans l'économie des pays insulaires océaniques que dans celle des grands pays développés. L'agriculture, la sylviculture et la pêche représentaient seulement 3 % du PIB de l'Australie en 2000, malgré la taille de son territoire, de son littoral et de sa zone économique exclusive (ZEE), contre 17 % pour le Samoa. Dans de nombreux cas, l'agriculture et la pêche représentent plus de 20 % du PIB des pays insulaires océaniques (Parry

2001). Les statistiques publiées mêlent souvent les données sur l'agriculture et la pêche, ou sur la foresterie et la pêche, interdisant ainsi toute analyse des caractéristiques propres à chaque secteur. En outre, les normes internationales de classification de l'agriculture et de la pêche ne sont pas adaptées à la structure économique des pays de la région. Les classifications actuelles ne permettent pas de distinguer les degrés de participation respectifs des hommes et des femmes à la gamme très diverse des activités de pêche, qu'il s'agisse de la récolte de fruits de mer ou de la pêche d'espèces pélagiques à la traîne. Le Département statistique du Secrétariat général de la Communauté du Pacifique (CPS) travaille à l'élaboration d'une classification régionale type des activités agricoles et halieutiques qui permettra de résoudre ces difficultés.

De plus, les statistiques sur la pêche ne rendent pas suffisamment compte de l'emploi des femmes dans le secteur de la pêche. Cela tient a) à l'expression « principale activité non rémunérée » qui est utilisée pour décrire les activités vivrières, omettant ainsi l'importance des activités secondaires ; même si les femmes consacrent un temps considérable à la pêche, la réponse donnée sera par exemple la prise en charge des enfants ; et b) au fait que la valorisation du poisson, filière qui emploie un grand nombre de femmes, soit classée dans le secteur manufacturier (Gillett and Lightfoot 2001).

Il faut encourager les femmes à faire des études dans le domaine de la pêche et de la biologie marine pour qu'elles soient plus nombreuses dans l'avenir à décrocher des postes dans les services nationaux des pêches. Parallèlement, il faut inciter ces services à soutenir et gérer les activités de pêche des femmes autant que celles des hommes.

Malgré certains recoupements entre les rôles des deux sexes dans la pêche, on constate aussi des différences notables. Ces rôles et les répercussions potentiellement différentes des projets de développement sur les hommes et les femmes doivent être mieux compris et pris en charge pour que les pays insulaires réalisent leurs aspirations en matière de développement et de gestion des pêches. La pêche vivrière et artisanale et la pêche commerciale dans une moindre mesure contribuent grandement à la sécurité alimentaire de la région. En outre, le secteur de la pêche thonière emploie de très nombreuses personnes, hommes et femmes, issues de communautés où l'économie de subsistance prédominait jusque-là. Les effets, tant positifs que négatifs, peuvent être différents selon le sexe considéré. L'emploi fournit un salaire et des allocations qui contribuent au bien-être familial, même si les femmes sont plus susceptibles que les hommes de consacrer l'argent gagné aux enfants et à la famille.

Au plan social, l'emploi rémunéré des femmes n'est pas forcément l'idéal parce que l'on attend souvent d'elles qu'elles assument leurs responsabilités traditionnelles au sein du foyer et de la communauté, en plus de leur emploi à plein temps. Les tâches domestiques, la prise en charge des enfants et les obligations communautaires viennent s'ajouter à la journée de travail, créant la fameuse « double journée des femmes », et pèsent sur la dynamique familiale et la santé des femmes. La propagation des maladies sexuellement transmissibles, notamment le VIH/sida, est une question préoccupante qui doit interpeller tout particulièrement l'industrie thonière et ses

instances de gestion. Les risques d'infection sont évidemment plus élevés chez les travailleurs du sexe, mais les épouses des gens de mer forment elles aussi un groupe à risque. Les stratégies visant à contrer ou à atténuer les effets négatifs doivent être élaborées pendant les phases de planification du développement sectoriel.

Au nombre des facteurs qui freinent le développement durable du secteur thonier dans le Pacifique, citons le manque d'éducation, les défaillances de l'administration publique, la rigidité des rôles culturellement assignés aux deux sexes et la quête du profit qui détourne les entreprises de leurs responsabilités sociales et environnementales. Les effets potentiellement néfastes peuvent être identifiés pour favoriser la définition de stratégies d'atténuation, même si l'adoption de ces stratégies se heurte à des obstacles considérables. Les services nationaux des pêches ont parfois du mal à se situer par rapport à l'impact du développement de la pêche sur la santé, le travail ou l'environnement, surtout si le dialogue a globalement fait défaut entre les ministères compétents.

Depuis quelques années, les administrations centrales planifient la gestion de la pêche thonière, ce qui a conduit à la réalisation d'études sur les différents effets du développement de cette filière sur les populations. L'Agence des pêches du Forum (FFA) aide ses pays membres à formuler des plans nationaux de développement et de gestion de la pêche thonière. Toutefois, c'est à l'instigation des organismes donateurs que des analyses des questions de genre ont été incluses dans ces plans, et nombre de parties prenantes et de décideurs nationaux continuent de s'interroger sur leur nécessité ou leur à-propos. Dans certains pays océaniques, la dimension de genre et les notions apparentées telles que l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sont parfois vues comme des attaques contre la culture et la tradition.

### **Politiques en vigueur et appui apporté aux femmes dans le secteur de la pêche en Océanie**

Seuls quelques pays océaniques ont adopté des politiques traitant spécifiquement du rôle des femmes dans la pêche, même si la plupart d'entre eux encouragent leur participation active et égale au développement. En outre, les organismes donateurs et les organisations régionales exigent de plus en plus souvent qu'une évaluation des questions de genre soit réalisée aux différents stades des projets : planification, mise en œuvre et suivi. Les préférences et les exigences des bailleurs de fonds, conjuguées à une prise de conscience très progressive de la place des femmes dans la pêche, sont à l'origine des quelques mesures introduites dans la région pour soutenir ces dernières. Dans certains cas, elles sont activement incitées à suivre des formations jusque-là réservées aux hommes, et des formations sont aussi spécifiquement conçues à l'intention des femmes. Dans certains pays tels que Kiribati, les Tonga et le Samoa, les services des pêches emploient de plus en plus de femmes et les inscrivent à des cours sur la manutention du poisson.

La Plate-forme d'action pour le Pacifique est une déclaration régionale élaborée par des Océaniennes et des Océaniens et adoptée lors d'une conférence régionale sur la condition féminine qui s'est tenue en Nouvelle-Calédonie en 1994. Ce document dresse la liste des

principales questions à résoudre dans la région si l'on veut atteindre les objectifs d'égalité et de développement durable. Il s'agit d'accélérer la mise en place d'une participation pleine et égale des femmes et des hommes dans tous les domaines de la vie. L'un des treize sujets de préoccupation cités dans ce document concerne l'agriculture et la pêche. L'objectif stratégique poursuivi est « [d']encourager et [de] soutenir la participation des femmes aux activités (rémunérées ou non) d'agriculture et de pêche et [de] reconnaître le rôle qu'elles jouent en matière de sécurité alimentaire » (SPC 1995). Bien que ce document ait pour objet d'aider les bureaux de promotion de la condition féminine à concentrer leur action sur les problèmes essentiels, il est très improbable que les services nationaux des pêches en connaissent l'existence ou voient quelque utilité à en intégrer les recommandations dans leur programme de travail.

Certains pays ont adopté des programmes pour favoriser la participation des femmes dans la pêche, le plus souvent avec l'aide d'organisations extérieures comme la CPS et son projet de promotion du rôle des femmes dans le secteur des pêches. Les services des pêches de Niue et de Nauru par exemple ont créé de nouveaux postes de chargées de la promotion de la condition féminine dans le secteur. Dans d'autres pays, des organisations non gouvernementales ont mis en place à leur intention des dispositifs d'accompagnement comme le réseau fidjien Women in Fisheries. L'Université du Pacifique Sud a effectué un énorme travail dans ce domaine dans le cadre de son projet de valorisation des produits de la mer financé par le Canada. La collaboration établie entre ce projet et la CPS a conduit le Centre de formation à l'éducation communautaire (CFEC) à proposer aux jeunes Océaniennes un cours à option sur la pêche.

### **Participation des femmes au secteur de la pêche en Australie et en Nouvelle-Zélande**

En tant que pays industrialisés, l'Australie et la Nouvelle-Zélande ont les infrastructures nécessaires pour exploiter leurs ressources marines et par conséquent, la pêche commerciale y est mieux implantée que dans les pays océaniques. Cette situation est illustrée par la proportion de femmes dans le secteur ; en effet, elles sont de plus en plus nombreuses à travailler dans des entreprises de pêche, certaines occupant même des postes élevés ou siégeant dans les instances décisionnelles du secteur. Néanmoins, il y a toujours une pénurie d'informations sur leur participation et leur contribution à la pêche.

#### **Australie**

Au regard des chiffres internationaux, la filière australienne de la pêche emploie relativement peu de monde. Par rapport à d'autres régions du monde, les mers australiennes sont pauvres en nutriments, ce qui contribue à une faible productivité, très inférieure à celle de pays voisins comme l'Indonésie et la Nouvelle-Zélande. En dépit de sa petite production, le secteur est très rémunérateur en raison de l'exploitation d'espèces de forte valeur telles que l'ormeau, la crevette, la coquille Saint-Jacques et la langouste (Kailola *et al.* 1993).

La filière australienne des produits de la pêche emploie plus de 110 000 personnes : 28 000 travaillent dans la pêche

de capture commerciale ; 60 000 à 70 000 sont employées à terre dans des entreprises de valorisation des produits de la pêche (transformation, commercialisation et vente) ; et 10 000 dans l'aquaculture. Les femmes représentent un faible pourcentage des propriétaires et membres d'équipage des bateaux se livrant à la pêche de capture, mais sont davantage présentes dans les opérations de transformation et de valorisation ainsi que dans l'aquaculture. Cette situation tient en partie au fait que les activités à terre sont plus compatibles avec leurs responsabilités domestiques et familiales. Elles sont nombreuses à travailler dans des entreprises familiales dont elles assurent la gestion depuis leur domicile tandis que leurs partenaires pêchent en mer.

Lors d'une récente enquête auprès de plus de 200 femmes associées à la pêche commerciale (dans le public comme dans le privé), 41 % des déclarantes ont indiqué être propriétaires, ou copropriétaires exploitantes d'entreprises de pêche (Aslin *et al.* 2000). La plupart souhaitaient une amélioration de leur statut et de la reconnaissance de leur travail, et la majorité faisait état d'obstacles à leur participation et à leur progression dans le secteur. Les difficultés rencontrées étaient d'ordre pratique (manque de temps, responsabilités parentales, conditions à bord des bateaux), et tenaient aussi à la discrimination ou aux préjugés des hommes travaillant dans le secteur.

Comme les Océaniens, les Aborigènes du littoral et les insulaires du détroit de Torres ont toujours été dépendants des ressources marines et conservent encore bon nombre de leurs pratiques coutumières. Selon des recherches conduites dans le sud de la Nouvelle-Galles du Sud, près de 90 % des Aborigènes adultes pêchent régulièrement le poisson et les fruits de mer dans la région où ils vivent (FRDC 2000). Les femmes tiennent un rôle majeur dans ces activités. La persistance des activités traditionnelles sert et continuera de servir de fondement aux revendications des peuples autochtones sur les terres et les eaux adjacentes. Si leurs revendications aboutissent, les femmes titulaires de droits coutumiers pourraient bien sortir grands vainqueurs de ces procédures et se voir attribuer de nouveaux droits de propriété sur le milieu côtier et marin. En toute probabilité, ces revendications viendront exacerber les conflits existant entre la pêche commerciale, la pêche de loisir et la pêche vivrière traditionnelle, mais pourraient aussi aboutir à une affectation plus équitable des ressources marines.

Depuis le début de la colonisation européenne de l'Australie, les peuples autochtones ont travaillé dans la pêche commerciale, tout en maintenant leurs pratiques traditionnelles. Nombre d'entre eux ont été employés comme membres d'équipage, plongeurs et capitaines de pêche quand l'exploitation des holothuries, des trocas et des huîtres perlières a démarré dans le nord du pays. Des Aborigènes et des insulaires du détroit de Torres, hommes et femmes, ont travaillé comme plongeurs dans des conditions difficiles et dangereuses, au tout début de l'exploitation des ressources perlières.

Entre 20 et 30 % des Australiens pratiquent la pêche de loisir, les femmes et les filles représentant un tiers du total selon les estimations (FRDC 2000). Les dépenses directes et indirectes dans cette filière seraient de l'ordre de 2,9 milliards de dollars australiens, d'où son importance



et son considérable pouvoir de pression au niveau national (McIlgorm and Pepperell 2000). La pêche de loisir fournit des emplois dans le tourisme, la vente de matériel de pêche, la vente et l'affrètement de bateaux et la plongée, autant de domaines comptant une composante tertiaire où les femmes sont bien représentées.

### **Nouvelle-Zélande**

En Nouvelle-Zélande, le secteur est dominé par la pêche commerciale et récréative, tandis que la pêche vivrière est faiblement représentée. Outre son plateau continental tempéré et l'apport en éléments nutritifs d'origine terrestre, la Nouvelle-Zélande a les moyens d'exploiter ses ressources marines, ce qui lui assure une production halieutique supérieure à celle des pays insulaires océaniques ou de l'Australie. Les pêcheries du plateau continental tempéré se caractérisent par une moindre biodiversité, mais un ratio de biomasse par espèce très supérieur à celui des zones de récifs coralliens, et représentent 90 % de l'ensemble des pêcheries mondiales (Adams *et al.* 1999).

Les Maoris ont avec la pêche un solide lien culturel qui est reconnu par la common law et la législation. La gestion des pêches repose sur un système de quotas où le total admissible annuel de capture est défini pour chaque espèce commerciale dans les zones soumises à une gestion par quotas. Depuis le jugement rendu en 1992 dans la procédure en matière halieutique intentée par les Maoris contre la Couronne et l'adoption de la Loi de 1992 sur le règlement des revendications concernant les pêcheries protégées par le Traité de Waitangi, les Maoris sont devenus les principaux acteurs de la pêche commerciale, et contrôlent plus de la moitié de l'ensemble des quotas fixés dans ce secteur (FAO 1999).

Dans les six dernières années, l'emploi a augmenté de 14 % dans la filière des produits de la mer et de 41 % dans l'industrie de la transformation. Cette croissance tient directement au fait qu'une proportion croissante des captures est réalisée par des exploitants néo-zélandais plutôt que par des navires étrangers, ainsi qu'à un engagement de plus en plus marqué dans la transformation et la valorisation des produits de la pêche (Statistics New Zealand 2000).

Le secteur néo-zélandais des produits de la mer emploie directement plus de 10 000 personnes, dont la moitié environ dans les usines de transformation du poisson et des fruits de mer. La main-d'œuvre est composée d'environ 66 % d'hommes et de 34 % de femmes. Les hommes sont majoritaires dans la pêche de capture et l'aquaculture, tandis que les femmes sont bien représentées dans les filières de transformation et de valorisation. Dans toutes ces filières, on trouve davantage de femmes occupant des emplois peu payés – administration, transformation du poisson, conditionnement, vérification – que des postes d'encadrement. On note que 40 % des hommes employés dans le secteur, contre seulement 14 % des femmes, gagnent un salaire annuel supérieur à 30 000 dollars néo-zélandais (Information Resource Centre 1998).

Les femmes de pêcheurs ont toujours pris une part active aux activités à terre, assumant un large éventail de fonctions allant du travail de secrétariat de l'entreprise à la réparation des filets en passant par la préparation de la soupe de langouste. Les petites entreprises continuent de tourner grâce à l'énorme travail non reconnu

qu'elles assument bénévolement. Depuis une vingtaine d'années, elles sont de plus en plus nombreuses à pêcher en mer dans le cadre de petites entreprises familiales où elles travaillent avec leurs époux et, plus récemment, avec leurs enfants qui reprennent les bateaux de l'entreprise et s'imposent à bord comme membre d'équipage ou patron de pêche.

Le rôle des femmes dans le secteur a récemment évolué avec leur entrée en politique, et, ces dernières années, deux d'entre elles ont été élues au sein de la direction de la Fédération néo-zélandaise de pêche commerciale (Yvonne Powell, pers. comm. 2001). Comme elles travaillent souvent à terre, elles peuvent plus facilement participer aux réunions de gestion, tenir les entrepreneurs au courant de l'évolution de leurs obligations et s'assurer que le point de vue des pêcheurs est pris en compte.

De nombreux cours de formation à la pêche sont désormais offerts dans le pays, ce qui permet à des personnes des deux sexes d'obtenir les qualifications requises pour la pêche en mer ou la valorisation des produits de la pêche à terre et en mer. Plus d'un tiers des actifs du secteur ont suivi une formation diplômante reconnue au niveau national. L'Organisation pour la formation aux métiers de la pêche a mis au point un projet d'un an pour inciter davantage de femmes à s'inscrire aux formations offertes dans ce domaine. Sur les 1 500 personnes actuellement en formation, 35 % sont des femmes (SeaFIC 2001).

Selon les estimations, 20 % des Néo-zélandais – hommes, femmes et enfants – pratiquent la pêche de loisir. La fourniture directe et indirecte de biens et services à cette filière assure un emploi à de nombreuses personnes des deux sexes.

### **Politiques en vigueur, appui et besoins en Australie et en Nouvelle-Zélande**

L'Australie et la Nouvelle-Zélande ont mis en place plusieurs initiatives publiques pour s'attaquer à l'inégalité des chances et à la sous-représentation dont souffrent les femmes dans la gestion des ressources naturelles, pêches comprises. Dans les administrations des États et territoires comme dans les administrations centrales, les gouvernements appliquent des lois et des politiques fondées sur l'égalité d'accès à l'emploi, la non discrimination et la diversité sur le lieu de travail. De nombreux organismes publics ont créé des sections de promotion de la femme. En Australie, ces responsabilités incombent à la section de l'emploi des femmes en milieu rural qui relève du Département de l'agriculture, des pêches et des forêts du Commonwealth.

Le Conseil de gestion de l'agriculture et des ressources d'Australie et de Nouvelle-Zélande (ARMCANZ) a pour mission de formuler des politiques, stratégies et pratiques en faveur d'une gestion intégrée et durable de l'agriculture, des terres et de l'eau, et de servir ainsi les communautés des deux pays. Le Conseil est assisté par un Comité permanent de gestion de l'agriculture et des ressources (SCARM).

En 1998, le SCARM a publié un plan national intitulé « Une vision pour le changement » qui vise à accroître la représentation des femmes au sein des conseils et comités statutaires, des panels consultatifs, ainsi que dans l'effectif

des organismes publics de gestion des ressources naturelles (SCARM 1998). Des plans d'action apparentés ont ensuite été adoptés par les États et territoires. Les chiffres sur la représentation des femmes dans la gestion des ressources naturelles témoignent d'une légère amélioration : la proportion de femmes siégeant dans des conseils et comités statutaires relevant du SCARM est passée de 18,9 à 20,1 % entre juin 1999 et juin 2000 (SCARM 2001). Comme l'accent est mis sur les femmes rurales travaillant dans l'agriculture, il est difficile de distinguer l'évolution de la situation pour celles qui interviennent dans la gestion des ressources marines. La Nouvelle-Zélande ne distingue pas non plus la pêche de l'agriculture dans les travaux qu'elle conduit sur les problématiques des femmes dans le secteur primaire, même si l'agriculture et l'élevage sont privilégiés.

En dépit de l'adoption de nombreux plans et politiques bien adaptés, les discours ne vont pas forcément de pair avec les mesures nécessaires, et nombre de hauts fonctionnaires et de politiciens n'ont pas réellement la volonté de faire progresser les intérêts des femmes.

Les informations sur la participation et la contribution des femmes dans la pêche en Australie et en Nouvelle-Zélande font toujours cruellement défaut. Dans le secteur lui-même, leurs préoccupations et leurs difficultés n'ont guère suscité d'attention et leur contribution est toujours globalement passée sous silence. Il faut impérativement mettre en place une collecte systématique de données sur les questions de genre dans la pêche. La collecte pourrait porter par exemple sur le nombre de femmes propriétaires ou copropriétaires d'entreprises de pêche ou encore de biens et d'équipement (engins et bateaux de pêche, licences de pêche, quotas), et employées dans les différentes filières (aquaculture, capture en mer, transformation du poisson, vente au détail, restauration spécialisée dans les poissons et fruits de mer, affrètement de bateaux de pêche, etc.). Ce qui rend cette collecte compliquée, c'est le fait que les pêches de capture sont le fait de nombreux armements différents qui ne relèvent pas des mêmes régimes réglementaires et ne sont pas gérés par les mêmes organismes.

### **Participation des femmes ou dimension de genre dans le développement de la pêche ?**

L'un des problèmes posés par la création de programmes spécifiquement axés sur le rôle des femmes dans la pêche est qu'ils tendent à dissocier leurs difficultés des problématiques du secteur. Pour produire les résultats escomptés, les initiatives de développement et de gestion des pêches doivent englober tous les acteurs de la pêche, de la valorisation et de la commercialisation des ressources marines. Établir des programmes centrés sur le rôle des femmes risque fort de renforcer la tendance des services nationaux des pêches à se concentrer exclusivement sur les hommes et à se décharger des problèmes rencontrés par les femmes sur les programmes spécialisés dans le rôle de ces dernières dans la pêche ou sur les organismes de promotion de la femme qui n'ont ni l'expérience, ni les ressources, ni les compétences nécessaires pour intervenir dans ce secteur.

Il arrive aussi que les services des pêches rencontrent eux-mêmes des problèmes quand ils tentent de mettre en

place des programmes axés sur les femmes. Il y a presque dix ans, un projet a été lancé en Papouasie-Nouvelle-Guinée pour appuyer les activités des femmes pêcheurs des communautés côtières. Il a d'abord été administré par le Service des pêches et des ressources marines (DFMR), avec un soutien massif et informel de la Division de la condition féminine du Département de l'intérieur et de la jeunesse (DHAY). Le Service des pêches avait du mal à gérer une opération qui associait les aspects techniques de la pêche et la promotion de la femme. Les contestations sont surtout venues des femmes pour qui un projet centré sur leurs besoins devait logiquement être administré par le Département de l'intérieur et de la jeunesse, d'autant que ce dernier était d'avis que les femmes devraient assurer elles-mêmes le contrôle et la mise en œuvre du projet (Fairbairn-Dunlop 1992). Le projet a fini par être transféré au Département environ trois ans plus tard, avant d'être abandonné faute de personnel et de ressources.

À la fin des années 80, la CPS a établi le projet de promotion du rôle des femmes dans le secteur des pêches, qui était administré par un unique agent et avait pour objet d'appuyer et de promouvoir la participation des Océanienues à la pêche. Les demandes d'assistance émanaient presque toutes d'organismes nationaux de la condition féminine plutôt que des services des pêches, et les activités passaient majoritairement par les correspondants des bureaux de la condition féminine. Il ne pouvait en être autrement à l'époque, mais, pour la section en charge du projet, le risque était que les services des pêches et les autres sections de la Division ressources marines de la CPS se contentent de cet arrangement et s'abstiennent de ce fait d'associer davantage de femmes à leur action au motif qu'une petite section de la CPS se soucierait des problèmes rencontrés par les Océanienues qui pratiquaient la pêche.

Afin de limiter ce risque, la section en charge du projet a mis en œuvre un certain nombre de stratégies visant à assurer la prise en compte des besoins et des perspectives des femmes dans toutes les activités halieutiques pertinentes, aux niveaux national et régional. En premier lieu, la Section promotion du rôle des femmes dans le secteur des pêches a été rebaptisée Section pêche en milieu communautaire afin de montrer qu'il fallait prendre en considération tous les secteurs de la population dans le développement et la gestion des activités halieutiques. En second lieu, la section a vivement encouragé les services de promotion de la condition féminine à formuler leurs demandes par l'intermédiaire de leur service national des pêches et recommandé que leurs agents travaillent main dans la main. Dans certains pays, cela a contribué à l'établissement de liens entre les services de promotion de la condition féminine et les services nationaux des pêches et a conduit les femmes à oser davantage solliciter l'assistance de leur service national des pêches. Certains services des pêches sont désormais plus enclins à prendre en compte le rôle des femmes dans la gestion et l'expansion de la pêche nationale. Enfin, la Section pêche en milieu communautaire a encouragé la collaboration et s'est elle-même investie dans des projets communs avec d'autres sections de la CPS et des organisations régionales.

L'accent mis sur la participation et le soutien communautaire, plutôt que sur l'ajout de composantes uniquement destinées aux femmes dans les projets halieutiques,

s'inscrit dans le droit fil des objectifs de la planification sexospécifique, à savoir promouvoir l'égalité des chances pour les hommes et les femmes. L'idée de s'attaquer aux besoins de la communauté tout entière est mieux accueillie par les services des pêches, notamment dans les pays insulaires océaniques, qui ont du mal à comprendre les fondements de l'approche « genre et développement ». Les concepts associés au genre sont mal compris, difficiles à expliquer sans recourir à un jargon qui ne fait que semer plus de confusion, et quasiment impossibles à traduire dans la plupart des langues (y compris en français, l'autre langue officielle de la CPS), ce qui incite bien des acteurs à conclure qu'on parle bien du rôle des femmes dans le développement, travesti dans d'autres termes.

### Orientations futures

Malgré quelques initiatives engagées ces dernières années pour promouvoir la participation des femmes dans la pêche en Océanie, leur contribution demeure globalement sous-estimée et rien n'est fait pour optimiser leur rôle.

Les responsables du développement et de la gestion des pêches de la région doivent se poser deux questions essentielles : « Qui sont les groupes à cibler dans l'effort de développement et de gestion de la pêche ? » et « Faut-il avoir recours à des compétences ou à des personnes particulières pour travailler avec ces groupes ? » Si les marchés aux poissons sont principalement tenus par des femmes, elles doivent être incluses dans les cours de formation sur la manipulation des produits de la mer. Dans les pays insulaires du Pacifique, la gestion des pêcheries côtières doit inclure les espèces et les zones exploitées par les femmes, de même qu'il faut associer celles-ci au processus de planification et aux programmes de sensibilisation. Cela ne signifie pas pour autant que les organismes nationaux et régionaux des pêches doivent impérativement recruter des agents féminins pour espérer travailler efficacement avec les femmes. En revanche, il serait utile que leur effectif technique compte davantage de femmes, et il sera peut-être nécessaire d'encourager les agents de sexe masculin à appuyer la participation des femmes dans la pêche.

La plupart des services nationaux des pêches continueront d'avoir besoin d'une assistance pour entreprendre des enquêtes spécialisées et pallier le manque d'informations sur la production et la consommation de ressources marines côtières ainsi que sur la participation et la contribution des Océaniques à la production halieutique des pays de la région. Les recherches devront répondre aux besoins des gouvernements nationaux, tout en étant aussi normalisées que possible, aisément accessibles et comprises par les personnes qu'elles sont censées servir. La recherche de rigueur scientifique et de reconnaissance académique prend souvent le pas sur ces exigences majeures.

Pour améliorer l'exactitude des statistiques halieutiques, les services nationaux des pêches doivent aussi resserrer leurs liens avec les bureaux de la statistique et prendre une part active à la planification des enquêtes afin de s'assurer que les données collectées sont celles dont ils ont besoin. Selon Gillett et Lightfoot (2001), la pénurie d'informations sur l'ampleur de la production artisanale est un facteur critique conduisant à une sous-estimation de la

contribution de la pêche au PIB. Ces auteurs sont d'avis que pour estimer la production vivrière, les recherches spécialisées doivent laisser la place à des enquêtes réalisées hors du secteur de la pêche. Des renseignements sur la production halieutique peuvent être recueillis à faible coût dans les recensements nationaux, les enquêtes sur la nutrition, les recensements agricoles, les enquêtes sur l'emploi et le revenu des ménages et les études sur la pauvreté. Bien évidemment, les données collectées par les bureaux de la statistique et dans le cadre d'autres enquêtes devront être ventilées par sexe.

En Australie et en Nouvelle-Zélande, il convient de réunir des informations sur la dimension de genre dans le secteur. La pratique actuelle, qui consiste à conjuguer la participation des femmes dans la pêche à leur rôle dans les activités rurales ou le secteur primaire, ne permet ni de préciser leur contribution à la pêche, ni de mettre en évidence d'autres filières importantes comme la valorisation ou la commercialisation. L'Australie prévoit de réaliser une étude pour préciser la contribution actuelle des femmes au secteur de la pêche. À cette fin, l'accent devra être mis sur la parité hommes-femmes, sur les contributions respectives des deux sexes et sur leurs besoins différents.

On peut encourager les femmes à suivre des formations sur la pêche en offrant des cours spécifiquement mis au point à leur intention ou en les incitant à s'inscrire aux cours existants. Les avantages et inconvénients des formations spécifiquement féminines, par opposition à la mixité, devront être examinés pour les formations régionales comme nationales. Les retours d'information sur les cours mixtes offerts par la CPS laissent à penser qu'il serait parfois utile de proposer des cours dissociés, tandis que dans d'autres cas, la mixité présente des avantages. En revanche, il faut impérativement éviter les situations où l'un des deux sexes se retrouve très minoritaire.

Des problèmes peuvent se poser, surtout dans les pays insulaires océaniques, si les femmes sont sous-représentées dans un cours habituellement suivi par des hommes. Leur comportement et leur aptitude sont parfois jugés plus sévèrement que ceux des stagiaires de sexe masculin ; en outre, les femmes auront tendance à ne pas s'exprimer ou s'imposer autant qu'elles le feraient dans une classe exclusivement féminine ; si les exercices pratiques mettent en scène des activités de pêche typiquement masculines, elles auront aussi tendance à s'effacer pour leur laisser la place. Dans un cours d'une dizaine de participants, l'objectif devrait toujours être d'avoir plusieurs femmes, et pas seulement une ou deux.

Les cours mixtes peuvent se révéler très utiles pour sensibiliser les hommes et les femmes aux différences et similitudes de leurs activités et pour les familiariser avec des tâches qui ne sont pas celles qu'on leur assigne généralement. Même s'ils n'ont plus jamais l'occasion de réutiliser ces compétences, ils élargissent leur conception de tout ce qui constitue la pêche. Les cours réservés aux femmes peuvent aussi avoir leur utilité. Les participantes sont souvent plus à l'aise et prennent plus volontiers la parole et le contenu peut être adapté à leurs activités et besoins spécifiques. La formation la mieux adaptée à la situation, mixte ou unisexe, dépendra du groupe cible, du pays et du contenu du cours.



En Océanie, on peut contourner les problèmes posés par des termes et concepts complexes tels que le genre en utilisant des analogies adaptées à la situation. Par exemple, dire que toute la communauté doit prendre part à la gestion et au développement de la pêche permet de promouvoir l'égalité des chances pour les deux sexes. Parler de « famille et développement » contribue à présenter l'équité entre les sexes sous des dehors familiers. Évoquer les impacts sociaux et environnementaux du développement sur la collectivité aide à rattacher différents aspects de l'analyse du genre à la planification des projets, sans avoir à utiliser ce jargon. Il faut aussi s'assurer que les personnes chargées des études sur les questions de genre dans la pêche aient une bonne connaissance de la région et, de préférence, du secteur.

Quand on envisage l'adoption de programmes de discrimination positive ou le lancement de projets sur la participation des femmes dans la pêche, il faut s'inspirer des échecs et des succès des initiatives passées. En dépit de certains échecs, les projets conduits dans ce domaine ont globalement contribué à faire connaître le rôle des femmes dans le secteur, et alimenté le corpus d'informations sur le sujet. L'heure est peut-être venue d'envisager d'autres possibilités ou de passer à l'étape suivante. L'une des manières de s'assurer que les besoins et points de vue des femmes soient pris en compte dans toutes les filières où elles interviennent pourrait être de créer un poste ou un organisme de nature transversale qui viendrait se substituer à ceux ayant pour seule mission de favoriser la promotion de la femme. L'objet serait de mettre l'accent sur l'égalité des chances et la participation égale des hommes et des femmes aux activités de gestion et de développement, plutôt que de se borner à promouvoir la participation des femmes.

À l'époque où la CPS réfléchissait aux orientations futures de la Section promotion du rôle des femmes dans le secteur des pêches, cette stratégie avait été envisagée. Elle ne pouvait toutefois s'articuler avec son programme de travail fondé sur des projets financés par les bailleurs de fonds. L'idée était d'établir un organisme transversal qui aurait pris part à tous les travaux de planification des autres sections et aux projets eux-mêmes, le cas échéant. Les politiques publiques pourraient s'inspirer de cette stratégie intersectorielle plutôt que de mettre en place des mesures spécialement dirigées sur le rôle des femmes dans la pêche. Cette approche s'articulerait naturellement avec les politiques existantes qui visent à favoriser l'égalité des chances et l'équité entre les sexes.

Malgré les lacunes et les besoins, la contribution des femmes au développement et à la gestion de la pêche dans le Pacifique commence lentement à être reconnue et appuyée. Les services des pêches nationaux et régionaux et des entreprises privées commencent à se rendre compte que le développement durable et équitable du secteur passe par la participation aussi bien des femmes que des hommes à la planification des projets, par l'accès des femmes à des possibilités de formation adéquates et par leur participation aux initiatives de gestion. Si l'on persiste à appuyer leur participation au moyen de projets spécifiquement axés sur leurs besoins, il conviendra de rétablir les équilibres en privilégiant l'égalité des chances entre hommes et femmes dans tous les projets.

## Remerciements

Les auteurs tiennent à remercier les personnes nommées ci-après qui, par leur aide et leur contribution, ont permis la rédaction du présent article.

- Vicki Baker, Fisheries Management Services, Green Bay, Auckland, Nouvelle-Zélande
- Heather Scott, Executive Officer, Tuna NZ Inc., Nouvelle-Zélande
- Yvonne Powell, Taranaki Fishermen's Association, Nouvelle-Zélande
- Paula Shoulder, Commonwealth Fisheries Policy Review, Australie

Les auteurs remercient également l'AFS (Asian Fisheries Society) et l'ICLARM-The WorldFish Center de l'occasion qui leur a été donnée de présenter leurs travaux au Symposium international sur les femmes dans le secteur de la pêche.

## Bibliographie

- Adams T., Dalzell P. and Ledua E. 1999. Ocean resources. p. 366-381. In: M. Rapaport (ed.). The Pacific Islands: Environment and society. Hawai'i: The Besz Press. 442 p.
- Arama. 2000. Fiji: Gender impacts related to development of commercial tuna fisheries. A report to the South Pacific Forum Secretariat. Suva, Fiji: Arama and Associates.
- Aslin H.J., Webb T. and Fisher M. 2000. Fishing for women: Understanding women's roles in the fishing industry. Canberra, Australia: Bureau of Rural Sciences. 109 p.
- Avalos B. 1995. Women and development. Pacific Economic Bulletin 10(1):73-83.
- Chapman M.D. 1987. Women's fishing in Oceania. Human Ecology 15(3):267-288
- Coyne T., Badcock J. and Taylor R. 1984. The effect of urbanisation and western diet on the health of Pacific island populations. SPC Technical Paper No. 186. Noumea, New Caledonia: South Pacific Commission. 175 p.
- Dalzell P., Lindsay S.R. and Patiale H. 1993. Fisheries resource survey of the island of Niue. Inshore Fisheries Research Project Technical Document No. 3. Noumea, New Caledonia: South Pacific Commission. 72 p.
- Dalzell P., Adams T.J.H. and Polunin N.V.C. 1996. Coastal fisheries in the Pacific Islands. Oceanography and Marine Biology: An Annual Review (34):395-531.
- Des Rochers K. 1992. Women's fishing on Kosrae: A description of past and present methods. Micronesia 25(1):1-2.

- Fairbairn-Dunlop P. 1992. Mid-project review of the Women in Fisheries Support Project for Papua New Guinea. Western Samoa: University of the South Pacific, School of Agriculture/IRETA.
- Falanruw M.V.C. 1992. Resource apportionment in traditional fishing on Yap. Science of Pacific people's conference. Suva, Fiji: University of the South Pacific. 5–10 July 1992.
- FAO. 1998. Fishery country profile: Papua New Guinea. Food and Agricultural Organization of the United Nations (FAO).
- FAO. 1999. Fishery country profile: New Zealand. Rome, Italy: Food and Agricultural Organization of the United Nations (FAO).
- FRDC. 2000. Investing for tomorrow's fish: The FRDC's research and development plan, 2000–2005. Canberra, Australia: Fisheries Research and Development Corporation (FRDC).
- Gillett R.E. and Lightfoot G. 2001. The economic importance of fisheries in the Pacific Islands: Notes on the contribution of fisheries to GDP, employment, exports, and nutrition. Asian Development Bank (ADB), World Bank; Secretariat of the Pacific Community (SPC), Forum Fisheries Agency (FFA).
- Gillett R.E., McCoy M., Rodwell L. and Tamate J. 2001. Tuna: A key economic resource in the Pacific. A report prepared for the Asian Development bank and the Forum Fisheries Agency. Pacific Studies Series: March 2001.
- Information Resource Centre. 1998. Seafood industry demographics. Based on 1996 census data. Wellington, New Zealand: Information Resource Centre, NZ Seafood Industry Council.
- Kailola P., Williams M.J., Stewart P.C., Reichelt R.E., McNee A. and Grieve C. 1993. Australian fisheries resources. Canberra, Australia: Bureau of Resource Sciences and the Fisheries Research and Development Corporation. 422 p.
- Lambeth L. 1999. An assessment of the role of women within fishing communities in the Republic of Palau. Noumea, New Caledonia: Secretariat of the Pacific Community. 41 p.
- Lambeth L. 2000. An assessment of the role of women in fishing communities in Tuvalu. Field Report 2. Noumea, New Caledonia: Community Fisheries Section, Secretariat of the Pacific Community. 37 p.
- Lambeth L. and Fay-Sauni L. 2001. Niue's reef flat invertebrate fishery: Information and recommendations for inclusion in a Niue inshore fisheries management plan. Noumea, New Caledonia: Community Fisheries Section, Secretariat of the Pacific Community. 18 p.
- Matthews E. and Oiterong E. 1991. The Role of women in the fisheries of Palau. DMR Technical Report: 91/1. Koror, Palau: Division of Marine Resources. 72 p.
- McIlgorm A. and Pepperell J. 2000. A national review of the recreational fishing sector. A report by Dominion Consulting to Agriculture, Fisheries and Forestry — Australia. Canberra, Australia: Agriculture, Fisheries and Forestry.
- Nelson G. and Tuara P. 2000. Gender issues in Solomon Island's tuna industry management. In: Gender issues in the tuna industry. Pacific examples: Background reports to national tuna management and development plans. Suva, Fiji: Forum Secretariat.
- Parry G. 2001. Agriculture and fishing activities in the Pacific — The special classification needs of small island economies. Conference on Agricultural and Environmental Statistical Applications (CAESAR). 3–7 June 2001, Rome, Italy.
- Passfield K., Mulipola A., Ropeti E., King M. et al. 2001. Profile of village fisheries in Samoa. Project milestone 17 April 2001. Apia, Samoa: Government of Samoa, Fisheries Division, Samoa Fisheries Project. 34 p.
- Rawlinson N.J.F., Milton D.A., Blaber S.J.M., Sesewa A. and Sharma S.P. 1995. A survey of the subsistence and artisanal fisheries in rural areas of Viti Levu, Fiji. Canberra, Australia: Australian Centre for International Agricultural Research. 136 p.
- SCARM. 1998. A vision for change: National plan for women in agriculture and resource management. First annual implementation report 1998–1999. Canberra, Australia: Standing Committee on Agriculture and Resource Management (SCARM). 36 p.
- SCARM. 2001. A vision for change: National plan for women in agriculture and resource management. Second annual implementation report 1999–2000. Canberra, Australia: Standing Committee on Agriculture and Resource Management (SCARM). 44 p.
- SeaFIC. 2001. New Zealand Seafood Industry Profile: July 2001. New Zealand Seafood Industry Council.
- SPC. 1995. Pacific Platform for Action: Rethinking sustainable development for Pacific women towards the year 2000. Noumea, New Caledonia: South Pacific Commission. 85 p.
- Statistics New Zealand. 2000. 2000 New Zealand Official Yearbook. Statistics New Zealand. <http://www.stats.govt.nz/default.htm>
- Taniera T. and Mitchell J. 1995. Women and fishing: Notes from Kiribati. In: E. Mathews (ed.). Fishing for answers: Women and fisheries in the Pacific Islands. The University of Michigan. 177 p.



Tuara P. 1998. An assessment of the role of women in fisheries in the Republic of the Marshall Islands. Noumea, New Caledonia: Secretariat of the Pacific Community. 41 p.

Tuara P. 2000. An assessment of the role of women in fisheries in Niue. Field Report 1. Noumea, New Caledonia: Community Fisheries Section, Secretariat of the Pacific Community. 37 p.

Vunisea A. 1996. Up against several barriers. p. 26–33. In: Samudra Report No. 15. Madras, India: International Collective in Support of Fishworkers.

## Égalité hommes-femmes, pêche et aquaculture : de la stratégie à l'action.

### Les enseignements de la politique allemande de développement durable

Mechthild Kronen<sup>1</sup>

#### Égalité des sexes : politique et stratégie

La problématique du genre se pose-t-elle en termes différents dans le secteur de la pêche et le reste du secteur primaire ? Cette question est récurrente. Les disparités que l'on rencontre dans ce domaine d'activité entre les hommes et les femmes sont connues (WorldFish 2010 ; Harrison, 2001). Toutefois, les femmes occupent une place plus importante dans le secteur de la pêche qu'on ne le croit généralement ou que ne l'indiquent les statistiques (Kleiber *et al.* 2014 ; Weeratunge and Snyder 2009).

Dans le monde en général, indépendamment du contexte culturel, sociopolitique et économique, on continue à associer les femmes aux activités de valorisation et de commercialisation des produits de la pêche plutôt qu'à la pêche ou à l'aquaculture en tant que telles. Si les moyennes statistiques mondiales semblent conforter cette impression, elles tendent en réalité à occulter la place réelle des femmes dans ce secteur à l'échelon national. Ainsi, en Chine et en Inde, deux poids lourds mondiaux du secteur halieutique, les femmes pratiquant la pêche et la pisciculture représentent respectivement 21 et 24 % du nombre total des pêcheurs (FAO 2012a). En Afrique occidentale, au Cambodge et en Thaïlande, ce sont souvent les femmes qui possèdent et exploitent

les bateaux de pêche et elles disposent même parfois de leurs propres engins de pêche. Au Ghana, les revenus des femmes de pêcheurs jouent un rôle essentiel dans la viabilité du secteur, car elles investissent dans l'achat de pirogues et d'autres équipements et accordent des prêts à leurs maris et aux autres pêcheurs. Au Congo, au Cambodge, en Thaïlande et aux Philippines, ainsi que dans la plupart des îles du Pacifique Sud, les femmes qui pratiquent la pêche battent en brèche le stéréotype de la femme confinée à la pêche à pied.

Les femmes jouent également un rôle moteur dans l'expansion rapide de l'aquaculture (poissons, crevettes, moules, algues, grossissement des crabes), leur présence à tous les niveaux de la chaîne de valeur (production, transformation et commercialisation) y étant plus marquée que dans la pêche de capture.

L'aquaculture est considérée comme une stratégie de développement porteuse car elle permet aux femmes pauvres d'avoir une activité à faible intensité technologique, ne nécessitant que peu d'intrants, et qui s'inscrit dans le prolongement de leurs tâches domestiques. De plus, il semble que les femmes aient moins d'obstacles à surmonter pour se lancer dans le secteur, sans doute parce que ce dernier s'est développé en dehors des schémas culturels traditionnels.

Au Bangladesh, les femmes représentent 60 % des pisciculteurs et beaucoup d'entre elles sont à la tête d'exploitations florissantes (FAO 2012a). Au Sri Lanka, 30 % des actifs dans la production et l'élevage de poissons d'aquariophilie sont des femmes (FAO 2012a). À Waigina, dans la province de Choiseul aux Îles Salomon, les femmes sont présentes à toutes les étapes de la production des algues,



Culture d'algues à Waigina, province de Choiseul (Îles Salomon). Photographie : M. Kronen.

<sup>1</sup> 31, rue de Bordeaux, 98800 Nouméa (Nouvelle-Calédonie). Courriel : meck\_fisch@yahoo.com



*Marché aux poissons de Tsoi  
(Papouasie-Nouvelle-Guinée).  
Photographie : M. Kronen.*

mais plus particulièrement dans les activités ne relevant pas de la valorisation du produit, contredisant ainsi les stéréotypes sur le rôle des femmes dans l'aquaculture (Kronen 2012).

S'il est vrai qu'au-delà des barrières géographiques et culturelles, des points communs se dégagent sur la problématique de l'égalité des sexes dans le secteur de la pêche (ainsi que dans d'autres secteurs reposant sur l'exploitation des ressources naturelles), et que l'on s'accorde généralement à reconnaître que ce sont les femmes qui constituent probablement le gros de la population pauvre des zones rurales, tributaire pour sa survie de la pêche, de l'agriculture et des ressources naturelles, les femmes, en tant que groupe d'utilisateurs de la ressource, sont encore pourtant souvent exclues des décisions de gestion (FAO, World Bank and IFAD 2009). Ce constat est somme toute assez surprenant, compte tenu des nombreux progrès accomplis par ailleurs en matière d'équité et d'égalité des sexes.

Au niveau des politiques générales, la promotion de l'égalité des sexes fait l'objet de nombreux traités et instruments internationaux, dont le Traité de Rome (article 119) adopté en 1957. Depuis la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUCED), tenue à Rio de Janeiro en 1992, et l'adoption du Programme d'action de Beijing (1995), mais surtout depuis la définition des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), à l'issue du Sommet du Millénaire organisé aux Nations Unies en l'an 2000, la question de l'égalité des sexes est de plus en plus souvent posée dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture.

À l'échelon mondial, le Programme pour le changement adopté par la Commission européenne en 2011, ainsi que son Plan d'action sur l'égalité des sexes et l'émancipation des femmes dans le cadre de la coopération au développement (2015-2015) laissent espérer de nouvelles améliorations sur le plan des politiques générales dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture. Cet optimisme est



*Femmes pêcheurs, Maskelynes (Vanuatu).  
Photographie : M. Kronen.*

conforté par le Forum égalité des sexes et environnement, qui s'est tenu récemment en parallèle de la Première Assemblée des Nations Unies pour l'environnement organisée par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) à Nairobi (Kenya) du 23 au 27 juin 2014 : l'égalité des sexes et l'émancipation de la femme y ont été mis en exergue en tant que parties intégrantes de la gestion de l'environnement.



Ces politiques se déclinent ensuite à l'échelon stratégique ; en voici quelques exemples : organisation en 2003 à Cotonou, par la société IDDRA UK, d'un atelier financé par la Commission européenne intitulé « Room to manoeuvre: Gender and coping strategies in the fisheries sector » ; élaboration en 2007 par la FAO des « Politiques basées sur la parité hommes-femmes pour une pêche responsable », dont l'objectif est de promouvoir des politiques de soutien à la parité hommes-femmes et aux moyens de subsistance dans la pêche artisanale, au travers de l'étude des conséquences pour les hommes et les femmes de l'évolution du secteur : droits d'accès aux ressources, dispositifs de commercialisation, gouvernance et changements liés à l'aquaculture ; Consensus de Phuket sur l'aquaculture de 2010 (FAO 2012b), visant à permettre une prise en compte intelligente de la parité dans la gestion de la pêche et le développement de l'aquaculture ; et, en mai 2012, « Avant-projet des directives internationales visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale », qui concerne spécifiquement l'équité et l'égalité des sexes (FAO 2012c).

À ce jour, la prise en compte de la problématique de l'égalité des sexes dans les activités et les projets de développement de la pêche et de l'aquaculture est loin d'être systématique : on peut même la qualifier de lacunaire (Williams *et al.*, 2012). Aujourd'hui encore, la promotion de la parité reste balbutiante dans le secteur de la pêche : il faut donc passer à la vitesse supérieure dans la mise en œuvre concrète des politiques et des stratégies correspondantes. La conception de la plupart des programmes et des projets continue à être axée sur l'impact de la pêche sur l'écosystème, la pêche illicite ou l'amélioration des statistiques de la pêche (Williams, 2010), plutôt que sur les besoins spécifiques et différenciés des femmes et des hommes qui travaillent dans ce secteur (Lentisco and Alonso, 2012).



Kavieng, point de vente de bèches-de-mer (Papouasie-Nouvelle-Guinée).  
Photographie : M. Kronen.

Nous allons maintenant présenter certains des enseignements tirés de la politique allemande d'aide au développement, en insistant sur la pêche et l'aquaculture, afin de mettre en évidence les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des politiques et des stratégies sur le terrain.

### Place de la parité dans la politique allemande d'aide au développement

L'égalité entre les hommes et les femmes en termes de droits, d'obligations, de chances et de pouvoirs constitue l'un des principes fondamentaux de la politique de développement allemande. La promotion de l'égalité des sexes est une constante qui se retrouve dans l'ensemble des domaines d'intervention et a conduit en 2001 à l'adoption d'une stratégie en faveur de l'égalité des sexes au sein du ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement (BMZ). La politique de développement allemande est assortie d'une double approche en matière de promotion de l'égalité des sexes : prise en compte systématique du genre et mesures d'accompagnement s'adressant spécifiquement aux femmes.

L'Agence allemande de coopération internationale (GIZ), organisme relevant du gouvernement fédéral allemand, intervient au nom du BMZ. La GIZ est présente dans une grande variété de secteurs dans plus de 130 pays. En tant qu'entité fédérale, elle accompagne le gouvernement allemand dans la réalisation des objectifs de sa politique de coopération internationale au service du développement durable.

Dans le droit fil des principes fondamentaux du BMZ, la Stratégie en faveur de l'égalité des sexes de la GIZ (2012), « La parité, c'est payant », définit un cadre structurel axé sur un objectif de promotion systématique de l'égalité des sexes, tant dans les actions menées dans les pays bénéficiaires, qu'au sein de la GIZ elle-même. Cette stratégie s'inspire des démarches et de l'expérience des trois organismes précurseurs de la GIZ : le Service allemand pour le développement (GDS), l'Agence allemande de coopération technique (GTZ) et Formation continue et développement international (InWEnt).

La GIZ travaille à la promotion de l'égalité des sexes dans les pays bénéficiaires en appliquant la double approche précédemment mentionnée, d'une part au travers de projets visant expressément la réduction de la discrimination et des inégalités, et, d'autre part, en œuvrant à la promotion de la prise en compte systématique du genre à tous les échelons de la société et dans tous les secteurs. Les

différences existant entre la situation et les priorités des hommes et des femmes sont prises en compte pour lutter contre les inégalités et la discrimination d'origine socioculturelle et structurelle, ainsi que pour éliminer les causes structurelles de la pauvreté et de l'instabilité sociale et politique, dans un souci de promotion du développement durable des pays concernés.

La GIZ mène une action de grande envergure pour assister les pays dans la transposition des conventions internationales dans leur législation nationale, leurs orientations stratégiques ou sous forme de projets concrets en faveur des droits de la femme, et pour aider les organismes publics et les associations à intégrer la parité dans toutes leurs activités. Ceci passe notamment par l'analyse de la problématique de l'égalité des sexes, le recueil de données ventilées par sexe et le renforcement des capacités.

Tant au sein du BMZ que de la GIZ, on estime que les politiques et stratégies de promotion de l'égalité des sexes sont évolutives et doivent faire l'objet d'un suivi et d'ajustements systématiques pour en garantir l'efficacité et la réussite. C'est dans cet esprit qu'ont été mises au point les fiches d'information sur la place de la parité dans l'aide au développement (BMZ 2012), ainsi que des fiches sur la dimension de genre dans le développement rural (GIZ 2013), afin d'évaluer les résultats et l'impact des politiques et de leur transposition sur le terrain. Regroupant les meilleures pratiques et les enseignements tirés de l'expérience passée, ces fiches se déclinent autour de sept grands thèmes : i) genre et développement rural ; ii) genre et vulgarisation agricole ; iii) genre et accès à la terre ; iv) genre et sécurité alimentaire et nutritionnelle ; v) genre, pêche et aquaculture, vi) genre et élevage ; et vii) genre et chaîne de valeur.

Chacune de ces fiches est construite sur le même plan : information de contexte, mesures concrètes et meilleures pratiques nourries par l'expérience, obstacles rencontrés et enseignements tirés, pour finir par les questions à examiner sous l'angle du genre.

### **Enseignements tirés de la coopération allemande dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture**

Toutefois, à l'instar d'autres organismes de stratégie et d'exécution, le BMZ et la GIZ s'efforcent d'améliorer les démarches et les instruments mis en œuvre dans le cadre de la promotion de l'approche intégrée du genre et de l'égalité, en particulier dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture. Les enseignements suivants ont été tirés de l'analyse des projets déjà réalisés.

- Il importe d'intégrer la dimension de genre à toutes les étapes du cycle des projets, afin de garantir l'adoption et la pérennité des effets recherchés, et d'accorder les activités prévues avec les politiques et la législation du pays concerné.
- On ne saurait trop insister sur l'importance des données ventilées par sexe dans la pêche et l'aquaculture. Il est essentiel de disposer de données quantitatives et qualitatives pour planifier, en connaissance de cause, des activités utiles et ciblées, propres à promouvoir l'égalité des sexes et à stimuler le développement économique de la pêche et de l'aquaculture.

- Toute analyse des questions de genre dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture doit être menée avec finesse, afin de prendre en compte la complexité de la dynamique et des spécificités culturelles et socioéconomiques locales, ainsi que les différences régionales constatées au sein des groupes ciblés.
- Il est nécessaire de procéder à une analyse approfondie de la discrimination au travail subie par les femmes dans la pêche et l'aquaculture. Dans le cadre de l'aide au développement, il importe de faire valoir que de telles pratiques menacent non seulement la crédibilité des dirigeants, mais constituent aussi une menace pour la pérennité de l'activité des familles de pêcheurs et la réussite économique du secteur.
- L'équité et l'égalité des sexes sont des dimensions clés du processus de décision en matière de gestion des ressources halieutiques, ainsi que de la chaîne de valeur à tous ses niveaux, « du pont du bateau jusqu'au poisson », dans laquelle aussi bien les hommes que les femmes ont un rôle important à jouer.

En conclusion, nous formulons cinq grandes questions en vue d'orienter l'étude des questions de genre dans la pêche et l'aquaculture :

### **Sources de revenus pérennes, amélioration de la sécurité alimentaire et gestion durable des ressources**

1. Quels sont les facteurs clés à prendre en compte dans la région où est mise en œuvre le projet pour garantir aux femmes l'égalité dans l'accès et le contrôle de la chaîne de valeur de la pêche et de l'aquaculture ?
2. Comment intégrer au mieux le concept de moyens de subsistance durables dans une gestion communautaire de la pêche et de l'aquaculture, dans un souci de promotion de l'équité et de l'égalité des sexes ?
3. Quels sont les indicateurs quantitatifs et qualitatifs les plus appropriés pour évaluer et suivre l'impact et l'efficacité des politiques et des projets soucieux de l'égalité des sexes dans la pêche et l'aquaculture, notamment leur rôle dans la réduction des inégalités entre les hommes et les femmes ?

### **Prise en compte systématique du genre dans la pêche et l'aquaculture**

4. Il importe de s'inspirer des projets déjà mis en œuvre pour élaborer et diffuser un modèle permettant la promotion et l'adoption d'une approche intégrée du genre à l'échelon stratégique, ainsi que dans le cadre de grands projets de développement axés sur la pêche.
5. Quelles sont les principales données globales ventilées par sexe et relatives aux dimensions sociales et sexospécifiques de la pêche et de l'aquaculture dont il faut disposer au minimum ?

### **Bibliographie**

BMZ. 2012. Good governance in practice: Fields of action for German development policy — Human rights

- and gender equality. p. 15–17. In: Good governance in practice — Approaches and examples from development practice. BMZ Information Brochure 4/2012e. 42 p.
- FAO. 2007. Gender policies for responsible fisheries — Policies to support gender equity and livelihoods in small-scale fisheries. New directions in fisheries — A series of policy briefs on development issues, No. 06. Rome, Italy: Food and Agriculture Organization of the United Nations. 12 p.
- FAO. 2012a. The state of world fisheries and aquaculture (SOFIA). Rome, Italy: Food and Agriculture Organization of the United Nations. 230 p.
- FAO. 2012b. Report of the global conference on aquaculture 2010 — Farming the waters for people and food. Phuket, Thailand, 22–25 September 2010. FAO Fisheries and Aquaculture Report, No. 988. Rome, Italy: Food and Agriculture Organization of the United Nations. 84 p.
- FAO. 2012c. International guidelines for securing sustainable small-scale fisheries. Zero draft. Rome, Italy: Food and Agriculture Organization of the United Nations. 38 p.
- FAO, World Bank and IFAD. 2009. Gender in fisheries and aquaculture. p. 561–641. In: J. Voegelé, M. Villareal and R. Cooke (eds). Gender in agricultural sourcebook. Rome, Italy: Food and Agriculture Organization of the United Nations. 792 p.
- GIZ. 2012. Gender strategy – Gender pays off! Bonn/ Eschborn, Germany: Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ). 17 p.
- GIZ. 2013. Gender and fisheries and aquaculture. Bonn/ Eschborn, Germany: Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ). 4 p.
- Harrison E. 2001. Gender; rights and poverty issues: Lessons for the sector. Background paper for DFID/ FGRP-3/ ARP Workshop on practical strategies for poverty targeted research; 7–11 November. Overseas Development Institute. 23 p.
- Kleiber D., Harris L.M. and Vincent A.C.J. 2014. Gender and small-scale fisheries: A case study for counting women and beyond. *Fish and Fisheries* Vol. 15 Issue 3. doi: 10.1111/faf.12075
- Kronen M. 2012. Social and economic dimensions of carrageenan seaweed farming in Solomon Islands. p. 147–162. In: D. Valderrama, J. Cai, N. Hishamunda and N. Ridler (eds). Social and economic dimensions of carrageenan seaweed farming. Fisheries and Aquaculture Technical Paper N° 580. Rome, Italy: Food and Agriculture Organization of the United Nations. 204 p.
- Lentisco A. and Alonso E. 2012. On gender mainstreaming strategies and tools in fisheries development projects: RFLP gender strategy and lessons from Asia-Pacific region. *Asian Fisheries Science, Special Issue*, Vol. 25S:105–117.
- Treaty of Rome. 1957. 80 p. [http://ec.europa.eu/archives/emu\\_history/documents/treaties/rometreaty2.pdf](http://ec.europa.eu/archives/emu_history/documents/treaties/rometreaty2.pdf)
- Weeratunge N. and Snyder K. 2009. Gleaner, fisher, trader, processor: Understanding gendered employment in the fisheries and aquaculture sector. Paper presented at Workshop on gaps, trends and current research in gender dimensions of agricultural and rural employment: differentiated pathways out of poverty, Rome, 31 March – 2 April 2009. Food and Agriculture Organization of the United Nations (FAO), the International Fund for Agricultural Development (IFAD), or the International Labour Office (ILO). 33 p.
- Williams M.J. 2010. Gender dimensions in fisheries management. p. 72–99. In: R.Q. Grafton, R. Hilborn, D. Squires, M. Tait and M. Williams (eds). *Handbook of marine fisheries conservation and management*. Oxford, United Kingdom: Oxford University Press. 784 p.
- Williams M.J., Agbayani R., Bhuket R., Bondad-Reantaso M., Brugere C., Choo P.S., Dhont J., Glaminche-Tejeda A., Ghulam K., Kusabeke K., Little D., Nandeeshia M.C., Sorgeloos P., Weeratunge N., Williams S. and Xu P. 2012. Expert panel review 6.3 — Sustaining aquaculture by developing human capacity and enhancing opportunities for women. p. 785–822. In: R.P. Subasinghe, J.R. Arthur, D.M. Bartley, S.S. De Silva, M. Halwart, N. Hishamunda, C.V. Mohan and P. Sorgeloos (eds). *Proceedings of the global conference on aquaculture 2010: Farming the waters for people and food*. Rome, Italy: Food and Agriculture Organization of the United Nations (FAO); Bangkok, Thailand: Network of Aquaculture Centres in Asia-Pacific (NACA). 896 p.
- WorldFish. 2010. Gender in fisheries: Do women support, complement or subsidize men's small-scale fishing activities? *Issues Brief* 2108. Penang, Malaysia: WorldFish Center. 8 p.

## Les organisations non gouvernementales, la société civile, le bien-être des femmes et le développement en Océanie

Ruci Yauvoli<sup>1</sup>

### Introduction

Dans ce document, nous examinons les relations qu'entretiennent les organisations non gouvernementales de femmes, ainsi que leurs contributions à l'autonomisation des femmes, vue plus particulièrement sous un angle économique.

Les organisations non gouvernementales (ONG) sont de plus en plus perçues comme des vecteurs de développement. Dans le cadre de leurs activités axées sur le développement, les ONG sont souvent précurseurs dans des domaines comme l'aide humanitaire, le développement à long terme, l'élaboration de politiques et le plaidoyer politique. Dans la plupart des pays en développement, une partie de l'aide au développement passe par les ONG, leur conférant ainsi un rôle important en parallèle de l'action des pouvoirs publics. « En tant qu'acteurs du développement, les ONG sont devenues les principaux prestataires de services dans les pays où le gouvernement n'est pas à même de remplir le rôle qui doit être le sien » (Ulleberg 2009).

Même dans les pays développés, le travail des ONG est apprécié et reconnu. Désireux de cultiver son partenariat avec les ONG, le ministère japonais des Affaires étrangères a reconnu que les ONG sont toujours à l'écoute des besoins des communautés locales, notamment lors de catastrophes où les pouvoirs publics ne sont pas à même d'intervenir.

Cependant, Streeten (1997) indique que certaines ONG peuvent s'attribuer le mérite d'activités pour lesquelles elles n'ont pas vraiment donné satisfaction, alors que, d'un autre côté, elles sont dotées de vertus qu'elles mettent rarement en avant. Il ajoute que certaines ONG n'ont qu'un accès très limité aux populations les plus pauvres et qu'à plus d'un titre, elles dépendent fortement du soutien des pouvoirs publics. Toutefois, il admet que les ONG peuvent facilement s'adapter et qu'elles sont particulièrement à même de favoriser l'autonomie, même si la dimension participative fait généralement défaut.

En outre, il souligne les fonctions et avantages des ONG comme suit :

- elles sont particulièrement à l'écoute des populations pauvres et des communautés isolées et sont bien placées pour les mobiliser ;
- elles favorisent l'autonomisation des populations pauvres qui reprennent ainsi le contrôle de leur vie et elles travaillent avec les institutions locales et les renforcent ;

- elles mènent des projets à des coûts moindres et plus efficacement que les institutions publiques ;
- elles œuvrent au développement durable.

Ulleberg (2009) fait remarquer que les activités des ONG se diversifient de plus en plus et qu'à bon nombre d'égards, elles peuvent porter atteinte aux initiatives entreprises par les pouvoirs publics qui, eux, ne possèdent pas leurs capacités d'adaptation et d'innovation. Cependant, à partir du moment où les ONG renforcent leurs différentes activités et développent leurs techniques pour être en harmonie avec l'échelon gouvernemental, le pays tout entier peut s'attendre à profiter d'une pléthore d'avantages. Les ONG prennent de plus en plus les devants dans différents domaines de développement, notamment le bien-être des femmes et plus particulièrement leur autonomisation.

### Les ONG océaniques

Les ONG océaniques ont toujours défendu avec vigueur les droits des femmes, la démocratie, les droits de la personne, la paix et le développement, la liberté des médias, la bonne gouvernance et l'état de droit. Une aide a été accordée aux pays océaniques afin qu'ils puissent répondre à leurs obligations au titre des conventions internationales signées dans l'enceinte des Nations Unies.

Slatter (2006) affirme que les ONG de femmes, notamment fidjiennes et samoanes, ont joué un rôle crucial en rédigeant des rapports parallèles sur les résultats obtenus par leurs pays respectifs au regard de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. L'ONG fidjienne, la Coalition sur les droits de la personne, a également rédigé un rapport parallèle sur les obligations qui incombent aux Fidji au titre de la Convention sur l'élimination de la discrimination raciale.

### Autonomisation des femmes en Océanie

Destinés au secteur privé, les Principes d'autonomisation des femmes proposent un ensemble d'orientations sur la manière de garantir davantage d'autonomie aux femmes sur le lieu de travail, sur le marché et au sein des collectivités. Ils ont été élaborés dans le cadre d'un partenariat entre l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et le Pacte mondial des Nations Unies et sont adaptés des Principes de Calvert pour les femmes.

<sup>1</sup> Centre du PNUD pour le Pacifique : Suva (Fidji). Courriel : ruci.yauvoli@gmail.com

L'élaboration des Principes d'autonomisation des femmes a débuté par une consultation pluripartite internationale au mois de mars 2009. Ils ont ensuite été présentés à l'occasion de la Journée internationale de la femme au mois de mars 2010. Les États et Territoires insulaires océaniques ont adopté ces principes lors de la neuvième Conférence régionale sur la condition féminine en 2005 (Fidji), et les ont inscrits dans une charte régionale visant à promouvoir une plus grande égalité entre hommes et femmes, ainsi que le progrès des femmes. Cette charte est passée en revue tous les trois ans pendant la Conférence régionale sur la condition féminine.

Dans la version révisée de la Plate-forme d'action pour le Pacifique en faveur de l'avancement des femmes et de l'égalité des sexes (2005-2015)<sup>2</sup>, l'émancipation économique des femmes figure également parmi les domaines cruciaux à traiter. « Il s'agit d'accroître l'influence des femmes et leur participation aux décisions économiques qui touchent leur propre vie et la société. L'émancipation économique des femmes est possible si on leur garantit les mêmes droits sur les ressources économiques essentielles (accès et maîtrise), la possibilité d'acquérir les compétences nécessaires à l'utilisation des ressources économiques et une véritable égalité des chances économiques » (document d'information du Forum des Îles du Pacifique).

Le rapport de suivi régional océanique 2011 relatif aux Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) indique que « dans la majorité des pays, les pouvoirs publics n'ont pas beaucoup œuvré à renforcer la participation économique des femmes alors que les organisations de la société civile et le secteur privé ont montré l'exemple »<sup>3</sup>.

Selon un document d'information du Secrétariat général du Forum des Îles du Pacifique intitulé « l'autonomisation économique des femmes <sup>4</sup> », les femmes apportent une contribution essentielle aux ménages et à l'économie nationale, à travers leur participation à de multiples activités qui appuient et renforcent leurs moyens de subsistance (production vivrière, culture de rente, pêche, artisanat et petites entreprises). Alors qu'en Océanie le climat des affaires progresse, la question des droits à la propriété ainsi que l'accès aux services financiers, notamment à l'emprunt, demeurent difficiles pour les femmes.<sup>4</sup>

Selon un rapport de la Banque mondiale (2010), dans certains pays du Pacifique, 70 % des hommes salariés dépensent entre 50 et 80 % de leur quinzaine en alcool et *kava*. En revanche, le salaire des femmes est surtout utilisé pour acheter de la nourriture, payer les frais de scolarité et subvenir à d'autres besoins du ménage. Ces habitudes reflètent des comportements tenaces qui dictent les dépenses du ménage.

### ONG de femmes aux Fidji

L'appel lancé récemment par le ministre fidjien des Affaires sociales, de la Condition féminine et de la Lutte

contre la pauvreté aux ONG qui œuvrent dans l'intérêt des enfants et des femmes pour qu'elles renforcent leur rôle lors de la gestion d'une catastrophe ou du relèvement après catastrophe se prête à une double interprétation : on peut y voir un renforcement de leur relation de partenariat avec les pouvoirs publics ou l'allégation que les ONG ne font pas vraiment ce qu'elles sont censées faire.

Le Secrétaire permanent à l'information s'est également exprimé dans ce sens lorsqu'il a affirmé que les ONG de femmes se concentraient trop sur des questions d'ordre politique et ne travaillaient pas suffisamment sur la question des agressions sexuelles aux Fidji. Toutefois, cette déclaration a été fortement démentie par le Centre d'accueil des femmes en détresse des Fidji, l'ONG qui fournit un accompagnement psychologique ainsi qu'un soutien d'ordre juridique, médical et pratique aux femmes et enfants victimes de violence.

De tels exemples sèment le doute quant à l'impact des projets menés par les ONG et remettent en question l'efficacité de l'aide au développement qui passe par les ONG. L'augmentation du financement accordé par les bailleurs de fonds aux ONG de femmes aux Fidji s'accompagnera sans doute de nombreuses attentes de la population désireuse d'obtenir des services de meilleure qualité.

Il semble important d'évaluer, d'analyser et de critiquer les projets menés par les ONG de femmes afin de juger de leur impact ou influence sur la question de l'autonomisation des femmes aux Fidji. Une telle étude pourra également soulever des questions cruciales en matière d'autonomisation des femmes, d'efficacité des projets et de l'évolution des ONG de femmes en général.

De plus amples études permettront également d'agrandir le cadre réservé aux documents et aux politiques concernant les expériences des femmes dans le domaine du développement aux Fidji et de mettre au jour les barrières et les obstacles à l'intégration des femmes au commerce et au monde des entreprises. Les nouvelles informations et conclusions qui s'en dégageront seront utiles aux pouvoirs publics, aux planificateurs du développement, aux décideurs politiques, aux bailleurs, aux ONG et aux autres parties prenantes.

### Incidences de l'aide au développement

Les véritables impacts de l'aide au développement sur les bénéficiaires des programmes restent en grande partie méconnus dans de nombreux pays en développement. Dans le Pacifique, les ONG ont fait un long chemin, en dépit des défis rencontrés, notamment l'hostilité des pouvoirs publics, la remise en doute de leur légitimité, les limites de financement et la sur-dépendance à l'égard du soutien des bailleurs (Slatter 2006).

Cependant, dès lors que les ONG océaniques sont dotées de plus vastes ressources que par le passé et qu'elles assument des responsabilités sociales de plus grande

<sup>2</sup> <http://www.pacmas.org/wp-content/uploads/2013/08/Revised-Pacific-Platform.pdf>

<sup>3</sup> [http://www.forumsec.org/resources/uploads/attachments/documents/2011\\_Pacific\\_Regional\\_MDGs\\_Tracking\\_Report\\_Final.pdf](http://www.forumsec.org/resources/uploads/attachments/documents/2011_Pacific_Regional_MDGs_Tracking_Report_Final.pdf)

<sup>4</sup> <http://www.forumsec.org/resources/uploads/attachments/documents/FEMK.04.Rev%201%20-%20Economic%20Empowerment%20of%20Women.pdf>



ampleur, les parties prenantes, les pouvoirs publics, les bailleurs, les bénéficiaires de services, les employés et la société dans son ensemble attendent des résultats significatifs et de grande qualité de leur part.

### **Bibliographie**

- Slatter C. 2006. Treading water in rapids? Non-governmental organisations and resistance to neoliberalism in Pacific Island states. p. 23–42. In: S. Firth (ed.). *Globalisation and Governance in the Pacific Islands*. Canberra, Australia: Australian National University EPress. 427 p.
- Streeten P. 1997. Non-governmental organizations and development. *Annals of the American Academy of Political and Social Science* 554:193–210.
- Ulleberg I. 2009. *The role and impact of NGOs in capacity development. From replacing the state to reinvigorating education*. Paris, France: United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization (UNESCO). 51 p.

## Parité et politique forestière aux Fidji : problématiques, défis et avenir des femmes dans le développement du secteur forestier

Veikila C. Vuki<sup>1</sup> et Maria Elder<sup>2</sup>

### Introduction

La société fidjienne est de type patrilinéaire et la propriété des terres coutumières y est transmise par les hommes. Hommes et femmes exercent traditionnellement des rôles distincts dans l'exploitation de la terre et des ressources naturelles, dont notamment les forêts.

Dans la plupart des villages fidjiens traditionnels, c'est dans la forêt que les habitants se procurent aliments, fruits, noix, plantes médicinales et matériaux de construction (Bynoe *et al.*, 2011). Les femmes détiennent un savoir approfondi sur la forêt et les plantes médicinales traditionnelles, utilisées pour soigner de nombreuses maladies.

Les femmes se rendent aussi en forêt pour y ramasser du bois de chauffage et y récolter des aliments tels que les ignames sauvages. Tant les hommes que les femmes connaissent parfaitement les saisons de récolte des cultures vivrières, des fruits, des noix et des légumes que l'on trouve en forêt.

Ce sont les hommes qui ont une voix prépondérante dans les décisions relatives à la gestion des forêts et à leur exploitation : il en va d'ailleurs de même pour la gestion des autres ressources naturelles et de tous les projets mis en œuvre dans les villages fidjiens traditionnels. On voit donc que les femmes n'ont pas vraiment leur mot à dire en matière de gouvernance des forêts, que ce soit à l'échelon national ou encore dans les communautés traditionnelles.

Aux Fidji, le régime foncier coutumier constitue un paramètre fondamental, puisqu'il s'applique à 82 % des terres. La propriété foncière obéit aux structures traditionnelles formalisées par l'administration coloniale britannique (Nayacakalou, 2001). Unité foncière de base, le clan est souvent dirigé par son doyen masculin.

Chaque clan se divise en groupes familiaux, définis par la filiation patrilinéaire. De manière générale, chaque membre masculin du clan se voit attribuer un terrain à cultiver pour son usage personnel et celui de son foyer. S'il arrive que les femmes reçoivent le droit d'exploiter des terres coutumières pour elles-mêmes et leur foyer, de manière générale, les Fidjiennes n'ont pas le droit d'hériter des terres coutumières.

C'est en 1950 que l'Assemblée législative des Fidji a adopté la première Politique forestière nationale, suivie en 1953 de la Loi sur les forêts, texte axé, d'après les gestionnaires

forestiers, sur la production de bois d'œuvre. En 1988, les professionnels du secteur ont entrepris un examen et un remaniement de la législation. Toutefois, le nouveau texte révisé et adopté en 1990 n'a eu qu'une durée de vie éphémère puisqu'il a été remplacé en 1992 par un Décret sur les forêts, reflétant l'évolution socioéconomique, environnementale, culturelle et politique du pays.

En 2003, il est apparu nécessaire de remanier la Politique forestière des Fidji, afin d'y intégrer la notion de gestion durable et de veiller à la mise en œuvre des orientations stratégiques et des aspirations des propriétaires terriens dans la gestion de leurs ressources. De larges consultations ont été menées auprès des acteurs du secteur sur des problématiques diverses : priorité donnée à la gestion durable des forêts, objectifs plus ambitieux des propriétaires terriens, changement climatique et mondialisation de la problématique de l'environnement. En 2004, la Politique forestière a fait l'objet d'un examen et d'un remaniement en profondeur, entériné en 2005 au titre de la Politique relative à l'utilisation des terres rurales (cadre structurant de la Politique forestière des Fidji en matière d'utilisation durable des terres). La Politique forestière a été adoptée officiellement en 2007 (*Fiji National Forest Policy Statement 2007*).

### Politique forestière des Fidji : contexte et grands enjeux

Même si les Fidji ont officiellement adhéré à huit grands programmes internationaux et élaboré une série de lois, de cadres et de plans d'action devant permettre aux femmes de participer pleinement au développement socioéconomique du pays, il reste en réalité encore beaucoup à faire.

Tout d'abord, les femmes sont sous-représentées aux postes de responsabilité, alors qu'elles sont beaucoup plus nombreuses à occuper des postes administratifs moins valorisés dans le secteur. En outre, les deux politiques principales concernant la forêt ne comportent encore que peu de mesures détaillées pour la promotion de la parité (*Fiji National Forest Policy Statement* et Politique nationale de réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts (mécanisme REDD+)). Par ailleurs, l'égalité des sexes n'est pas suffisamment prise en compte dans le programme national de développement du secteur forestier et aucun budget n'est prévu pour traiter des problématiques qui s'y rapportent et mettre en œuvre des activités spécifiques.

<sup>1</sup> *Oceanian Environment Consultants*, PO Box 5214, UOG Station, Mangilao, Guam 96913.

<sup>2</sup> Division ressources terrestres, Secrétariat général de la Communauté du Pacifique, Suva (Fidji).

### Activités de promotion de l'égalité des sexes dans le secteur forestier

Plusieurs initiatives ont été lancées par les pouvoirs publics et les associations afin de promouvoir et d'encourager la participation et l'affirmation des femmes dans le secteur forestier. C'est ainsi que se sont tenus des ateliers sur la médecine traditionnelle et « les femmes et la forêt ». Par ailleurs, c'est ce même thème qui a été au cœur des débats et des expositions organisées à l'occasion de la Journée internationale de la femme.

#### Ateliers nationaux sur la femme et la forêt

En réponse à une demande venue des femmes, le gouvernement fidjien a organisé des ateliers nationaux de sensibilisation sur le thème de la femme et de la forêt. De leur côté, plusieurs associations ont également animé des ateliers sur le terrain et créé des pépinières dans les villages. On a ainsi pu recenser les forêts et les arbres pourvoyeurs de fruits, de noix diverses, de bourre de coco et de feuilles. Ces ateliers ont surtout permis de faire l'inventaire des arbres qui fournissent les matières premières nécessaires à l'artisanat et à la médecine traditionnelle, et de sensibiliser les participants sur la nécessité de protéger ces ressources précieuses de l'incendie ou de l'abattage. Il faut également mentionner les enquêtes sur la diversité biologique réalisées à cette occasion aussi bien auprès des hommes que des femmes.

#### Ateliers consacrés à la médecine traditionnelle

Des ateliers consacrés à la médecine traditionnelle ont déjà été organisés par le passé, afin d'encourager la conservation, l'emploi et la promotion des savoirs locaux relatifs aux plantes médicinales. Le Département des forêts a également entrepris, en réponse aux demandes des femmes, de recenser et de faire mieux connaître les plantes des forêts naturelles utilisées dans la médecine traditionnelle.

Fondée dans le but de sensibiliser la population à la médecine traditionnelle, l'association *Wainimate* a organisé plusieurs ateliers consacrés aux connaissances spécifiques détenues par les femmes dans ce domaine (disponibilité et habitat des plantes par exemple).

#### Journée internationale de la femme

La Journée internationale de la femme a été l'occasion d'une table ronde sur le rôle des femmes dans la gestion intégrée des forêts, au cours de laquelle on a mis en évidence les savoirs spécifiques qu'elles détiennent, notamment en rapport avec l'usage médicinal de certaines plantes. Toutefois, ce sont les hommes qui prennent les décisions importantes relatives à la gestion des forêts, la parole des femmes n'étant pas prise en compte. Or, lors des phases de planification et de mise en œuvre d'un projet forestier, il est essentiel de différencier ses effets à long terme sur les hommes et sur les femmes, et de tenir compte du point de vue de ces dernières.

La plupart de ces manifestations, en particulier lors de la Journée internationale de la femme, sont aussi l'occasion de présenter les produits d'artisanat réalisés par les femmes à partir de matières premières provenant de la forêt. Ce secteur présente un potentiel de développement considérable pour les femmes fidjiennes qui tirent

déjà des revenus de la vente, sur les marchés locaux et internationaux, d'objets d'artisanat réalisés à partir d'arbres et de plantes de la forêt : nattes, paniers et tissu confectionné à base d'écorce. Il demeure toutefois nécessaire de donner un coup de pouce supplémentaire au développement de l'artisanat, en facilitant l'accès aux marchés et en travaillant à l'amélioration de la conception des produits par exemple.

#### Programme de plantation d'arbres ciblant les femmes

Le Mouvement fidjien pour la défense des droits de la femme a mis en place un programme de plantation d'arbres dans le but exprès de promouvoir la participation des femmes au secteur forestier et à la conservation des forêts. Pour renforcer la participation des femmes et les intégrer dans la gestion forestière, il est important de nouer des partenariats avec la société civile. Des organisations comme *Future Forest*, *Nature Fiji*, le Fonds mondial pour la nature (WWF) et la *World Conservation Society* travaillent à la réhabilitation des zones dégradées, à la distribution de jeunes plants et à la mise en place de pépinières pour les essences locales ou introduites. Un renforcement des partenariats entre la société civile, les institutions publiques et le secteur privé ne manquera pas d'avoir des retombées positives sur la participation des femmes et permettra de créer des sources de revenus durables pour les populations rurales.

#### Avenir des femmes dans le secteur de la foresterie

Bien que les Fidji aient progressé au regard de leurs engagements découlant de diverses conventions internationales sur l'égalité des sexes et que des efforts aient été déployés pour une meilleure prise en compte de la parité dans le programme national forestier ainsi que dans certaines politiques, il reste encore beaucoup à faire dans le secteur. S'il est vrai que des progrès ont été enregistrés, avec le recrutement d'un plus grand nombre de femmes à ce re à plat les deux principaux instruments concernés (Politique nationale forestière et Politique nationale REDD+) pour mieux y intégrer la notion de parité. Il s'agit également de promouvoir l'adoption d'une approche intégrée du genre dans le secteur afin de mieux sensibiliser les acteurs concernés et de mettre en place des activités et des mesures propres à réduire les écarts entre les hommes et les femmes.

Il convient également de renforcer les réseaux de femmes dans le secteur forestier, tels que l'association *Wainimate*, afin de promouvoir la recherche et le développement sur les préparations médicinales traditionnelles à base de plantes. En apportant une aide financière aux associations de ce type, on stimulera la recherche et la réflexion sur la problématique de la parité dans le secteur forestier.

Il est nécessaire de renforcer les moyens de formation sur les questions de genre et de créer des supports de formation adaptés. Il faut aussi concevoir pour le secteur un ensemble d'outils de sensibilisation et d'analyse de la problématique du genre. En outre, il importe d'allouer des fonds au programme de foresterie de l'Université nationale des Fidji (FNU) pour le doter de supports de formation et de mécanismes de renforcement des capacités en matière d'évaluation technique de la parité.

La prise en compte systématique de la parité doit être à l'ordre du jour du Département de la foresterie si l'on veut parvenir à meilleure compréhension de la question. On pourra envisager la création d'un groupe de travail spécial, chargé d'orienter les activités dans ce domaine. Il faudra en outre renforcer les compétences en matière d'évaluation technique (analyse de la parité, collecte de données ventilées par sexe, planification et budgets des actions) en désignant, au sein du Département, un coordonnateur chargé d'évaluer l'intégration de la parité dans le programme national d'action du Département. Par ailleurs, les liens entre le ministère de la Condition féminine (responsable de toutes les questions relatives à la parité aux Fidji) et le Département de la foresterie ne sont pas suffisamment développés et il faudra donc les renforcer pour créer des partenariats en matière de formation.

Il est important que les pouvoirs publics et les bailleurs de fonds allouent des moyens suffisants aux activités en rapport avec la parité et la lutte contre les discriminations. Il faut continuer à alimenter un budget permettant de recruter des femmes dans le secteur même, ainsi qu'à des postes clés au sein des différents comités et commissions concernés. Par ailleurs, la collecte de données ventilées par sexe doit se poursuivre, dans l'intérêt de la recherche et de la planification.

Il est en outre essentiel d'encourager la participation des femmes dans le secteur privé, car ce dernier doit jouer un rôle de premier plan dans le développement de l'artisanat, la protection des forêts et la plantation d'essences utilisées dans l'artisanat. La participation active des femmes dans l'agroforesterie et la création de pépinières est également indispensable pour promouvoir le rôle de la femme dans ce secteur. Le développement de l'écotourisme et de la conservation des forêts permettront de garantir la pérennité de ces sources de revenus pour les femmes vivant dans les villages traditionnels.

#### Bibliographie

- Bynoe P., Vuki V.C. and Vunisea A. 2011. Case studies on climate change adaptation and disaster risk reduction with a gender perspective in the Pacific and the Caribbean Regions. Suva, Fiji: United Nations Development Programme (UNDP).
- Fiji Forest Policy Statement. 2007. Department of Forests, Fiji REDD-Plus Policy 2012. Department of Forests, Ministry of Fisheries and Forests for the Republic of the Fiji Islands.
- Nayacakalou R.R. 2001. Leadership in Fiji. Suva, Fiji: University of the South Pacific.

© Copyright Secrétariat général de la Communauté du Pacifique, 2015

Tous droits réservés de reproduction ou de traduction à des fins commerciales/lucratives, sous quelque forme que ce soit. Le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique autorise la reproduction ou la traduction partielle de ce document à des fins scientifiques ou éducatives ou pour les besoins de la recherche, à condition qu'il soit fait mention de la CPS et de la source. L'autorisation de la reproduction et/ou de la traduction intégrale ou partielle de ce document, sous quelque forme que ce soit, à des fins commerciales/lucratives ou à titre gratuit, doit être sollicitée au préalable par écrit. Il est interdit de modifier ou de publier séparément des graphismes originaux de la CPS sans autorisation préalable.

Texte original : anglais

Secrétariat général de la Communauté du Pacifique, division Ressources marines, Section Information  
B.P. D5, 98848 Nouméa Cedex, Nouvelle-Calédonie  
Téléphone : +687 262000 ; Télécopieur : +687 263818 ; Courriel : [cfpinfo@spc.int](mailto:cfpinfo@spc.int)  
Site Internet : <http://www.spc.int/coastfish/fr.html>